



BINCHE ET L'HISTOIRE POSTALE (2ème partie)

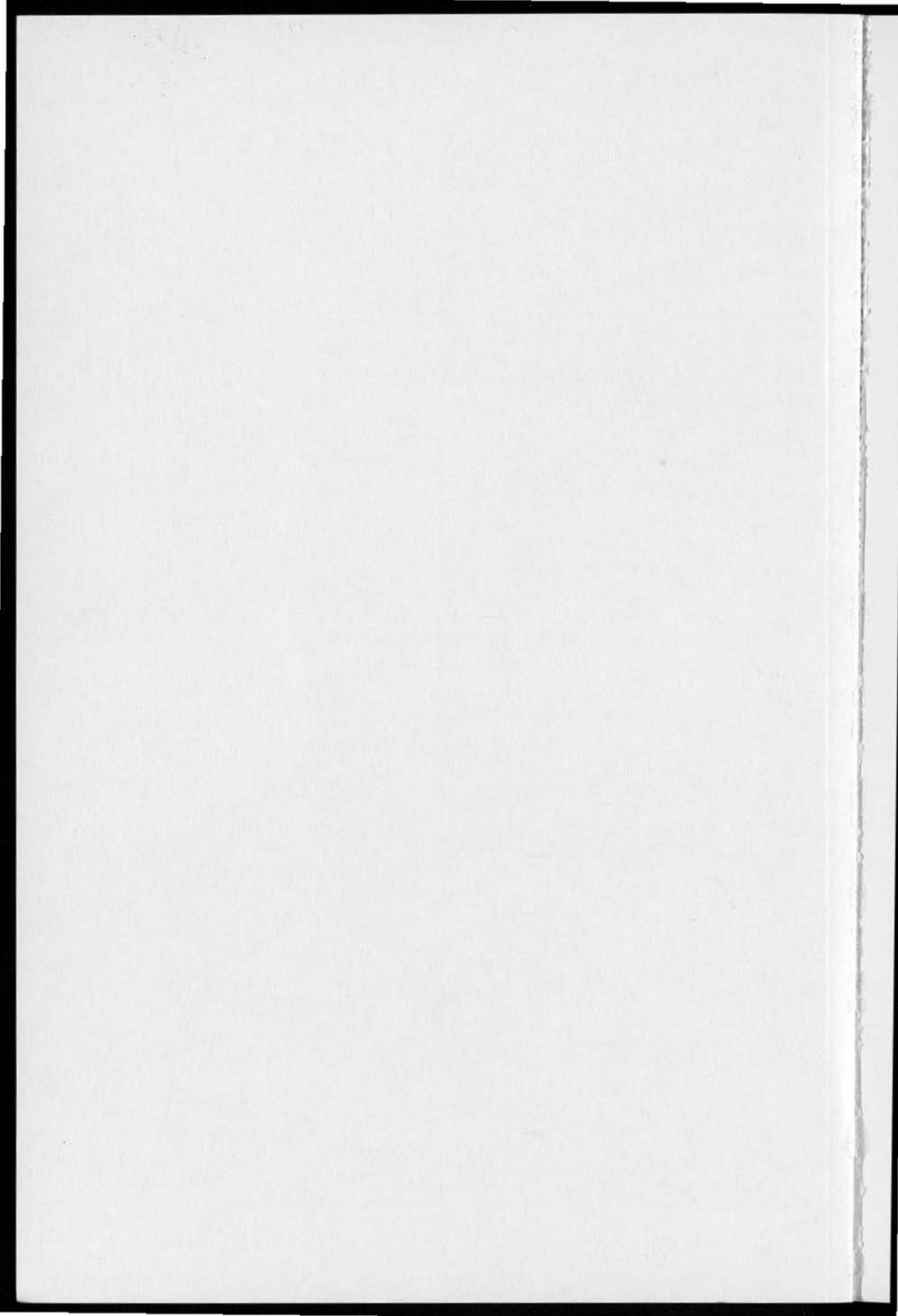
REVUE DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE

N° 15 — 1997

LES CAHIERS BINCHOIS

C 833
15

Bibliothèque
de Mariemont



C833

15

E. CLERBOIS

BINCHE ET L'HISTOIRE POSTALE

Deuxième partie

De 1830 à 1914

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DES AMIS
DU MUSÉE DE BINCHE



BINCHE ET L'HISTOIRE
POSTALE

Illustration de la couverture :
La nouvelle gare de Binche inaugurée en 1911.



Avant-propos

Le tome 1 de cette étude éditée par la "Société d'Archéologie et des Amis du Musée de Binche" (Cahiers Binchois n° 12-1994) couvrait la période des origines de la poste à 1830.

Depuis cette parution, des découvertes complémentaires sont venues améliorer les références citées, et affectent plusieurs chapitres.

Chapitre 6. "Binche dans le tourmente"

L'article publié dans le bulletin de la S.A.A.M.B de juin 1995 sous le titre: "Henri II et la destruction du palais de Binch" puisait sa documentation dans l'étude des comptes de la Massarderie de Mons en 1554. Il éclaire d'un jour nouveau l'activité des messagers de cette ville lors de la destruction du palais de Marie de Hongrie.

Ce texte est repris en addenda "I" à la fin de ce tome.

Chapitre 7. "Albert et Isabelle"

Rappelons quelques dates importantes de ce chapitre.

En 1617: ouverture par Léonard de Tassis de la route postale Bruxelles - Malines - Lille.

En 1643 et 1654: Binche est saccagée par les troupes françaises. C'est dans ce contexte que l'on peut situer une des plus anciennes lettres connues: elle est expédiée de Mons à Biévène en 1658 à l'intervention de messagers locaux. Son intérêt réside dans la mention sous l'adresse: "port 6 patars", et celle-ci est complétée par le texte intérieur où il est précisé de "remettre 6 patars au porteur".

Ce document a été adjugé 7500F lors de la vente organisée par le "Cercle Hennuyer de Marcophilie et Histoire Postale" le 23 septembre 1995.

Quelques remarques:

— Comme cette vente a été réalisée à Binche, ce document a été présenté comme une lettre de Mons à Binche, une lecture peu crédible!

— Le tarif général pour les Routes de Picardie, Flandre et Hainault "portant augmentation du tarif des ports de lettres et établissement d'une Poste de ville à Paris" donné à Versailles le 8 juillet 1759, prévoit un port de six patars pour une lettre simple de Paris à ... Lille... Bavay... Valenciennes notamment. "6 patars" pour un trajet beaucoup plus court et un siècle plus tôt semble un port assez important.

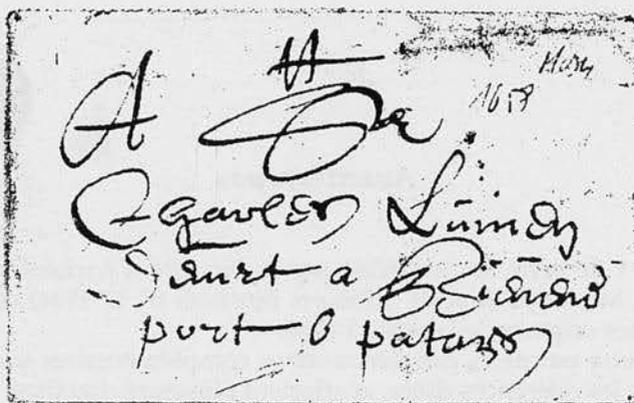


Fig. 1.

Précurseur: Mons à Biévène de 1658

Port: 6 patars

Intérieur: "remettre 6 patars au porteur"

Vente C.H.M.H.P. Binche 23-09-95 : 7500 f

Chapitre 12 - "La poste à Binche" (1754)

L'appel lancé aux détenteurs de documents ou d'informations complémentaires lors de la parution du tome 1, n'est pas resté vain.

Monsieur Guy Wespes, que je remercie pour son amicale collaboration, s'est passionné dans la recherche de documents qui peuvent remettre en question les dates acquises jusqu'à présent.

— Le premier de ceux-ci est une lettre datée de Bonne-Espérance le 22 novembre 1731. Le chanoine de l'abbaye intercède auprès de membres de sa famille habitant Bruxelles, pour occuper les deux filles du censier de la ferme de l'abbaye.

Cette lettre porte l'indication manuscrite "Binch" ainsi qu'un signe assez faible qui pourrait représenter le port à payer par le destinataire, soit 2 sols. On pourrait en déduire qu'à la date du 22-11-1731, Binche serait dotée d'un bureau postal.

Toutefois, divers éléments semblent infirmer cette hypothèse. Le mot "binch" ne semble pas d'une graphie différente que celle du mot "mademoiselle" et dans le texte intérieur, on peut relever la phrase ci-après: "Les deux porteurs de cette lettre étant les deux filles de notre censier..." (fig 2 et 3)

— Un deuxième document est une lettre datée de Prisches le 3 novembre 1740, elle est adressée à "Monsieur Haij nommé à l'abbaye de Marchiennes à Douai".



Fig. 2.

Elle porte la mention manuscrite "binch" et le port manuscrit est de 3 sols. Prisches est un hameau de la commune d'Épinois, voisine de Binche.

Ici le mot "Binch" est d'une graphie différente de celle de la suscription, et le "3" est très net.

Ce document atteste ainsi d'une manière directe que le bureau postal binchois est une réalité au moins en 1740. (fig 4)

Ces débuts de la poste à Binche convergent avec un autre élément important des relations postales ; l'existence de routes et nous savons que c'est en 1733 que les Etats généraux du Hainaut ont fait achever la route pavée de Mons à Binche. Avant son existence, les messagers postaux n'avaient à leur disposition que la voie toujours connue sous ce nom au départ de Mons: le "Vieux chemin de Binche".

Quoi qu'il en soit, cette lettre du 3 novembre 1740 a bénéficié du traité signé la même année entre les Postes des Pays-Bas et de France sur l'échange du courrier.

— Une troisième lettre est envoyée par Marie-Claire Manet de "binche, ce premier de may 1750". Elle est adressée à "Messieurs durondeux, marchand de dentelle de meurant a la rue deulebreuc sitot A Bruxelles" et a trait à un conflit sur le prix et le paiement du travail fourni.

Au point de vue postal, elle est marquée du timbre "BINCH" frappé à sec, ce qui ne permet pas de le reproduire, mais atteste de son existence 4 ans avant la première marque encrée présentement connue.

Une marque manuscrite peut être interprétée comme le port dû de 2 sols.

Le destinataire y a inscrit; "répondu le 5 may 1750".

Ce pli apporte la confirmation que la dentelle de Binche se vendait à Bruxelles en 1750.

L'expéditrice s'exprime en un langage phonétique qui exige plusieurs lectures avant d'en deviner le sens. (fig 5 et 6)

En voici la transcription:

binch, ce premier de may 1750

Monsieurs

*Jai recü votre lette duquel ma fait mette la mais a la plum.
je suis biens fachée que vous mamvoy toujours de louvrage sans me dire le prix
je vous assure que je ne le metteray plut moy meme car de la fason que vous me
marque, yl vous sains que je vai trop ganner jay fait arreter tout vos ouvrage
vous me marque que la petit dentelle que votre et pouse (épouse!) ma anvoÿe
quelle contiens 6 pièces, voyans quelle ne cotiens que 3 picurs la livre et vous
me dite que je le dois faire a aü (en haut!) dufilet a 14 seré de louvrage ystimes
quil ne poures pas servies can je lais mi dans de mains a 18 mais ajans recü
votre lette je laij fait leser dubord et je vous envoÿe le 2 pièces qui reviens du
dessiens a 18 dons vous me vouler peier a 8 florens dons je suis bien supprice
apret que je nous aÿ dis tat de fait que je ne pas une persons pour pofiter de qui
me vies pas je vous assure qui me reviens beaucoup plut de 8 floriens a moi
meme et jamaij plut je ne mavuceras de mette le prix je suis tout jour votre
servantte*

Marie Claire Manet

Chapitre 18. Le retour de la famille de Tassis

Page 72, je posais la question toujours non résolue: "Qui était la directrice des postes remplacée par M. Flamine le 19 mai 1814 ?"

Grâce aux recherches effectuées par Melle Marg. Leduc aux archives de la ville, nous pouvons préciser que ce ne peut pas être Marie-Antoine Lachapelle, car celle-ci veuve de Pierre Gaillard, est décédée âgée de 82 ans le 1er mars 1806 à 1h du matin en sa maison sise Grand-Place.

Ce renseignement permet de déduire qu'elle n'était plus "Maîtresse des Postes" à son décès, et remet même en question l'âge que lui attribue le recensement de 1795 (chapitre 15. page 56) qui était de 67 ans.

Ce recensement réalisé sur plusieurs années ne peut donner que des renseignements approximatifs.

La période française a vécu le difficile passage du système des registres paroissiaux qui prennent leurs origines après le Concile de Trente (1545-1563) à l'Etat civil tel que nous le connaissons encore aujourd'hui.

Ce transfert de compétences effectué dans une situation conflictuelle est entâché de nombreuses lacunes et le cas de Marie-Antoine Lachapelle en est un bel exemple.

D'autre part ce chapitre 18 peut également être complété comme suit:

"Ce sera Juliette de Tour et Tassis qui sera la dernière à porter le titre de "Grand Maître des Postes" dans notre pays.

Monsieur de
5 May 1750

Monsieurs
Monsieurs du rondeur
marchand de dentelle
de meunard a la rue
deulebrede
sitot
bruxelle

Brisiens
ce parvenit
May 1750

Brisiens

je suis
sans me dire le point
ajoutez que je ne le
peut moy mesme car
hason que vous me
jean considez que je
gagner jay fait
ouvrage mes me
peut contelle que
me m'occupe quel
la l'avez quelle ne
et vous me dite que
a que d'infirmité a
d'avis qu'il ne p

398
188
181
18
31
28

Fig. 5.

Dans l'adresse, on remarque le terme "sitot" qui semble injustifié : il peut être inspiré du terme italien "cito", utilisé par les Tour et Tassis pour annoter le courrier urgent. "Cito" répété jusqu'à cinq fois sur l'envoi indiquait le degré d'urgence de sa transmission.

Je l'ai mis dans de ^{mains} a 1/2 mais
ayant recu votre lettre je l'ai
fait peser d'abord et je vous
envoie ² le pieces qui meviens
du dessiens a 1/2 donc vous me
voulez peier a y florens
donc je suis bien surpris
apret que je vous ay dis fat
de fait que je ne pas une per
sonne pour profiter de que me
vies pas je vous assure que me
viens beaucoup plus de y flo
rens a moi meme et jamais
plat je ne manquerois de
mettre le prix ^{sur} je ^{att} ^{fer}

voire servante
maria claire
manot

Fig. 6.

Ayant épousé le Sire Lopez, elle transmettra son titre à son gendre Philippe de Mévius, mais ce dernier ne sera plus que le dirigeant des Postes belges tant sous l'occupation des Alliés en 1814 que sous l'administration hollandaise.

La révolution de 1830 verra Léopold 1er le nommer inspecteur divisionnaire. Ils ne sont que deux en Belgique toujours divisée en deux districts hérités de l'administration hollandaise.

En 1841, il devient directeur régional pour le seul Hainaut. Se considérant dégradé, de Mévius prend alors sa retraite.

Chapitre 20. La période hollandaise

Pages 83 et 84, je signalais l'introduction du "stuiver", comme unité de taxe pour l'indication des ports dûs sur les lettres.

Voici quelques compléments sur l'origine de cette valeur. Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage consacré à "Maria van Hongarije" édité à l'occasion des expositions réalisées en son honneur à Utrecht et à 's-Hertogenbosch en 1993.

Page 128, il est signalé que le stuiver est une pièce en argent valant 1/20e de florin et pesant 2,6 grammes.

Quant au florin "Carolus", il s'agit d'une monnaie en or pesant 2,9 grammes qui fut émise en vertu d'une ordonnance de Charles-Quint du 20 février 1521.

Les ateliers monétaires qui réaliseront ces pièces sont signalés à Anvers, Bruges, Maastricht et Dordrecht. Le stuiver vaut 2 "groten" flamand ou 4 "oorden".

Une ordonnance du 11 août 1536 introduira des pièces plus lourdes valant 4 stuivers. Elles sont connues sous le nom de "krabelaar" ou de "vlieger".

Parallèlement, en Gueldre, circule également une pièce valant 6 stuivers.

La hausse de la valeur de l'argent amènera une ordonnance du 22 février 1543 à diminuer la teneur en argent des pièces, et à créer une monnaie divisionnaire en cuivre concrétisant l'abandon de la valeur intrinsèque des monnaies en cours.

La "korte zwarte" se compose uniquement de cuivre, tandis que la "korte blanke", contient encore un pourcentage d'argent.

Quant au terme "florin", il rappelle la pièce d'or émise en grand nombre dès le 13e siècle par la ville de Florence, et qui se singularisait sur l'avvers par le lis, la fleur qui permettait aux analphabètes d'identifier la pièce, et sur le revers l'image de St Jean, patron de la ville. Un trésor exceptionnel de 76 de ces pièces d'or fut découvert à Alberese en Toscane, et est exposé au Musée de Florence.

Binche et l'histoire postale

par E. Clerbois

Deuxième partie

De 1830 à 1914

Sommaire

- Chapitre 21 - La poste à Binche et l'indépendance
 22 - Le bureau de distribution de Fayt
 23 - Le service rural dans le canton postal de Binche
 24 - Les premiers timbres-poste
 25 - L'Union Postale Universelle: U.P.U.
 26 - L'Union latine
 27 - L'Internationale socialiste
 28 - La poste à Binche (1861)
 29 - La carte postale
 30 - L'expansion économique
 31 - La poste à Binche au début du 20e siècle

Addenda 1 : Henri II et la destruction du palais de "Binch"

Addenda 2 : Louis-Jean-Antoine-Marie-Joseph, Comte de Robiano

Addenda 3 : Une marque postale éphémère utilisée à Binche

21. La poste à Binche et l'Indépendance

La période hollandaise touche à sa fin.

Des journaux d'opposition, tel le "Courrier de l'Escaut" dont le premier numéro paraît à Tournai le 18 octobre 1829, publient des articles qui soulèvent les passions. (fig 7)

Théophile Lejeune en 1885 signale l'existence à Binche d'une feuille locale intitulée "L'Echo de Binche", dès le mois d'août 1830. Ce journal paraît trois fois par semaine et disparaîtra en juillet 1831.

Il reste à découvrir un exemplaire de ce mémorable pionnier.

Le 25 septembre 1830, 25 Binchois partent combattre à Bruxelles pour l'indépendance de la Belgique.

Au début de celle-ci, seul le cachet circulaire de type hollandais continue d'être utilisé. La Belgique compte alors 62 bureaux comptables gérant les services postaux et portant le titre de "Direction de poste" parmi lesquels le bureau postal de Binche.

Au 1er janvier 1831, le directeur de ce bureau est Mr Victorien Flaminne, et un nouveau timbre à date est mis en service.

Il est à double cercle, et la couronne comporte les indications "Binch" et l'année séparée par deux lentilles latérales. Au centre, la date et l'abréviation du mois exprimée maintenant en français.

L'encre du tampon reste rouge. (fig 8) (fig 11)

Qu'en est-il du port des lettres?

Il n'a pas varié, et c'est toujours le tarif hollandais qui est appliqué. Il le restera jusqu'à la fin de l'année 1835. La limite de poids de ce tarif qui était de 15 wichtjes pour le premier échelon, s'exprime maintenant en grammes.

Par contre, les indications de port dû sur les lettres restent toujours exprimées en "cents" de florin, et ceci jusqu'au 31-12-1834.

C'est une complication, car ce florin vaut 2,10 francs du jeune Etat belge qui a aligné son franc sur la valeur et le poids (d'or ou d'argent) du franc de France.

De nouveaux bureaux de distribution sont établis.

Une circulaire du 9 avril 1835 portant le n°81, et signée par le Ministre des Finances E. D'HUART en donne la liste ainsi que les bureaux de direction auxquels ils se rattachent pour la tarification des ports.

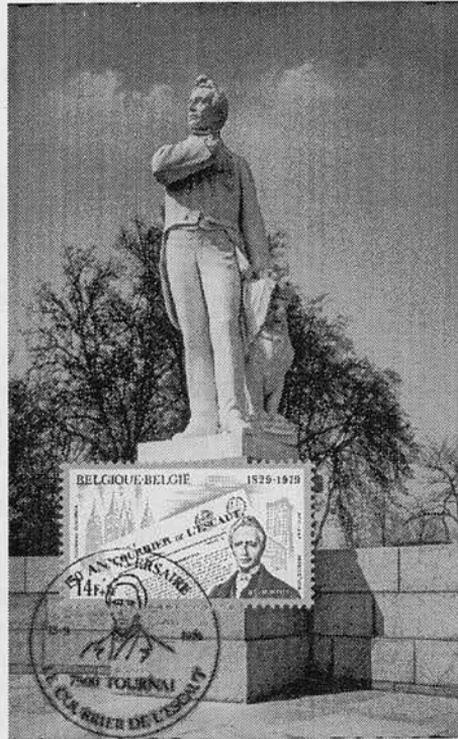
C'est ainsi que nous apprenons que le bureau de direction de "BINCH" a dans son ressort les bureaux de distribution de (Le) Fayt et de Thuin, tandis que Fontaine-l'Evêque dépend maintenant de Charleroy.

La consultation de cette liste permet de relever les noms des bureaux du Limbourg qui seront cédés aux Pays-Bas pour former le Limbourg hollandais:

Fig. 7.

1829 - Le 18 octobre,
parution du premier
numéro du "Courrier
de l'Escaut."
C'est un témoin de
l'agitation anti-hollan-
daise qui commence
à secouer nos provinces.

Monument
Barthélemy Du Mortier
à Tournai.



N.° 1.
COURRIER DE L'ESCAUT.

DIMANCHE, 18 OCTOBRE 1829.

La Loi fondamentale.

TOURNAY, 17 Octobre 1829.

PROSPECTUS.

Si l'opinion publique est reine du monde, si c'est sur elle que repose nécessairement tout gouvernement représentatif, il faut que cette opinion soit bien connue. Or les journaux politiques sont les organes de la voix de la nation; c'est dans ces tribunes ouvertes à tous les citoyens, que l'opinion s'éclaire, se manifeste, et prononce souverainement sur tout ce qui intéresse la chose publique. Il est donc évident que, sans les journaux politiques, l'état représentatif ne peut subsister: le pouvoir n'a pas de contre-poids, la balance constitutionnelle est rompue.

C'est surtout dans les circonstances critiques, telles que celles où nous nous trouvons, que l'existence des journaux devient de plus en plus utile, nécessaire. C'est quand l'autorité royale est entraînée hors de la voie qui lui est tracée par les lois constitutives de l'état, c'est quand un ministère poursuit avec opiniâtreté sa marche arbitraire et hostile, que

on doit leur demander leur secours, pour soutenir de tous ses moyens l'édifice social et la constitution des états-généraux, où nos affaires les plus graves vont se débiter à chaque instant, et où nous sommes obligés de venir déposer sur l'autel de la patrie, le tribut de nos vœux. C'est alors que l'opinion publique doit éclater dans tout son jour, afin que nos droits ne s'y méconnaissent pas.

On voit donc que presque chaque ville chez eux possède son journal politique, et qu'ils marchent de concert à la conquête et à la défense de toutes les libertés de la patrie. C'est pourquoi de Hainaut, une des plus considérables et des plus éclairées de nos provinces, les plus chers intérêts sont attaqués?



Fig. 8.

Lettre de Seneffe du 1er mars 1831, postée à Binche pour Fontaine
l'Evêque - Cachet "Binch" double cercle avec lentilles-teinte rouge
Port 5 cents

Coll. A. Goret

MINISTÈRE

des

Finances.

ADMINISTRATION

des

POSTES.

MONSIEUR,

La création des nouveaux bureaux de distribution qui ont été établis dans ces derniers temps, ayant fait sentir la nécessité de déterminer de quelles directions ils sont censés dépendre pour l'application des taxes, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, un tableau indiquant toutes les distributions, et les bureaux auxquels elles ressortissent sous ce rapport; et je vous invite à frapper les lettres provenant ou à destination des endroits placés dans la première colonne, de la taxe de votre bureau pour ceux qui se trouvent respectivement sur la même ligne dans la seconde colonne.

Le Ministre des Finances,

E. D'HUART.

*A Messieurs les Inspecteurs, Contrôleurs et
Directeurs des Postes.*

*Noms des distributions avec indication des directions dont elles
dépendent quant à la taxe.*

DISTRIBUTIONS.	DIRECTIONS.	DISTRIBUTIONS.	DIRECTIONS.
Aerschot.	Diest.	Ettelbruch.	Eich.
Andennes.	Iluy.	Fayt (Le).	Binche.
Asche.	Bruxelles.	Fleurus.	Charleroy.
Aveghem.	Courtray.	Florenville.	Neufchâteau.
Farraux.	Marche.	Fontaine-l'Evêque.	Charleroy.
Basoche.	Ath.	Galoppe.	Vaals.
Beek.	Sittard.	Gembloix.	Namur.
Boom.	Malines.	Ghistelles.	Ostende.
Bousu.	Mons.	Gosselies.	Charleroy.
Braschaet.	Anvers.	Worenmacker.	Eich.
Brée.	Yacsoek.	Habay-la-Neuve.	Arlon.
Cantich.	Anvers.	Hammont.	Maeseick.
Cartenberg.	Bruxelles.	Hechtel.	Hasselt.
Couvin.	Charlebourg.	Henri-chapelle.	Herve.
Dezart.	Gand.	Horn.	Luremonde.
Diekirch.	Eich.	Houfflote.	Bastogne.
Dixmude.	Nieuport.	Isque.	Warre.
Dollin.	Verviers.	Jodoigne.	Tirlemont.
Dour.	Mons.	Hessel.	Venlo.
Echternach.	Eich.	Laucklaar.	Maeseick.
Emptinne.	Marche.	Lagenette.	Draine-le-Comte
		Laroche.	Marche.
		Leys.	Mons.
Lessines.	Grammont.	Thuin.	Binche.
Leuze.	Ath.	Vilvoorde.	Bruxelles.
Lommel.	Hasselt.	Vitron.	Arlon.
Looz.	Tongres.	Warommnes.	Liège.
Maldeghem.	Eclou.	Wariston.	Ipres.
Marbais.	Genappe.	Waterloo.	Bruxelles.
Martelange.	Arlon.	Weert.	Bacumonde.
Mersch.	Eich.	Wellin.	Marche.
Ninove.	Grammont.	Westrecel.	Anvers.
Palizeul.	Bouillon.	Westeren.	Gand.
Perawels.	Ath.	Wiltz.	Bastogne.
Pont de Sambre.	Deumont.		
Quiévrain.	Mons.		
Rance.	Boaumont.		
Remich.	Eich.		
Rochefort.	Marche.		
Sombrefe.	Namur.		
Sotteghem.	Gand.		
Stavelot.	Spa.		
Susteren.	Maeseick.		
Tervuren.	Bruxelles.		
Thorn.	Maeseick.		
Thourout.	Bruges.		

— Breck, Littard, Lusteren, Thorn, Galoppe, Vaals, Hessel, Venlo, Weert, Ruremonde, Horn, et également ceux qui formeront le Grand-duché de Luxembourg le 19 avril 1839 contre la reconnaissance de la Belgique indépendante par les Pays-Bas.

— Echternach, Eich, Ettelbruck, Grevenmacker, Mersch, Remich, Wiltz. Comme tous les bureaux comptables, Binche est doté d'une marque elliptique de 34 x 13 mm "DÉBOURSE" pour permettre la récupération des ports non-perçus chez les destinataires. Cette marque devait être complétée par la date manuscrite dans l'ellipse (fig 9). Son utilisation débute en juillet 1832.

Un autre marque P. P. (= port payé) dans un cadre parallélogramme est utilisée sur les correspondances dont le port a été acquitté par l'expéditeur (fig 10). Son application débute en avril 1832.

Le montant du port perçu figure généralement au verso de la lettre, et une barre transversale ou une croix sur l'adresse confirment que le destinataire n'a plus rien à payer à la réception de la lettre.

Par l'arrêté royal du 9 janvier 1836, Binche comme de nombreux autres bureaux perd son titre de "Direction" et devient une "Perception". Le titre de Directeur sera à partir de l'arrêté royal du 6 avril 1841 réservé aux fonctionnaires supérieurs de l'administration provinciale puis centrale.

D'autres aménagements sont à signaler:

Sous le régime hollandais, le "distributeur" ne percevait aucun traitement, et pour Binche, il s'agissait des agents occupés aux bureaux de Le Fayt et de Thuin.

L'article 6 d'une résolution du "Ministre d'état chargé de la direction générale des recettes" à La Haye en date du 21 mars 1821, et qui concernait la distribution de Lessines, reproduit ci-après in-extenso, donne l'explication de la rémunération de ces agents:

"Art. 6 - Le Sieur Jouret-Paillot est nommé distributeur à Lessines. Il ne jouira d'aucun traitement, mais il percevra pour son salaire une rétribution de 5 centimes pour chaque lettre qu'il distribuera dans son arrondissement, et de 2 1/2 centimes de chaque lettre que le public lui remettra pour être expédiée vers une destination quelconque.

Néanmoins, la correspondance des fonctionnaires jouissant de la franchise sera distribuée et expédiée gratis sans donner lieu à une rétribution pour le distributeur."

Par la circulaire n° 13 du 30 mai 1831, article 4, la taxe de 2 1/2 cents due pour chaque lettre déposée chez le distributeur est supprimée. Le distributeur devra en outre placer une boîte aux lettres dans son bureau afin de ne plus obliger les habitants à lui remettre leur courrier.

La circulaire 91 du 25 janvier 1836 supprime la rétribution de 10 centimes pour la remise d'une lettre au destinataire. Il pourrait

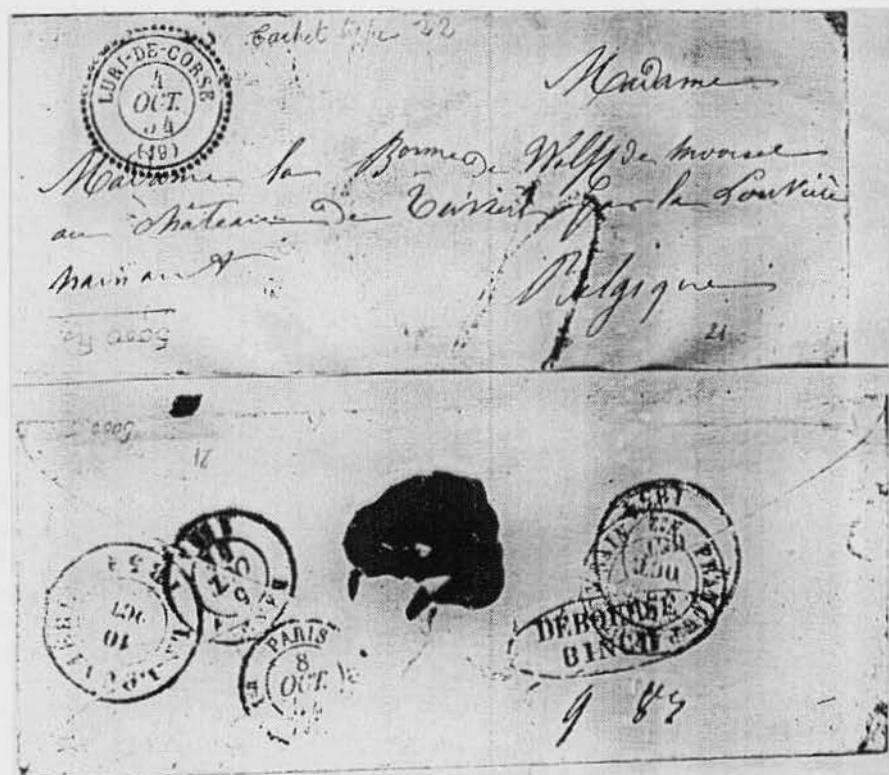


Fig. 9.

Lettre de LURI-DE-CORSE à TRIVIERES

4-10-1854.

Marque de départ : LURI DE CORSE (19): 4 oct 54

Au verso: BASTIA 5 oct 54

PARIS 8 oct 54

FRANCE PAR QUIEVRAIN n° 2 - 8 oct.

BINCHE 9 oct 1854

DÉBOURSÉ BINCHE, et date manuscrite 9-8 bre

LA LOUVIERE 10 oct 1854.

Le port de 4 décimes ayant été comptabilisé en recettes par le bureau de Binche, la marque DÉBOURSÉ lui permet de la déduire pour qu'il soit pris en compte par le bureau de La Louvière desservant Trivieres en 1854. Collection privée.



Fig. 10.

Lettre de Binche (Buvrinnes) du 18-7-1832

Cachet double cercle, BINCH avec lentilles en rouge

Cachet PP encadré en rouge

Port 5 cents - marquée "franche" d'où port
payé par l'expéditeur

5 avec 1/2 boucle.



Fig. 11.

1832. Lettre de Binche à Fontaine l'Évêque

Marque "BINCH 2 JANV. 1832" avec lentilles latérales, mise en service le 1er janvier 1831.

Le "2" corrigeant l'année affecte la lecture des autres chiffres.

Le port manuscrit "5" est toujours indiqué en "cents" de florin suivant le tarif hollandais resté en vigueur.



Fig. 12.

1833. Lettre de Bruxelles à Paris

Marque de départ: Bruxelles 17 Avril 1833

Griffe rouge: L.P.B.R. 2 : Lettre des Pays-Bas-Rayon 2 (60 km)

Griffe encadrée frontalière: Pays-Bas par Valenciennes (cat Noël 179)

Port: 11 décimes manuscrit.

Au verso: marque d'arrivée: Paris 19 avril 1833 (encre bleue)

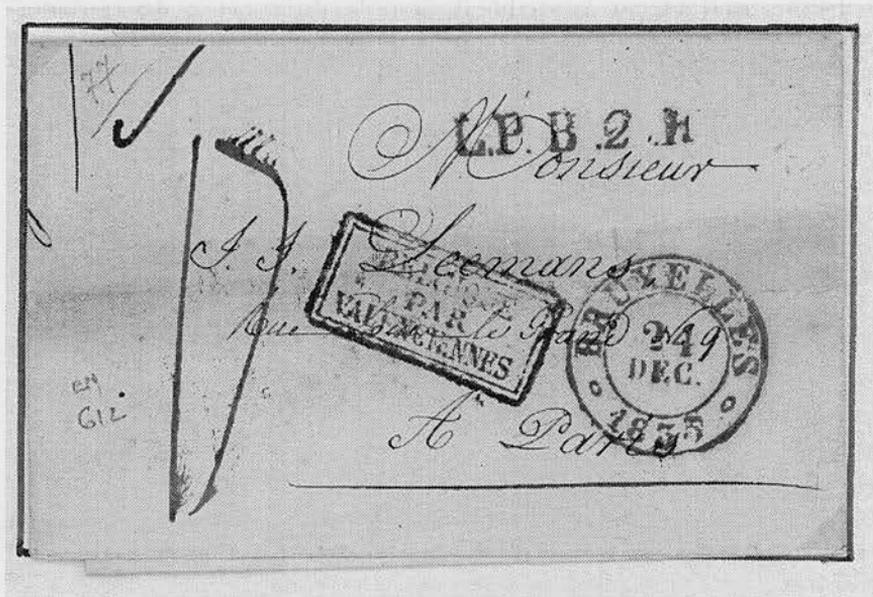


Fig. 13.

1835. Lettre de Bruxelles à Paris.

Marque de départ : Bruxelles 24 DEC 1835 double cercle rouge avec lentilles latérales.

L.P.B.2.R: Lettre des Pays-Bas - 2e Rayon (60 km du point frontière).

Marque encadrée rouge double trait: BELGIQUE PAR VALENCIENNES (cat. Noël 77)

Marques manuscrites : angle gauche: 2 = 2 ports

17 = 17 décimes à payer par le destinataire

Au verso: marque d'arrivée bleue, diamètre 17mm: "26 DEC. 1835" du bureau de Paris.

L'intérêt de cette lettre: la nouvelle marque encadrée "Belgique par Valenciennes" qui vient d'être mise en service appliquée conjointement avec "L.P.B.2.R." des postes des Pays-Bas non encore remplacée.

Ces deux lettres expédiées de Bruxelles à Paris illustrent particulièrement la conclusion tardive, 5 ans après l'indépendance belge, de la convention postale réglant la répartition des ports du courrier entre la Belgique et la France. (fig 12-13).

subsister un doute sur la dualité de l'emploi de "cents" et de "centimes" notamment dans l'article 6 de la résolution du 21 mars 1821 émanant de l'administration de La Haye, et rédigée en français. Malgré cette traduction, il ne peut s'agir que de cents de florin, seule monnaie légale aux Pays Bas à cette date. Seule la circulaire du 25 janvier 1836 concerne des centimes de franc, monnaie légale en Belgique.

Il reste à découvrir le montant du traitement compensatoire qui a été prévu pour les distributeurs dont la rémunération à l'acte a été ainsi supprimée.

Une circulaire du 30 octobre 1836 régleme la couleur de l'encre à utiliser pour les timbres à date.

Elle sera bleue pour Bruxelles, et rouge pour les bureaux de perception, dont Binche.

Les bureaux de distribution, tel "Le Fayt", continuent à utiliser l'encre noire.

En janvier 1835, Binche a reçu une nouvelle marque postale qui comporte pour la première fois la graphie "BINCHE " au lieu de "BINCH" (fig 14+14a).

Cette marque comporte toujours les petites lentilles latérales de la marque précédente, alors que celle-ci sont abandonnées dans les autres bureaux de perception dès 1833.

Comment s'est installée cette nouvelle orthographe?

Paul-Clovis Meurisse, conservateur des Archives et du Musée de la Ville de Binche, écrivait dans un article consacré à "l'Iconographie binchoise" publié en 1938 dans le tome VI des Annales de la Société d'Archéologie de Binche, en page 29:

"Puisqu'à dater de la Révolution française, le nom de la ville s'est écrit *Binche*, nous supposons jusqu'à plus ample informé que cette médaille date de la fin du XVIIIe siècle."...

Si nous considérons les lettres du 10 Vendémiaire de l'an 9 et du 19 mai 1815 publiées dans la première partie de cette étude (Cahiers Binchois n° 12- p 65 et 73), c'est la forme "BINCHE" qui est employée dans le texte alors que les marques postales et l'orthographe officielle utilisent toujours l'ancienne graphie "BINCH".

Il n'y a donc qu'une habitude qui s'est développée progressivement.

Le 31 janvier 1838, un arrêté royal règle le problème des liaisons entre les messageries et les convois ferroviaires. Cette même année 1838 voit la mise en service à Binche d'une nouvelle marque postale au même type que la précédente, mais où les lentilles latérales ont disparu.

Elle sera utilisée jusqu'en 1841 (fig 15).

A partir de 1838 également, mais seulement en 1840 pour Binche, une nouvelle marque circulaire à double cercle également, mais plus petite (diam. 24mm) est mise en service. C'est le type 15 de la classification du colonel L. Herlant dans son catalogue des marques postales du Hainaut. (fig 16)

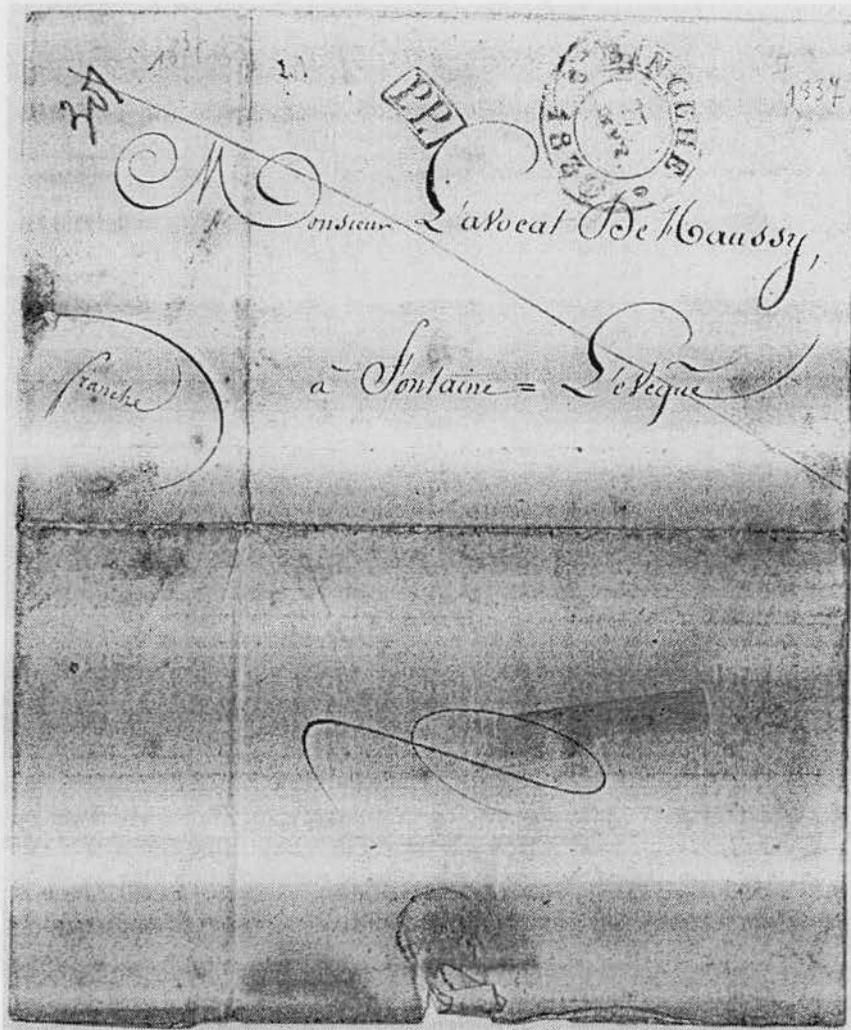


Fig. 14.

Lettre de Binche à Fontaine-l'Évêque du 7 sept. 1837
Indiquée "franche" - Marque P.P. signalant que le port a été payé
par l'expéditeur. Ce port est de 2 décimes figurant au verso
L'adresse barrée signale que rien n'est à réclamer au destinataire
Cachet double cercle "Binche" avec lentilles latérales du 7 sept 1837
en rouge. Marque PP encadrée.
Collection A. Goret.

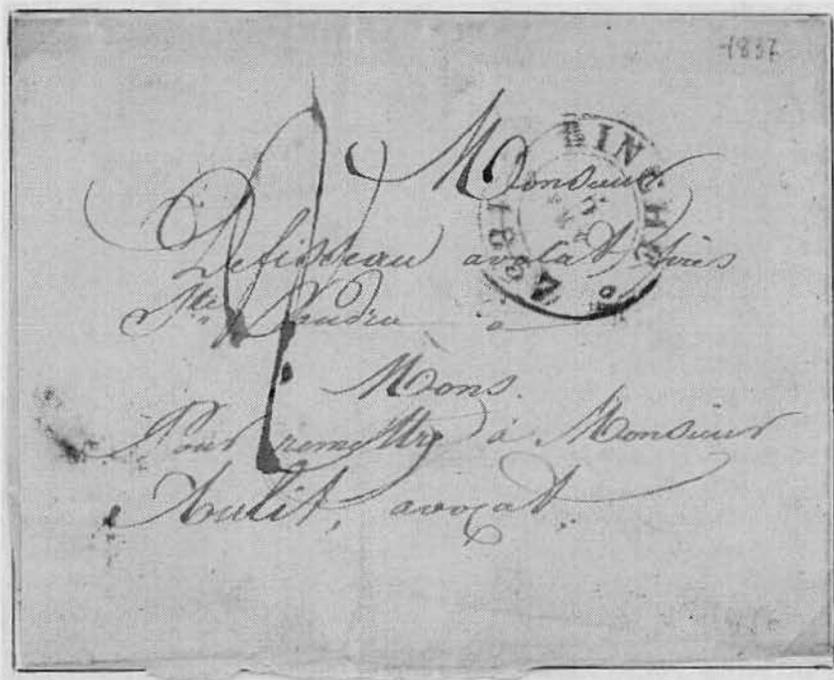


Fig. 14A.

1837. Lettre de Binche à Mons.

Marque de départ : Binche 5 FEB 1837 - double cercle avec lentilles latérales.

Port payé par le destinataire : 2 décimes (manuscrit).

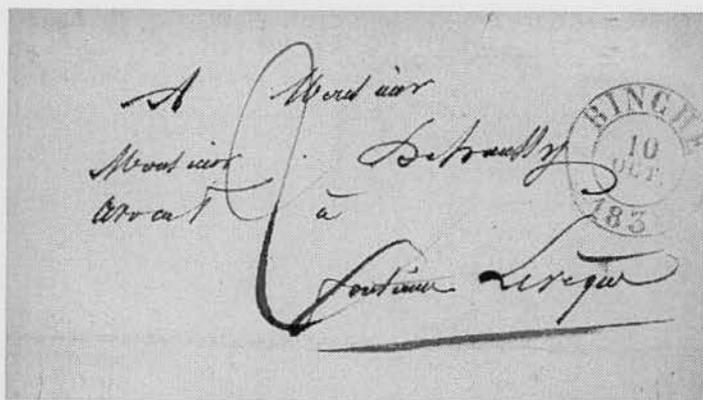


Fig. 15.

1838. Lettre de Binche à Fontaine l'Evêque.

Marque double cercle "BINCHE 10 OCT 1838"

Les lentilles latérales ont disparu (type 14).

L'utilisation de la graphie "BINCHE" débute en 1836

La suppression des lentilles latérales n'a lieu que vers 1840 dans les autres bureaux. Port manuscrit: 2 décimes.



Fig. 16.

1840. Lettre de Binche à Fontaine l'Evêque

Marque de départ; "BINCHE 27 AOUT 1840" type 15. mois vertical, double cercle.

Port manuscrit: 2 décimes

La teneur de la lettre montre qu'il s'agit d'une transaction d'un montant de 50 livres, monnaie qui n'a plus cours dans notre pays.

La durée de cette marque restera également assez limitée, et on la trouve utilisée aux années paires: 1840 - 42 - 44 - 46. Qui est le percepteur de la poste à Binche à cette époque? L'Almanach Royal, dont c'est la deuxième année de publication nous informe que le 15 janvier 1841, date de sa parution, M. Flaminne est le percepteur des postes à Binche.

Il dépend de la direction provinciale de Mons dont le directeur-comptable est M. André, et le contrôleur, Mr Roussaux.

A une légère variante orthographique près, on pourrait penser qu'il s'agit du même Mr Flamine que celui qui fut remis en poste pour le compte de la famille de Tassis par Mr Loomans le 19 mai 1814 à la fin de l'occupation française, et prénommé : Nicolas Flaminne dans l'Etat de répartition pour le logement des troupes prussiennes en 1815", où sa fonction de "directeur des postes" est précisée.

Ce n'est pas le cas: la "Liste des notables de la ville de Binche qui ont le droit d'élection en 1833" répertorie Flaminne Victorien-Joseph comme directeur des postes.

Il reste à déterminer à quelle date ce dernier a remplacé son père Nicolas en tant que directeur des postes, probablement au décès de ce dernier.

Quant à la filiation, elle est attestée par l'acte de décès: "Victorien Flaminne décède le 23-8-1851 âgé de 65 ans, 6 mois, 27 jours (donc serait né le 27 janvier 1786), fils de Nicolas et d'Anne Navez, décédés et veuf de Rosalie Stordeur".

Un élément graphique pourrait nous aider dans cette recherche, c'est la forme du chiffre 5 qui indique le port sur les plis à la fin du régime hollandais: ce chiffre manuscrit est doté d'une boucle supérieure inhabituelle spécifique au bureau de Binche. (fig 17-18)

La date la plus haute rencontrée dans la collection de M. J. Ghilain est le 9 mai 1830. La plus grande jamais découverte a été signalée dans la collection de Mr Léo Declercq le 15-2-1832 (fig 18) mais je possède une date intermédiaire, le 2 janvier 1832 où elle n'existe pas, aussi, cet élément qui singularise le percepteur de Binche peut correspondre à un changement de titulaire, mais reste assez aléatoire.

L'Almanach Royal du 15 janvier 1841 répertorie également l'ensemble de l'Administration des Postes belges pour cette année 1841.

Elle comprend deux divisions qui copient les 4e et 5e districts de l'administration hollandaise.

La première comprend les provinces d'Anvers, Brabant, les deux Flandre et le Hainaut.

La seconde : Liège, le Limbourg, le Luxembourg et la province de Namur.

Il y a 16 bureaux de direction

73 bureaux de perception (dont Binche et Thuin)

73 bureaux de distribution (dont le Fayt dépendant de Binche)



Fig. 17.

Binche en rouge, 17-8-1831 vers Fontaine-l'Evêque, commune proche.
Port 5 cents, 5 avec énorme boucle.



Fig. 18.

1832. Lettre simple: moins de 16 wichtjes ou grammes.
1832. Binche en rouge 15-2-1832 vers Fontaine l'Evêque,
commune proche. Port 5 cents, 5 avec énorme boucle.

Collection Léo De Clercq.

La distinction entre ces deux types de bureaux sera supprimée par une décision ministérielle le 2 novembre 1864

Examinons l'évolution de la classification du bureau de Binche:

1830 Direction: Directeur: Flaminne Victorien.

Arrêté royal du 9-1-1836: Perception: Mr Flaminne conserve le titre de directeur.

Almanach royal du 15-1-1841- Perception: Mr Flaminne.

23-8-1851- Décès de Mr Victorien Flaminne.

Arrêté ministériel du 29-10-1852: Perception de 6e catégorie

Percepteur : Toussaint G.

Arrêté Royal du 29-6-1863: Perception de 4e classe maximum

Percepteur : Hustin.

Almanach royal du 15-2-1864: Perception de 4e classe

Percepteur: P. J. Rosette

Almanach du Commerce et de l'Industrie de 1867

Percepteur: C. Rosette.

Arrêté royal du 9-10-1873: Perception de 3e classe

Percepteur: A. Dewandre

Arrêté royal du 1-12-1878: Perception de 2e classe

Percepteur: A. Dewandre.

En 1842, sur le timbre à date du bureau de Binche, le cercle central s'estompe et devient presque invisible (fig 19). Depuis le second semestre de l'année 1841, ou peut-être même en juin, cette marque alterne avec une nouvelle où les lettres du mot "BINCHE" sont plus espacées.

Elle correspond au type 16 du catalogue des marques postales édité par le colonel Lucien Herlant, et on la trouve affectées aux années impaires: 1841, 43, 45, 47 et 49 (fig 20 et 21)

Cette alternance des marques permet le renvoi du timbre à date périmé à la firme Wiener, fournisseur de ce matériel, et qui réalise ainsi à l'aise la modification nécessaire de l'indication de l'année dans la couronne, car cette dernière n'est pas dotée de chiffres mobiles.

Il semble quand même que un hiatus se soit produit dans ce scénario, car au premier semestre de l'année 1841, c'est l'ancienne oblitération double cercle de la décennie précédente qui a été remise en service avec une correction du millésime peu lisible (fig 22).

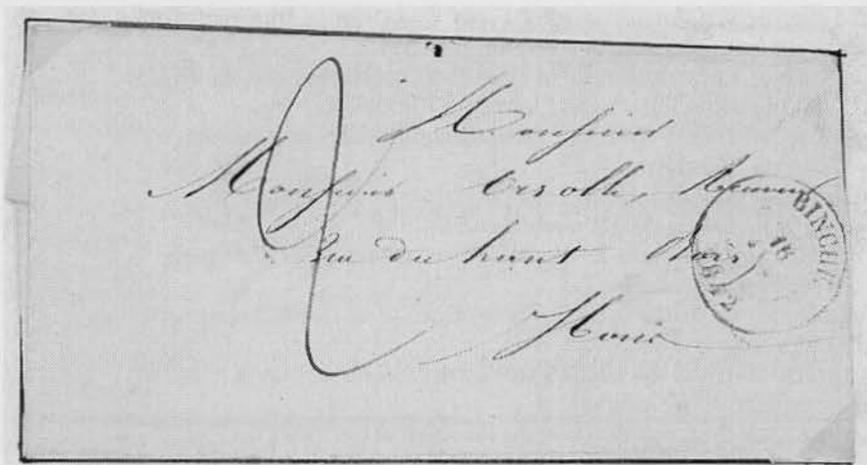
La poste aux chevaux reste également très développée.

En 1845, on compte encore 126 relais de cette poste en Belgique, et l'expansion des chemins de fer n'a pas encore affecté son importance.

"APRES LE DEPART"

Il reste à découvrir sur lettre la griffe "APRES LE DEPART", dont tous les bureaux devaient être pourvus.

C'est par une circulaire du 21-8-1818 que l'administration hollandaise a prescrit d'indiquer à la plume sur tous les envois trouvés à la boîte



1842. Lettre de Binche à Mons

Marque de départ: "BINCHE 16 AVR. 1842" type 15 - mois vertical.

Port manuscrit: 2 décimes

Au verso, marque d'arrivée: "Mons 17 AVR. 1842"



Fig. 19.

Lettre de Binche à Fontaine l'Evêque

Marque de départ: "BINCH 11 JANV 1842" - type 15 - mois vertical.

Port manuscrit: 2 décimes.



1845. Lettres de Binche à Fontaine l'Évêque.
 Marque de départ: "Binche 3 FEV 1845". Double cercle type 16 - mois incliné
 Port : 2 décimes payé par le destinataire.

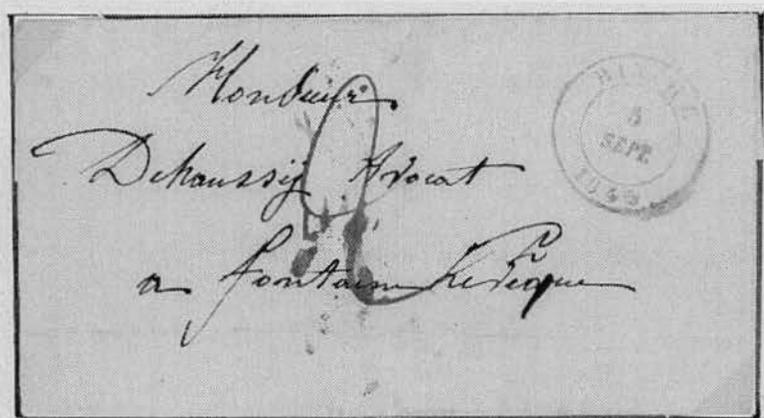


Fig. 20.
 Marque de départ: "Binche 5 SEPT 1845". Double cercle type 16- mois incliné
 Port : 2 décimes payé par le destinataire.

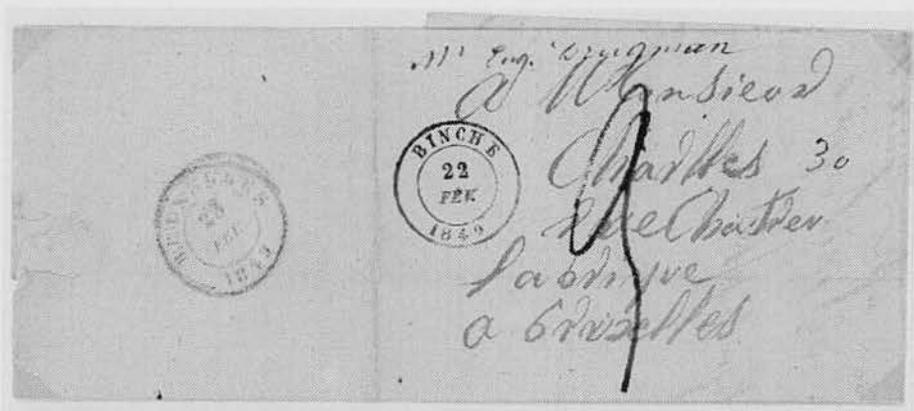


Fig. 21.

1849 - Marque double cercle "BINCHE 22 FEV 1849" sur lettre de Binche à Bruxelles

La marque double cercle est au type 16 et de teinte rouge-carmin

La marque d'arrivée à Bruxelles est de teinte bleue.

Le port payé par le destinataire est de 3 décimes.



1849. Marque double cercle "BINCHE 25 AVR. 1849" sur lettre de Binche à Fontaine-l'Évêque (collection Roland Luctkens).

Le port est de 2 décimes. L'encre a viré du rouge au rouge brun.



Fig. 22.

1841 - Lettre de Binche à Fontaine l'Évêque. Marque de départ double cercle Binche 26 fév. 1841 (type 15). Port manuscrit : 2 décimes.

Au verso : Sceau de l'administration communale de Binche (en noir).

Lettre signée par le bourgmestre Wanderpepen.

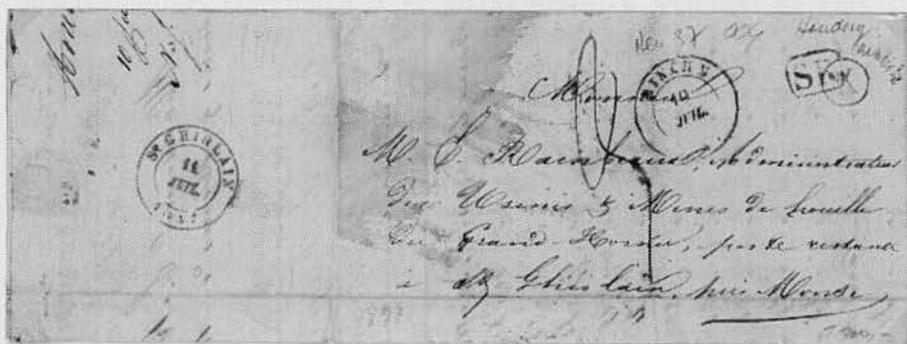


Fig. 23.

1847. Lettre de Houdeng-Aimeries à St Ghislain.

Marque K dans un cercle apposée par le facteur lors de la levée de la boîte rurale de Houdeng-Aimeries.

Marque SR dans un cadre rouge apposée au bureau de Binche pour signaler le levée en "Service rural".

Marque double cercle "Binche 10 juillet 1847" apposée au bureau de perception de Binche dont dépend la boîte rurale de Houdeng-Aimeries, via la distribution de Le Fayt.

Marque double cercle "St Ghislain 11 juillet 1847": marque d'arrivée apposée par le bureau de destination de St Ghislain.

La marque manuscrite indique le port de 3 décimes qui est dû par le destinataire. Il se décompose comme suit:

Lettre normale jusque 30 km à vol d'oiseau: 2 décimes

Taxe supplémentaire de levée en service rural: 1 décime,

ce qui donne les 3 décimes réclamés.

après le dernière levée desservant une direction donnée, la mention "Na posttijd" et M. Verhulst peut présenter un pli posté à Binche vers Fontaine l'Evêque où cette mention figure.

Une circulaire du 26 janvier 1829 remplace la mention manuscrite par la frappe d'une griffe fournie par l'administration, et écrite en caractères penchés.

Il faudra attendre une circulaire du 3-10-1836 pour que cette marque soit remplacée par une marque manuscrite "Après le départ" en attendant la mise en service des griffes "Après le départ" fournies par l'administration. Durant cette période intermédiaire, chaque bureau a réagi par initiative personnelle, soit en utilisant toujours la griffe hollandaise, soit en créant sur place des griffes de fabrication privée, soit en revenant aux marques manuscrites. Seule la découverte de documents donne la réponse à ces choix possibles. C'est en 1859 que cesseront ces indications.

Une lettre du 10 juillet 1847 envoyée par N. J. De Bauque, Maître de Forges à Houdeng, à destination de "M. E. Raimbeaux, Administrateur des Usines et Mines de Houille du Grand-Hornu, poste restante à St Ghislain près Mons" nous apporte quelques détails intéressants sur l'activité économique de cette époque. (fig 23)

Elle contient une facture pour fourniture de barres métalliques rectangulaires, rondes et carrées d'un poids total de 7262 kgs à 32 centimes le kg pour un montant total de 2323 F 84 centimes.

Le destinataire a repesé l'envoi, annoté qu'il manque 16 kgs, et rectifié le montant en conséquence.

Le transporteur est le voiturier Paul Vraix, et l'expéditeur De Bauque reconnaît avoir reçu des ateliers du Grand Hornu 8800 kgs de mitraille pour lesquelles il réclame la facturation.

Passons maintenant aux indications marcophiles de cette lettre.

Elle a été postée dans la boîte rurale de Houdeng-Aimeries où le facteur qui a levé cette boîte a appliqué le "*littéra*" (K) dans un cercle qui identifie cette boîte.

Cet "*honorabile piéton*" comme on appelait le facteur à cette époque, a porté cette lettre au bureau de Le Fayt où elle a reçu la marque (SR) dans un cadre. Transmise à Binche, le timbre à date double cercle y est appliqué, et le port dû par le destinataire y est annoté.

Il se décompose comme suit :

Lettre jusque 10 grammes parcourant jusqu'à 30 km à vol d'oiseau entre l'expéditeur et le destinataire : 2 décimes. Taxe supplémentaire de levée en service rural : 1 décime ce qui donne les 3 décimes de la marque manuscrite figurant près du timbre à date.

A l'arrivée à destination le lendemain 11 juillet 1847, le bureau de St Ghislain porte au verso de l'envoi son timbre à date.

Il n'y a pas de taxe de distribution, l'envoi étant fait "poste restante" et cette taxe ayant été supprimée en 1836.

C'est une période de notre histoire où la Belgique en gestation développe son économie, ses mines de houille, ses chemins de fer.

Elle a perdu le 19 avril 1839, la moitié du Grand-duché de Luxembourg qu'elle avait annexé le 18 octobre 1830.

Et le 29 mars 1848, sa jeune armée devra repousser à Risquons-Tout une attaque de Belges émigrés qui rêvaient d'une autre Belgique.

Un arrêté royal du 21 juin 1847 apporte une lumière intéressante sur les tarifs appliqués par la poste aux lettres à cette date.

Il règle la création de nouveaux bureaux de perception et donne les tarifs à appliquer vers ceux-ci.

Pour Binche, cela donne avec l'orthographe de l'époque vers :

Beauraing:	4
Florenne	3
Florenville	5
Gedinne	4
Hamme	4
Jemmappes	2
Lens	2
Le Rœulx	2
Marchienne-au-Pont	2
Pecq	4
Pepinster	5
Rochefort	4
Zele	4
Zelzaete	4

Il reste une donnée qui n'est pas précisée sur ces documents. Quelle est l'unité utilisée?

Mais depuis 1835, toutes les instructions prescrivent d'indiquer le port en décimes de franc.

La compréhension des chiffres indiquant le port sur les lettres n'est pas toujours évidente. Outre le graphisme inhabituel, durant la période française d'occupation de nos provinces, ces chiffres représentaient déjà des décimes, alors que l'on comptait généralement en "sols" ou sous de 5 centimes.

Ce système continue au début de la période hollandaise, mais vers 1819 indique des "stuivers" valant 5 cents de florin dont la valeur est plus ou moins équivalente.

Vers 1827, le montant du port sera indiqué directement en cents de florin et cette pratique perdurera jusque fin 1834.

En 1835, ce sera le décime de franc qui sera utilisé comme unité pour l'indication des ports.

Il reste une incertitude sur la date exacte à laquelle cette modification entra en service, mais qui semble être le 1er janvier 1835.

22. Le bureau de distribution de Fayt

Par arrêté ministériel du 11 mars 1834, un bureau de distribution est ouvert à Fayt. Cette création est rappelée dans la circulaire n° 81 du 9 août 1835.

M. André Williame y est nommé distributeur le 31 mars 1834, et il dépend de la perception de Binche.

Les premières marques d'origine sont manuscrites dans l'angle supérieur gauche de l'adresse, et y figurent conjointement avec le timbre à date de Binche. (fig 24). On connaît au 13 mai 1834 et au 19 juin 1834, un Fayt écrit à l'encre brune, et le 16 décembre 1834, un Fayt écrit à l'encre rouge, (fig 25) dans la collection de Mr. L. De Clercq.

Un cachet au type manuscrit est utilisé dès 1835 toujours à l'encre rouge. Les dates rencontrées: 23 mai 1835, 26 août 1835, 27 février 1836, 5 juillet 1836.

Il est utilisé jusqu'en octobre 1836 toujours conjointement avec le timbre à date du bureau de Binche. (fig 26)

La circulaire n° 108 du 30 octobre 1835 crée un nouveau type de cachet pour les bureaux de distribution; un petit cachet de 18 mm de diamètre où ne figure pas le millésime, le type C 3 a. Dates rencontrées: 22-XI (1836); 3-VI (1838) (fig 27).

En 1840, le canton postal de Fayt dessert 7 communes rurales : Bellecourt, Bois d'Haine, Chapelle-lez-Herlaimont, Familleureux, La Hestre, Morlanwelz et Seneffe. En 1842, on observe une curiosité, il semble que les nombres mobiles indiquant le jour soient égarés au-dessus du 20, car ils sont remplacés par une indication à la plume. On trouve notamment les 28-IV, 28-V, 20-VIII, 25-IX et 21-X (fig 29)

L'arrêté royal du 10-6-1844 transforme le bureau de Fayt en un bureau de perception. Le percepteur sera M. A. Williame.

Fayt reçoit alors deux timbres à date fournis par la firme Wiener, mais il se produit ici une curiosité étonnante.

Le timbre à date qui est affecté aux années impaires porte en couronne la mention "Fayt" (fig 30), et celui qui est affecté aux années paires porte la mention "Le Fayt". (fig 31)

Rappelons que la fourniture de deux timbres à date distincts permettait au fabricant de disposer d'un délai suffisant pour réaliser la modification de l'indication de l'année à la fin de chaque exercice annuel.

On trouve ainsi:

"Le Fayt" en 1844, 1846, 1848, 1850.

"Fayt" en 1845, 1847, 1849.

Fayt reçut aussi la marque "APRES LE DEPART" (dates découvertes: 1844 et 24-2-1849), et un "DEBOURSE" ovale complété par "Le Fayt" (date connue : 21-1-1845) (fig. 32).

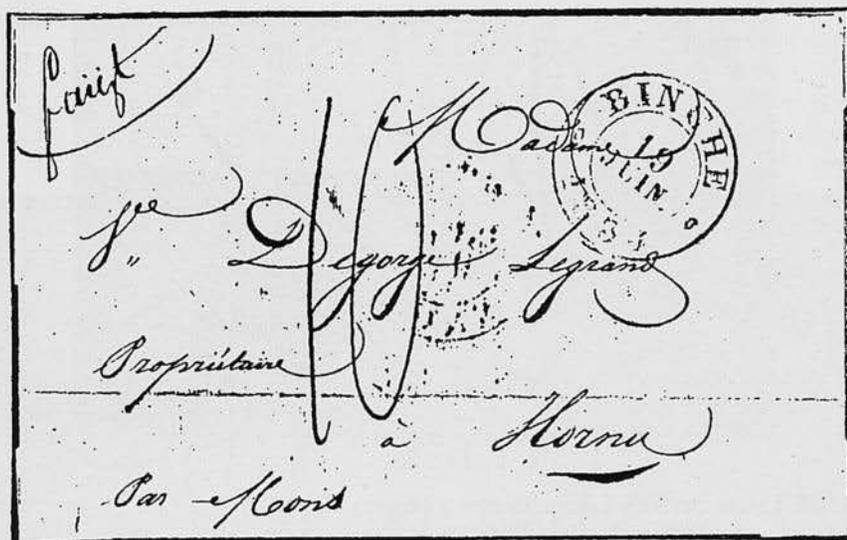


Fig. 24.

19 Juin 1834. Fayt écrit à l'encre brune. Le port est encore exprimé en cents.

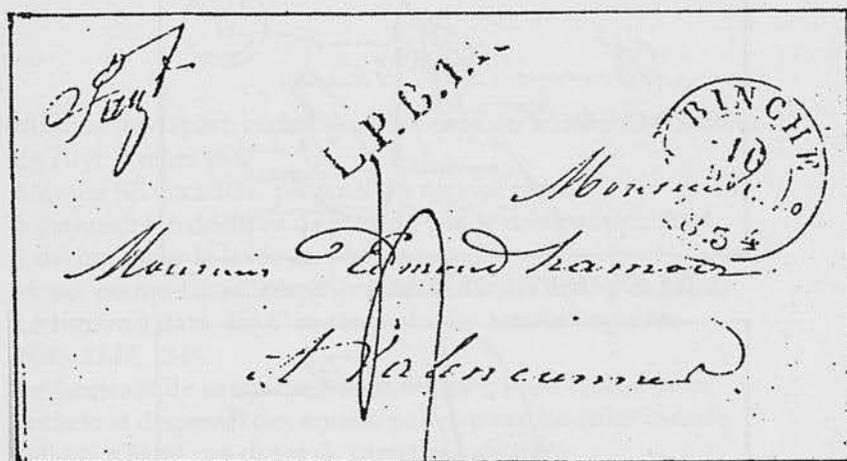


Fig. 25.

16 décembre 1834. Fayt écrit à l'encre rouge (Coll. M. De Clercq)
 REMARQUE: Le cachet de Binche montre une cassure sur les deux lettres.

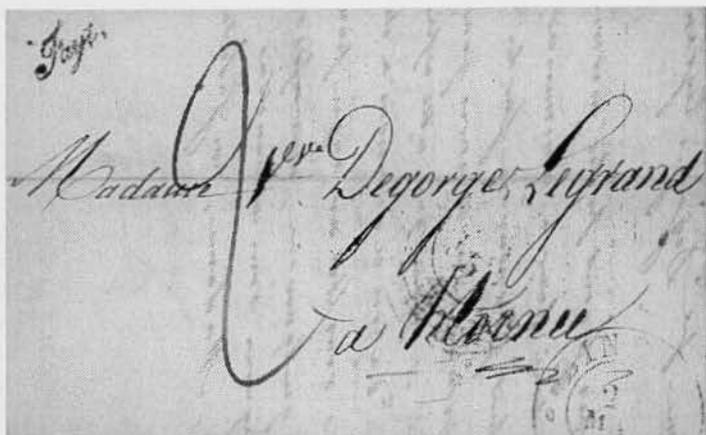


Fig. 26.

1835. Lettre de Sars-Longchamps à Hornu
 Marque de départ du bureau de distribution de Fayt (rouge)
 Marque du bureau de perception du Binche 23 mai 1835
 Port manuscrit : 2 décimes
 Au verso, marque d'arrivée : Mons 24 mai 1835.

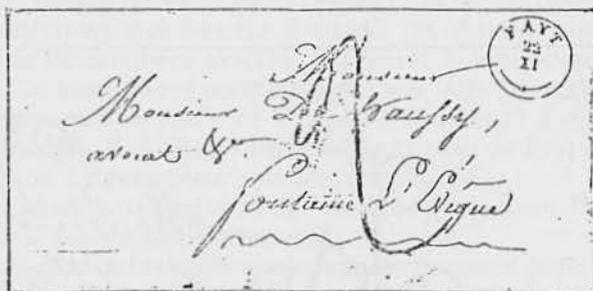


Fig. 27. - FAYT 22.XI.1836 type C3a

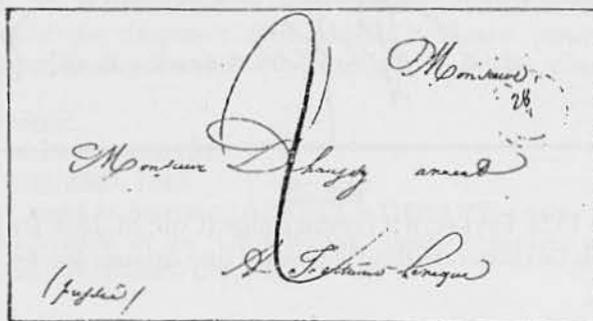


Fig. 29. - FAYT 28-V-1842 - type C3a.

1847. Lettre de Binche à Francmont.

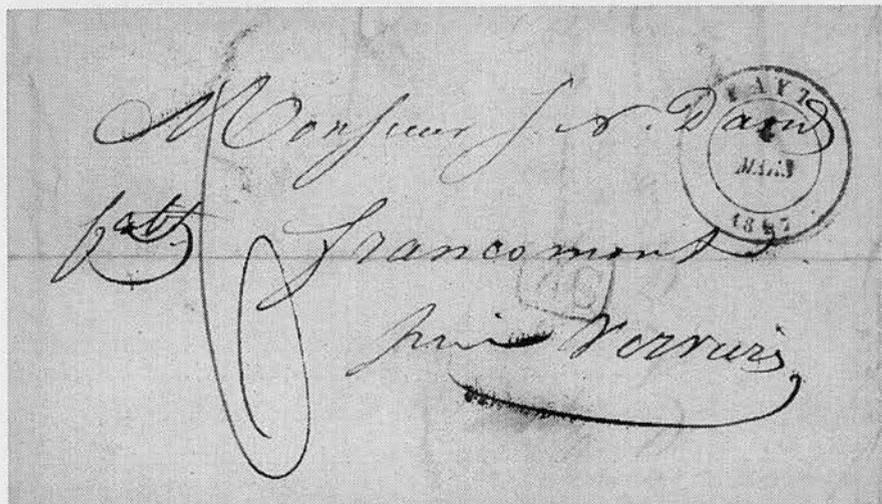


Fig. 30.

Marque de départ: cachet double cercle du bureau distributeur de Fayt: 3 mars 1847

Marque SR encadrée: pli posté en service rural

6 manuscrit: 6 décimes de port dû par le destinataire, dont 1 décime pour la levée en service rural.

Verso: marque d'arrivée à Verviers le 4 mars 1847 peu lisible.

Le timbre à date "Fayt" se rencontre les années impaires: 1845, 1847, 1849.

Le fabricant de ce timbre à date, Wiener, avait réalisé deux cachets et disposait des années paires pour modifier l'année, celle-ci n'étant pas dotée de caractères mobiles.

1848. Facture de Fayt à St. Ghislain.

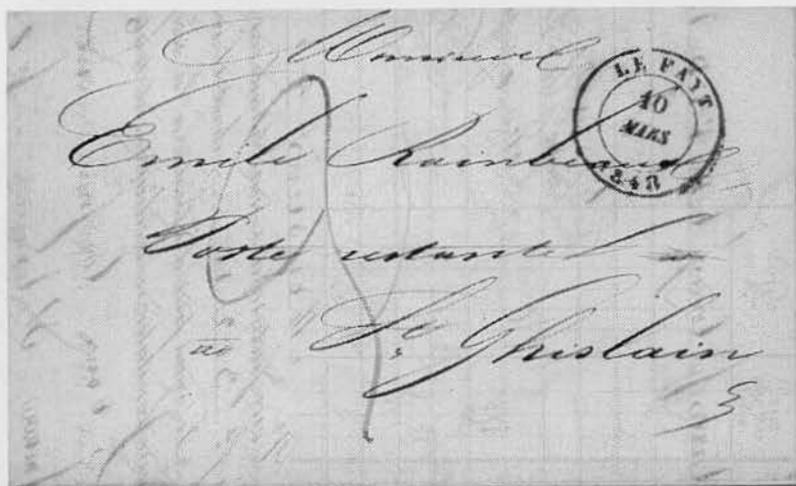


Fig. 31.

Marque de départ : cachet double cercle du bureau distributeur de Le Fayt: 10 mars 1848.

Port manuscrit: 3 décimes

Au verso, marque d'arrivée à St Ghislain: 10 mars 1848

Les années paires, c'est le terme "Le Fayt" qui a été utilisé par le fabricant du cachet, Wiener.

On trouve cette dénomination en 1844, 1846, 1848, 1850.

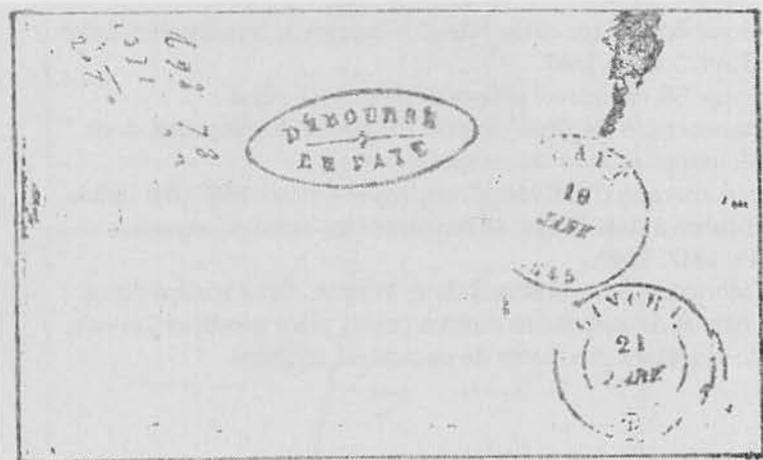


Fig. 32. - LE FAYT - DÉBOURSE.

Le bureau de poste de "Fayt" sera supprimé le 1er décembre 1850, mais il avait connu l'apparition du timbre-poste et reçu en conséquence la marque annulante à 17 barres horizontales entourant le n° 68 qu'il occupait dans la liste des bureaux de perception.

Entretemps, il avait été ouvert à La Louvière un bureau de distribution qui avait reçu simultanément une annulation comportant 18 barres verticales entourant le n° 64 qu'il occupait dans la liste des bureaux de distribution. C'était le 1er octobre 1850.

Le 1er décembre 1850, La Louvière devient bureau de perception et reçoit l'annulation à 17 barres horizontales entourant le n° 68 de "Fayt" devenu disponible.

Ces changements ont généré deux raretés:

1- une annulation à 17 barres horizontales entourant le n° 68 apposée au bureau de Fayt, ce qui ne peut exister que entre le 1er juillet 1849 et le 30 novembre 1850, soit 17 mois. (date connue : 21 juin 1850)

2 - l'annulation à 18 barres verticales entourant le n°64 apposée au bureau de La Louvière qui ne peut exister que entre le 1er octobre 1850 et le 30 novembre 1850, soit 2 mois.

Signalons également que le bureau de distribution devait apposer ses marques à l'encre noire et le bureau de perception à l'encre rouge (jusqu'en 1857). Or, alors que La Louvière est devenue perception au 1er décembre 1850, on trouve encore l'encre noire utilisée pour le timbre à date le 23-7-1851.

23. Le Service rural dans le canton postal de Binche

Par une circulaire du 9-12-1831, Mr Delfosse, l'administrateur des Postes de la Belgique devenue indépendante, avait demandé à ses inspecteurs, contrôleurs et directeurs de lui fournir les renseignements permettant l'organisation d'un service rural analogue à celui qui existait en France.

L'arrêté royal du 29 décembre 1835 décide dans son article 13 qu'un "Service de poste aux lettres" sera établi dans toutes les communes du royaume aussitôt que possible. En France, c'est-à dater du 1-1-1836 qu'apparaissent les boîtes rurales.

Par une décision ministérielle du 22-8-1836 parue au Moniteur du 1-9-1836, une boîte aux lettres destinée à recueillir la correspondance de chaque commune sera scellée dans un endroit apparent de toutes les communes dépourvues de bureau de poste: maison communale, église, etc...

Pour le Hainaut, c'est du 12-10-1836 au 31-10-1836 que cette réalisation aura lieu.

Il faudra attendre l'arrêté royal du 6-8-1841 pour que la levée de toutes ces boîtes devienne quotidienne.

Des facteurs ruraux attachés aux bureaux de perception ou de distribution dont dépendent ces boîtes sont alors désignés pour lever ces boîtes, et distribuer les lettres à domicile.

En général, ce facteur transmet les lettres au bureau de poste dont il dépend. Ce bureau procède à l'oblitération et à l'indication du port.

Toutefois, lors de son passage, le facteur rural applique, conformément au règlement de service du 20 août 1836 sur le courrier qu'il lève, un petit cachet qui se trouve en permanence dans la boîte. Celui-ci se présente sous la forme d'une lettre entourée d'un cercle. (fig 33-34)

Le bureau de poste doit en plus appliquer la marque SR (= service rural) sur le courrier que lui a remis le facteur rural, et ce avant de l'expédier vers sa destination.

Cette marque indique qu'une taxe supplémentaire d'un décime doit être ajoutée au port normal, selon l'article 13 de la loi du 29 décembre 1835.

(fig 34 A)

De plus, les lettres qui ne sortent pas de l'arrondissement d'un bureau de poste, qu'il soit de direction ou de perception, seront marquées du timbre C.A. (= correspondance d'arrondissement) (fig 35-36).

M. Léo De Clercq a découvert la date la plus haute de cette marque sur un pli envoyé de Charleroi à Fontaine l'Evêque le 15-10-1836

Le canton postal de Binche se compose en 1840 de 29 communes, dont il est intéressant de connaître l'importance, et de retrouver la lettre ou "littera" dont est dotée sa boîte rurale.

Cette recherche n'est pas simple.

Certaines communes ont quitté le canton postal d'origine et le "littera" peut avoir été modifié s'il y avait double emploi du même "littera" dans le nouveau canton postal.

Il semble que les communes peu éloignées du bureau principal n'ont pas reçu de boîtes rurales, ce qui a permis de couvrir 29 communes avec les 26 lettres de l'alphabet. Mais elles bénéficieront tardivement de boîtes auxiliaires dont les doubles "litteras" figurent dans un parallélogramme ou un hexagone.

La pire complication pour redécouvrir les "litteras" : la remise d'une lettre au facteur en tournée qui applique alors le littera de la prochaine boîte qu'il va lever, et qui n'est pas nécessairement celui de la commune où il a reçu la lettre.

1839. Lettre de Houdeng-Aimeries à Hornu.

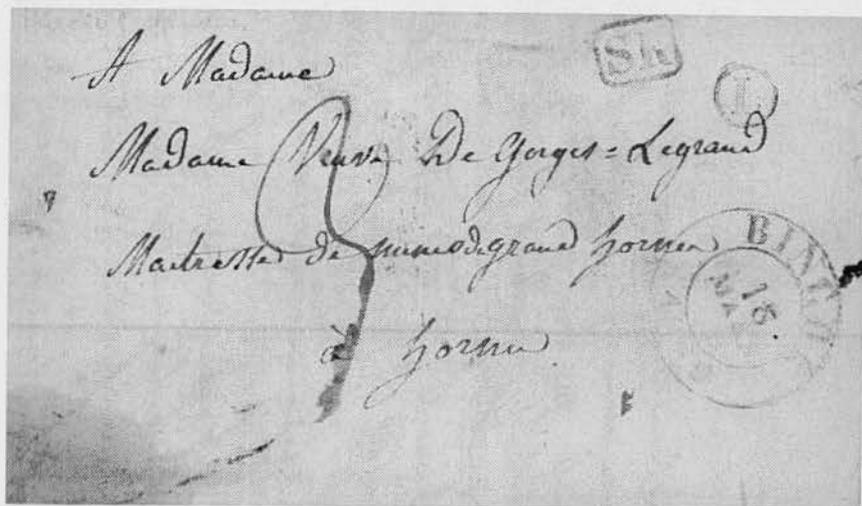


Fig. 33.

Lettre déposée dans la boîte rurale de Houdeng-Aimeries
Littera L dans un cercle apposé par le facteur lors de la levée
Marque SR encadrée apposée au bureau de perception de Binche
dont dépend à cette date la boîte rurale de Houdeng.
Marque double cercle du bureau de Binche 18 mars 1839.
Port manuscrit : 3 décimes dont 2 décimes de port normal+
1 décime supplémentaire pour la levée en service rural.
Au verso, marque d'arrivée double cercle: "Mons 19 mars 1839".

1846. Lettre de Haine St Pierre à Fontaine l'Evêque du 2-2-1846
 Marque O dans un cercle apposée par le facteur lors de la
 levée de la boîte rurale de Haine St Pierre.
 Marque SR rouge dans un cadre apposée au bureau
 de Binche pour signaler la levée en "Service rural"

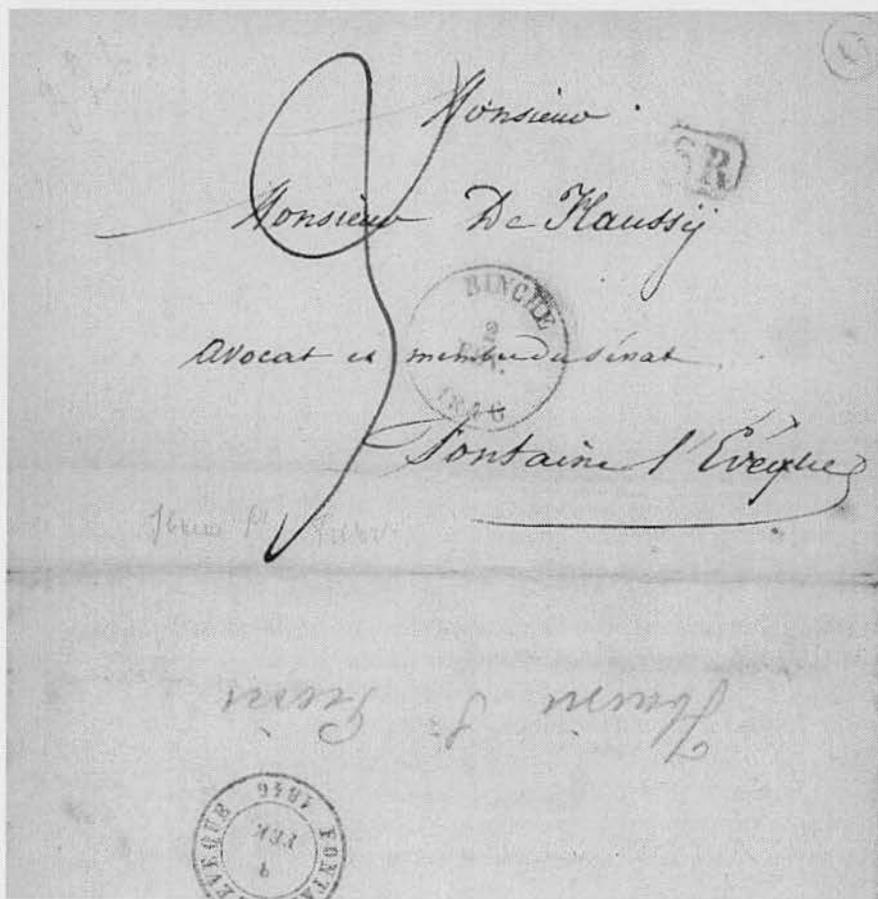


Fig. 34.

Marque au type 15 "Binche 2 FEV 1846" avec le mois écrit en lettres verticales.

Le port est de 3 décimes : 2 décimes jusque 30 km + 1 décime de taxe pour la levée en service rural.

Marque d'arrivée double cercle, mois incliné: Fontaine l'Evêque
 3 FEV 1846

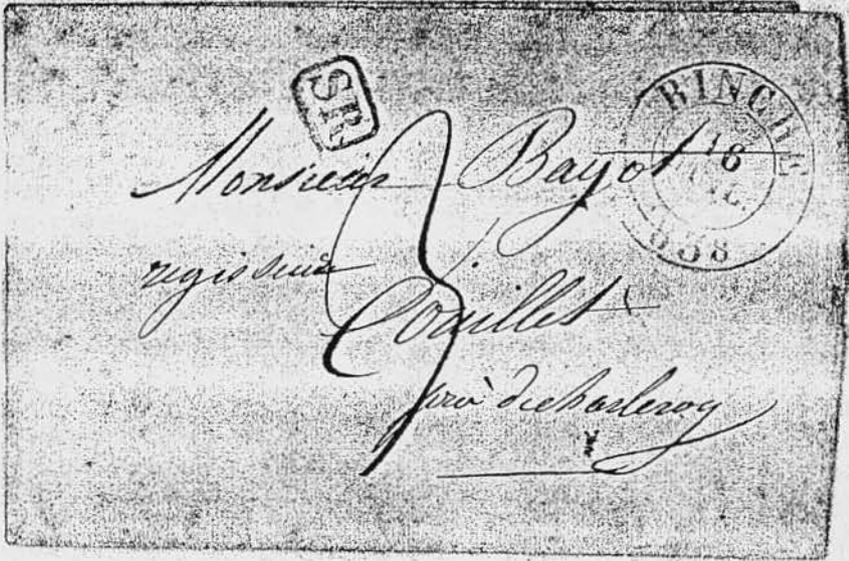


Fig. 34A.

Lettre de Morlanwelz à Couillet du 16 juillet 1838.

Cachet "Binche" double cercle de teinte rouge

Marque SR de service rural

Port 3 décimes dont 1 décime pour levée en service rural

Remarquez le 8 de l'unité du millésime 1838 qui n'a pas la même grandeur que les autres chiffres.

Coll. Goret.

Monsieur
 Monsieur Debaussy,
 avoué
 à Fontaine-l'Évêque

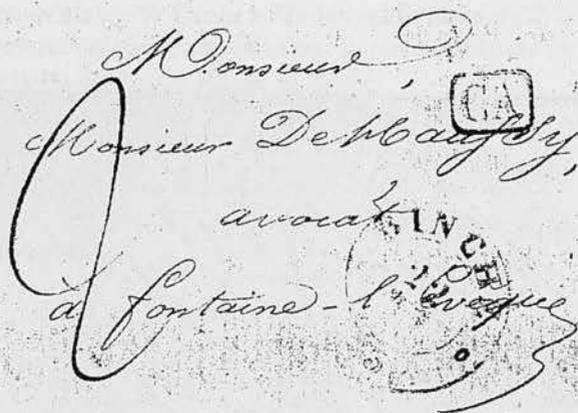


Fig. 35.

Les marques C. A.

Lettre de Seneffe à Fontaine l'Évêque du 21 oct. 1836 taxée à Binche le 22. Port 2 décimes. Marque BINCHE double cercle avec lentilles latérales en rouge.

Marque CA encadrée en rouge (= correspondance d'arrondissement). Coll A. Goret.

Monsieur
 Monsieur François Jomart
 cultivateur
 à Leval-Trahegnies



Fig. 36.

Lettre de Binche à Leval-Trahegnies du 28 juin 1841

Cachet double cercle avec mois incliné

Marque CA encadrée en rouge (= correspondance d'arrondissement ne sortant pas du ressort du bureau de perception de Binche).

Port 2 décimes. - Coll. A. Goret.

Communes	Habitants en 1840	Distance de Binche	Littéras des boîtes rurales et dates relevées
Binche	5085 (5131)	—	—
1. Battignies	482	1 km	—
2. Bienne-lez-Happart	318	9 km	X ?
3. Boussoit	500	11 km	M (1845)
4. Bray	362	6 km	P (1848)
5. Buvrines	1196	4 km	(1859) W
6. Carnières	2317	8 km 5	B (6-9-1849; 28-4-56)
7. Epinois	310	6 km	—
8. Estinnes-au-Val	758	5 km	Q (23-11-1846)
9. Estinnes-au-Mont	1744	6 km	R ((1862) (9-8-1848)
10. Faurœulx	448	10 km	T (?)
11. Haine-St. Paul	1846	6 km	I (1842); O (2-2-1846)
12. Haine-St. Pierre	1112	6 km	H (1840; 41; 46; 47)
13. Haulchin	1036	8 km	S (1849)
14. Houdeng-Aimeries	2508	9 km 5	L (18-5-1839); K (1843; 10-2-1846; 10-7-47); D (1848); H (30-8-1859)
15. Houdeng-Goegnies	2754	9 km 5	M (1841); I (1842)
16. Leval-Trahegnies	1373 (1405)	5 km	A (?)
17. Lobbes	2476	11 km 5	Z (23-2-1839)
18. Maurage	630	9 km 5	—
19. Merbes Ste Marie	559	7 km	V ?
20. Mont Ste Aldegonde	534 (537)	5 km 5	—
21. Mont Ste Geneviève	388	7 km	Y ?
22. Péronnes	361 (873)	4 km	—
23. Ressaix	301 (340)	2 km 5	—
24. Saint-Vaast	2636	5 km	—
25. Strépy	1220	7 km	—
26. Thieu	692	9 km	—
27. Trivières	779	6 km	—
28. Vellereille-les- Brayeux	478	5 km 5	U (1842; 16-1-1844; 4-10- 1844; 13-7-1846)
29. Waudrez	674	1 km 5	SV (9-8-1881)



-  Entité de Binche (1977).
-  Canton postal de Binche en 1840.
-  Extensions de ce canton entre 1845 et 1855.
-  Canton postal de Fayt en 1840.
-  Littéras des boîtes rurales.
-  Communes dotées d'un bureau des postes.

D'autres communes viendront rejoindre le canton postal de Binche.

1845	Morlanwelz	1886	8 km	C. 18-12-52
1845	Baume (Hameau de St Vaast)	—	9 km	
1848	Anderlues	2940	8 km	
1855	Vellereille-le-Sec	93	9 km	

En 1845, quelques communes du canton postal de Binche quittent celui-ci pour d'autres bureaux.

Le Fayt desservira Houdeng-Aimeries et Houdeng-Goegnies.

Fontaine l'Evêque desservira Carnières

Solre-sur-Sambre desservira Faurœulx

Thuin desservira Mont Ste Geneviève

Merbes Ste Marie

Lobbes

Bienne-lez-Happart.

En 1848, de nouvelles modifications sont apportées à cette répartition :

Baume est supprimé

Le bureau de Rœulx dessert Haine-St.-Paul

Péronnes

St.-Vaast

Trivières

Boussoit

Maurage

Estinnes-au-Val

Bray

Strépy

Thieu

Mais le bureau de Binche reçoit Anderlues et Carnières cédés par le bureau de Fontaine-l'Evêque.

L'arrêté royal du 25-11-1850 portant effet au 1-12-1850 remanie cette situation:

Anderlues quitte le canton postal de Binche pour Fontaine l'Evêque

Haine St Pierre " La Louvière

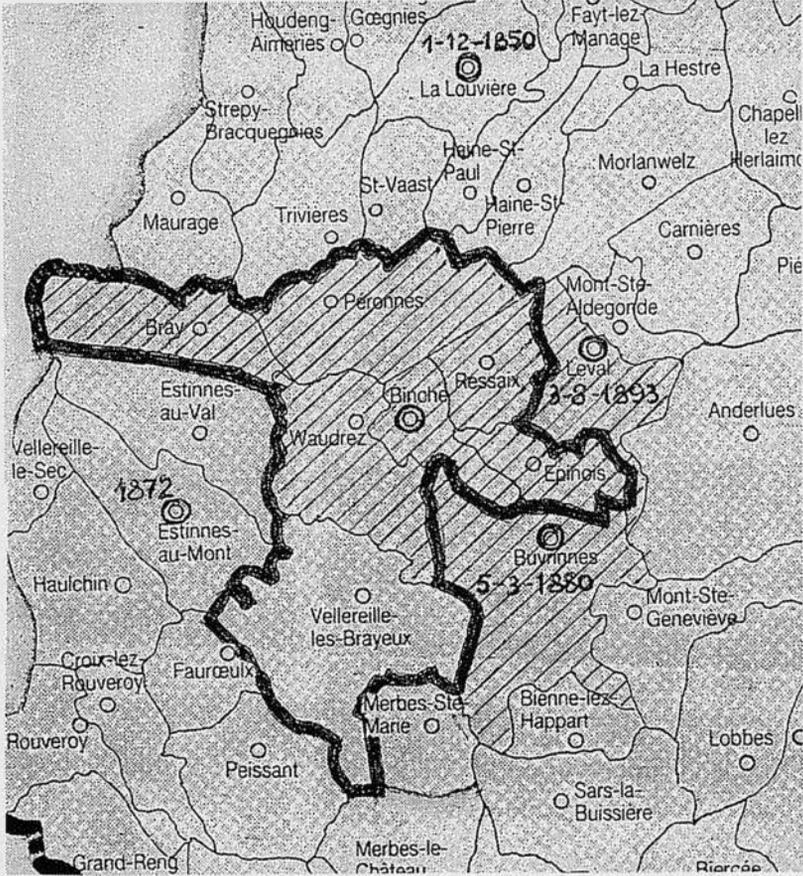
Morlanwelz " La Louvière

Ce service rural prendra fin avec l'ordre de service n° 37 du 13-12-1895, car la création de nouveaux bureaux de poste ne justifiait plus sa maintenance.

A cette date, il ne restait plus que 7 communes rurales desservies par le bureau de Binche: Battignies (rattachée à Binche depuis 1881), Epinois, Péronnes, Ressaix, Vellereille-les-Brayeux, Waudrez et Bray.

N.B. Les chiffres cités pour le nombre d'habitants en 1840 proviennent de deux sources différentes, et sont généralement du même ordre sauf pour Péronnes où manifestement une des valeurs est fausse.

 Entité de Binche (1977).



 Canton postal de Binche en 1895.

La boîte postale

C'est entre le 12-10-1836 et le 31-10-1836 que les boîtes postales du service rural seront placées dans toutes les communes du Hainaut.

Elles ne se présentaient pas encore comme le modèle ancien ci-dessus car ce n'est qu'en 1850 que seront réalisées les premières boîtes postales en fonte coulée (fig 37)

Ces boîtes sont levées par les facteurs ruraux dont un grand nombre sont recrutés. (fig 38)

Ceux-ci portent un uniforme dans l'exercice de leurs fonctions

- blouse bleue à col droit
- boutons d'ordonnance
- pantalon gris-fer
- chapeau de feutre verni ou de paille en été
- manteau court en drap de troupe non doublé
- cravate noire.

Ils portent leurs correspondances dans un portefeuille en cuir noir suspendu par un large baudrier portant sur le devant une plaque en cuivre où sont gravés le "Lion belge" et le mot "Facteur"

Ils sont armés d'un sabre pour se défendre et assurer la sécurité de la correspondance.

En 1852, ce sabre sera remplacé par une fourche à deux dents pour écarter les animaux, principalement les agressions des chiens.

En plus ils devaient prêter serment, être âgés de 21 à 36 ans et savoir lire, écrire et calculer, et être de bonne conduite. (fig. 39)

Par contre l'uniforme du facteur de ville déterminé par l'arrêté royal du 8 mars 1833, consistait en une petite capote en drap bleu de soie descendant jusqu'au-dessus des genoux, fermée de neuf boutons, avec collet droit évasé et parements ronds, fermés de deux boutons.

Les boutons étaient en métal doré avec le lion belge et la mention: "Administration des Postes" en exergue.

Le pantalon était en drap de la même couleur que l'habit.

Le chapeau était en feutre verni, ou une casquette de drap bleu entourée d'un galon doré de 20 millimètres de largeur.

La cravate était noire.

Ils devaient porter une boîte pour distribuer les lettres.

Elle était dotée d'une plaque de cuivre gravée avec la mention: "Poste aux lettres".

Le facteur de ville ne pouvait faire de distribution dans le canton, et réciproquement, le facteur rural ne pouvait distribuer les lettres en ville, sauf autorisation de l'Administration.

La poste de Binche si nous nous référons à la situation existante en 1845 devait disposer d'au moins quatre facteurs ruraux et d'un facteur de ville.

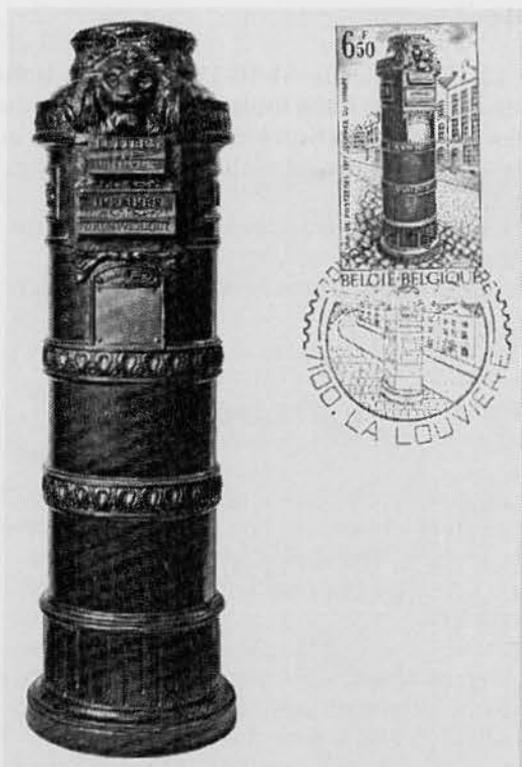


Fig. 37.



Fig. 38. Facteur rural.



Fig. 39. Facteur de ville.

Qui étaient ces facteurs? Effectuées par Melle M. Leduc, les recherches dans les registres de l'état-civil ont permis de retrouver quelques-uns d'entre-eux.

Louis-Joseph Termolle né le 1-6-1797, décédé le 15-4-1863, fils de Nicolas Termolle et de Catherine Flaminne.

Nicolas Termolle né le 12-5-1793, décédé le 12-3-1871 et frère aîné du précédent.

Ils sont tous deux facteurs ruraux et neveux ou cousins du directeur de la poste de Binche, M. Victorien Flaminne.

Jules Termolle, fils de Nicolas Termolle, né le 25-7-1821, décédé le 6-4-1893 était lui "facteur des postes" sans autres précisions, mais à la date de son décès, le service rural a perdu son importance initiale.

L'organisation des tournées

Depuis sa création en 1836 jusqu'à son extension maximum en 1840 où 29 communes sont desservies, nous ne connaissons pas l'organisation et la répartition des tâches dans la poste rurale du canton postal de Binche.

En 1845, grâce aux documents parlementaires relatifs au budget de 1845-46, la situation est mieux connue. Suite aux diverses mutations citées plus avant, 23 communes ou hameaux sont à desservir.

Quatre tournées partant du bureau de Binche sont organisées:

1ère : 6 communes

Buvrines, Epinois, Leval-Trahegnies, Mont Ste Aldegonde, Ressaix, Battignies, soit un parcours de 17 km pour lesquels le traitement du facteur qui accomplit journellement cette tâche, est de 600 F par an.

2ème : 5 communes

Morlanwelz, Baume, Haine St Pierre, Haine St Paul, Péronnes, soit 21,500 km pour un traitement annuel de 550 F.

3ème : 6 communes

Trivières, St Vaast, Strépy, Thieu, Boussoit, Maurage, soit 21 km pour un traitement annuel de 550 F.

4ème : 6 communes

Vellereille-les-Brayeux, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Bray, Waudrez, soit 25,500 Km pour un traitement annuel de 500 F.

Le Mémorial administratif de la Province de Hainaut signale qu'en 1846/47, Morlanwelz passe de la deuxième à la première tournée qui deviennent respectivement:

1ère: 7 communes

Buvrines Epinois, Leval-Trahegnies, Mont Ste Aldegonde, Morlanwelz, Ressaix, Battignies, soit 23 km.

2ème: 4 communes

Baume, Haine St Pierre, Haine St Paul, Péronnes, soit 19,500 km.

C'est en 1846 également qu'un facteur doit assurer pédestrement le service du bureau de Binche jusqu'à la diligence journellement contre

un traitement annuel de 60 F. Il s'agit ici d'une prestation assez modeste : entre le bureau de poste situé en ville et l'hôtel du Lion d'Or sur le Grand Rue.

Il existe une seconde possibilité: durant la période hiver, la rue de Namur est impraticable et les diligences sont déviées par la route Bray-Haine St Paul afin de contourner cette zone inondée et rejoindre le relais de la cure de Leval par de meilleures routes. Il se peut donc que cette prestation concerne le parcours Binche-Leval, en étant chargé du courrier local.

Par contre, dès 1847, un autre facteur devra assurer la liaison entre le bureau de Binche, et la toute nouvelle station de chemin de fer de Manage.

Son traitement n'est pas connu.

Le remaniement des cantons postaux en 1848 entraîne une refonte du système.

Le canton postal de Binche ne compte plus que 14 communes qui seront desservies par trois tournées de facteurs.

L'almanach royal de Belgique de Carlier nous en donne la composition.

1ère: 6 communes.

Battignies, Epinois, Anderlues, Leval-Trahegnies, Mont-St-Aldegonde, Ressaix, soit un parcours de 20 km.

2ème: 3 communes.

Haine St Pierre, Morlanwelz, Carnières, soit 19,500 Km

3ème: 5 communes.

Waudrez, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Vellereille-les-Brayeux, Buvrines, soit 25 km.

Le même document de 1850, nous signale que les tournées ont été modifiées et passent maintenant à 4:

1ère : 2 communes.

Haine-St-Pierre, Morlanwelz soit 17 km.

2ème: 4 communes.

Battignies, Epinois, Buvrines, Anderlues soit 21,500 km

3ème: 4 communes.

Ressaix, Leval-Trahenies, Mont-ste Aldegonde, Carnières soit 17 km.

4ème: 4 communes.

Waudrez, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Vellereille-les-Brayeux soit 22,500 km.

Au 1-12-1850, l'ouverture de bureau postal de La Louvière depuis le 1er octobre 1850 entraîne la fermeture du bureau de Fayt, tandis que les communes de Morlanwelz et de Haine St Pierre sont rattachées au nouveau canton postal formé par l'élévation de La Louvière au rang de perception.

Vers 1855, Vellereille-le-Sec passe du canton postal de Mons à celui de Binche. Pour situer son importance, Vellereille-le-Sec comptait 93 habitants en 1840.

Ce sera la dernière extension du canton postal de Binche.

En 1857, Haulchin et Vellereille-le-Sec passent au canton postal de Givry.

En 1859, Anderlues passe au canton postal de Fontaine-l'Evêque, Carnières et Mont-Ste-Aldegonde passent au canton postal de Mariemont.

En 1865, le canton postal de Binche récupère Bray, Estinnes-au-Val et Péronnes qui lui sont cédés par le canton postal de La Louvière.

En 1872, Estinnes-au-Mont et Estinnes-au-Val passent au nouveau canton postal d'Estinnes-Haulchin.

Le 5 mars 1880, Buvrines devient une station-perception ouverte sur la ligne de chemin de fer joignant Piéton à Bienne-lez-Happart, sous le nom de Mont-Buvrines.

Le 3 août 1893, c'est Leval-Trahegnies, qui voit l'ouverture d'une station-perception sur la ligne joignant Ecaussinnes à Erquelines.

Et pour terminer, rappelons l'ordre de service n° 37 du 13-12-1895 qui met fin au service rural instauré en 1836.

A cette date, le canton postal de Binche desservait 7 communes rurales, Battignies, Epinois, Péronnes, Ressaix, Vellereille-les-Brayeux, Waudrez et Bray.

Malgré son annexion à la ville de Binche en 1881, Battignies avait conservé sa boîte rurale.

Pourtant ce système était tombé en désuétude bien avant sa suppression, par l'invention du timbre-poste.

Le littéra qui permettait au percepteur de demander le décime rural de supplément de port sur toute lettre issue d'une boîte rurale n'avait pas résisté aux simplifications de tarif amenées par le timbre-poste.

L'amélioration du service avait amené la pose de nouvelles boîtes aux lettres dans les hameaux éloignés des villages, et certaines de ces boîtes voyaient leur service assuré par un autre bureau que celui desservant la commune. Parmi ces cas, relevons.

Hameaux	Communes	Bureau de poste desservant
L'Alouette	Anderlues	Binche
Bas l'Enfer	Binche	Buvrines
Bois d'Angre	Buvrines	Merbes-le-Château
Paradis (maison)	Estinnes au Mont	Binche
Pavé de Bray	Estinnes au Val	Binche
Point du Jour	Anderlues	Leval-Trahegnies
Taille-Miet	Epinois	Leval-Trahegnies

Les renseignements proviennent des ouvrages suivants:

1865- Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du Royaume de Belgique par Aug. Jourdain publié en 1868/69.

1875/76- Dictionnaire des communes, hameaux, etc, du Royaume de Belgique par H. Carlier (publié en 1877).

1885- Idem de Lucien Hochsteyn.

1895- Dictionnaire encyclopédique géographique du Royaume de Belgique par Alf. Jourdain publié en 1896.

On peut trouver un exemple vécu de la distribution postale rurale dans l'article consacré au comte Louis de Robiano publié en nov./ déc. 94 dans le bulletin de la S.A.A.M.B. et repris en addendum à la fin de ce tome.

Le transport des messageries par diligence (fig 40)

Le transport des messageries par diligence s'était développé durant la période hollandaise.

Un arrêté royal du 31 janvier 1838 modifie les transports des messageries par diligence, et règle le problème des liaisons avec les convois ferroviaires dans les stations de chemin de fer.

L'extension des chemins de fer entraînera la suppression progressive des transports par diligence.

Mais la période de transition sera particulièrement pénible.

Le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Binche établi en 1847, insiste sur la dégradation des communications au départ de Binche depuis le développement des chemins de fer.

Les diligences des Frères Pourbaix vers Charleroi ont cessé de circuler. Il reste une seule diligence journalière joignant Namur à Mons, mais avec un horaire peu intéressant.

Vers Manage, l'omnibus ne circule plus que trois jours par semaine. Et en 1850, c'est la malle-poste Binche-Mons qui est supprimée et remplacée par un piéton. Ce fut un beau tollé !

Il fallait moins de temps pour qu'une lettre vienne de Paris à Mons que pour aller de Mons à Binche.

En 1852, Mons n'est plus relié que quatre jours par semaine et en 1853, ce ne sera plus que le vendredi.

Avec l'arrivée du chemin de fer à Binche en 1857, ce seront les services vers Manage et Baume qui disparaîtront.

La Compagnie des Chemins de fer du Centre exploite une ligne privée, et le passage du courrier par celle-ci améliore peu la desserte postale locale, suite aux horaires mal étudiés pour les correspondances.

Le 26-10-1986 pour fêter les 150 ans de la loi provinciale, une ancienne malle-poste restaurée à Aalst a transporté quelques sacs de courrier entre Mons et Casteau. (fig 41)

24. Les premiers timbres-poste

L'idée du paiement préalable du port des lettres au moyen d'une vignette postale faisait son chemin.

Le 31 décembre 1835, Laurent Kosehier, un ancien comptable royal et impérial présente au Ministre des Finances d'Autriche différentes idées réformatrices visant à simplifier le service des Postes aux lettres et notamment l'affranchissement par "*timbres-taxes*".

En 1839, il améliore l'idée en préconisant une méthode qui correspond aux "*carnets de timbres-poste*" que nous avons connu.

Mais ses tentatives se sont soldées par un échec.

C'est le 6 mai 1840 qu'est mis en vente en Grande-Bretagne le premier timbre-poste, le "*black penny*" que Rowland Hill, le ministre des Postes de la reine Victoria avait réussi à imposer malgré le scepticisme de ses contemporains.

La Belgique délégua l'inspecteur Louis-Denis Bronne afin d'étudier ce système, et le 1-1-1841, il fit un rapport qui préconisait une taxe d'affranchissement à 10 centimes pour les distances de 0 à 30 km et 20 centimes pour les distances supérieures.

Le 24 décembre 1847 parut la première loi modifiant les services postaux belges et annonçant la création de timbres-poste de 10 et 20 centimes pour le service intérieur. Elle suivait l'unification de la taxe des lettres internes promulguée en 1845. L'arrêté royal publiant cette loi parût le 17 juin 1849, et dès le 1er juillet 1849, les premiers timbres à l'effigie de Léopold Ier sont mis en vente aux guichets des bureaux de poste, les fameuses "*épaulettes*". (fig 42)

A l'instar des autres pays qui ont suivi l'exemple de la Grande-Bretagne, ce système veut généraliser le paiement préalable du port des lettres.

Malgré la réduction de prix ainsi offerte, jusqu'en 1857 au moins, on continue à expédier les lettres en port dû par le destinataire.

Pourtant la lettre non affranchie au départ est taxée d'un port de 3 décimes à l'arrivée.

C'est que la confiance ne règne pas! S'il n'y a plus le port à percevoir, comment être sûr que le facteur remettra réellement la missive au destinataire!

C'est une modification profonde des habitudes. Pourtant, en courrier international, l'affranchissement préalable des envois était pratiqué depuis longtemps.

L'almanach, royal de 1841 détaille ces formalités: "Jusqu'à cette date, seules devaient être affranchies, c'est à dire que le port devait être payé par l'expéditeur les lettres à destination de l'Angleterre, l'Autriche, le duché de Bade, la Bavière, le Brésil, l'Espagne, les Etats de l'Eglise, les Etats-Unis, les différents Etats d'Italie, les Echelles du Levant, la Hollande, la Lombardie, le royaume de Naples, la Norvège, la Pologne,

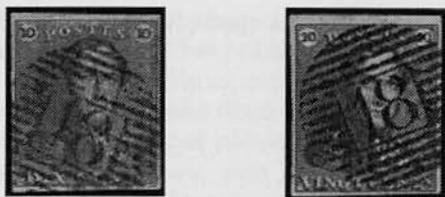


Fig. 42.

Les premiers timbres-poste avec oblitération
P 18 du Bureau de Binche.

1852. Lettre de Binche à Anvers.

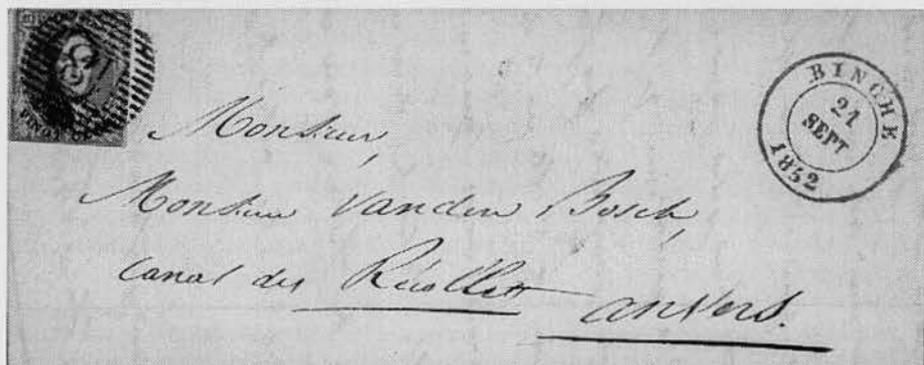


Fig. 43.

Marque de départ: Binche 21 sept 1852 double cercle

Timbre: n° 7- Planche 2

Annulation à 17 barres horizontales n° 18 (Binche)

Au verso: Marque d'arrivée: Anvers 22 sept 6. m. 1852

(Début de l'indication de l'heure)

Expéditeur: Comte de Robiano.

le Portugal, la Sardaigne, les deux Sicile, la Suède, la Toscane, la Turquie, le Wurtemberg, l'Amérique et toutes les colonies étrangères".

Par contre, l'affranchissement restait facultatif pour l'intérieur du royaume, la France, le Hanovre, la Hesse, le Brunswick, les villes Hanséatiques de Hambourg, Bremen et Lubeck, pour les pays desservis par la poste de Tour et Taxis, ainsi que pour la Russie, mais seulement jusqu'aux frontières de la Russie.

Les affranchissements se font de 6 heures du matin jusqu'à 5 h du soir, heures d'ouverture du bureau de poste.

Les lettres pour la Hollande affranchies avant 11h 1/4 du matin partent le même jour".

Et suit une remarque importante:

"N. B. Les lettres sujettes à l'affranchissement obligatoire qui sont jetées dans les boîtes, ne sont point expédiées, mais mises au rebut".

Quant à la répartition des ports perçus entre les différentes administrations postales pour le courrier international, c'est le travail des bureaux d'échange frontaliers qui appliquent au passage une marque qui pour nous sera souvent: "Belg. par Valenciennes" au début puis "Belg. par Erquelines" complétée par la date pour les plis venant de Belgique, et "France par Quiévrain" pour les plis venant de France.

Ces marques doivent être apposées au dos de la lettre selon l'article 12 de la circulaire du 19 juillet 1845. Elles s'accompagnent souvent d'une marque "P. F." si le port a été payé jusqu'à la frontière et "P.D." ou "P.P." si le port a été payé jusqu'à destination.

Pour le calcul des ports, les bureaux sont classés d'après leurs distances de la frontière.

Binche est un des 26 bureaux hennuyers se trouvant dans le 1er rayon, c'est-à-dire à moins de 30 km de la frontière. Cette classification a fait l'objet du tableau n° XXXIV de la convention postale du 3-11-1847 avec la France.

Quant aux imprimés qui bénéficient d'un tarif réduit, le paiement préalable du port est attesté par une marque :

"P.P." (=port payé) apposée par le bureau d'expédition. Conjointement, on y trouve parfois l'indication manuscrite du montant de ce port.

Parallèlement à la mise en vente des premiers timbres-poste, se pose le problème de leur annulation pour éviter le remploi. Un cachet maculant fortement le timbre est créé : c'est le cachet "à barres".

Pour les bureaux de perception comme Binche, il comporte 17 barres horizontales. En son centre, un nombre variable qui permet d'identifier le bureau de départ.

La poste de Binche reçoit le n° 18, et il est mis en service le 1-7-1849, (fig 42 et 43)

Conjointement, un nouveau timbre à date est mis en service. Il est au type double cercle et ressemble fortement à celui mis en service au 1-1-

1842. La principale différence est l'espacement plus grand des lettres du mot "Binche" (date rencontrée: 21 sept 1852) (fig 43).

L'arrêté ministériel du 29-10-1852 transforme le bureau de Binche en une perception de 6e catégorie, et le percepteur à cette date est Mr. G. Toussaint.

Les indications du timbre à date seront complétées à partir du 11 janvier 1853 par l'heure de départ (fig. 44, 45).

Cette dernière est déjà annotée dans les autres bureaux depuis l'année précédente: date rencontrée:

Mons 11 août 1852- 8-9 s (=soir)

On découvre deux versions de cette marque que l'on peut reconnaître par une légère différence dans la hauteur des lettres du mot "BINCHE". A l'arrivée au bureau de destination, celui-ci appose son timbre à date au verso de l'enveloppe.

Ces indications comparées permettent au destinataire d'apprécier la qualité du service rendu, et de déceler les manquements éventuels.

L'utilisation de l'encre rouge pour le timbre à date est rapportée de 11 décembre 1857, et toutes les marques postales seront désormais à l'encre noire. Cette décision prend effet le 31 décembre 1857. (fig 46)

En 1857 également, le 15 janvier, une seconde annulation à barres est mise en service à Binche. Elle ne comporte plus que 8 barres grasses entourant le n° 18 du bureau de Binche. (fig 47)

Un autre événement important de 1857 à Binche, c'est l'inauguration le 2 août par le duc de Brabant (le futur Léopold II) du tronçon Baume-Erquelines du chemin de fer du Centre, une compagnie privée qui réalise la ligne joignant Ecaussinnes à Erquelines.

Depuis 1853, les "Chemins de fer de l'Etat" et la Poste ont été fusionnés. Cela peut-il expliquer que le courrier de l'entreprise privée de construction de la ligne du Centre ait pu circuler en franchise par la Poste? Une lettre du 9-10-1855 ne porte aucune indication autorisant cette franchise, ce qui est logique, mais comme elle ne porte aucune indication de port dû par le destinataire, il reste possible qu'elle ait été transmise par le facteur sans se poser trop de questions. (fig 48)

C'est en fin 1857 que l'on peut placer l'abandon définitif du paiement du port dû par le destinataire. (fig 45)

On ne trouve plus de missives non affranchies avec indication du port dû par le destinataire après cette date.

Il faudra néanmoins attendre le 1er août 1870 pour que soit créé le premier timbre-taxe permettant de récupérer le port des envois non ou insuffisamment affranchis tout en majorant l'insuffisance de cet affranchissement.

Quant à la fusion des "Chemins de fer de l'Etat" et de la Poste, elle prendra fin le 28 février 1866 par la parution d'un arrêté royal organisant cette défusion.

1857. Marque d'arrivée double cercle "BINCHE 23 OCT 9-10 S 1857"
de Bruxelles à Binche.



Fig. 45.

La marque est au type 44 mise en service le 1-1-1855. Elle comporte la date et l'heure de départ: Bruxelles 23 oct. 4. 5 S, et d'arrivée: Binche 23 oct. 9-10 S. Ce courrier a été acheminé en 5 heures.

Le port payé par le destinataire est de 3 décimes.

La circulaire de service du 3-10-1836 prévoit que l'encre des cachets sera bleue pour Bruxelles, et rouge pour les bureaux de perception dont Binche.



Fig. 46.

1860. Annulation "17 barres" n° 18 mise en service le 1-7-1849. Depuis le 11-1-1853, le timbre à date comporte également l'heure de départ; (3-4 s) soit entre 3h et 4h de l'après-midi. L'encre noire est utilisée depuis le 31-12-1857. - (Collection R. Luctkens)



Fig. 47.

1862. Annulation "8 barres", n° 18 mise en service le 15-1-1857. Le timbre à date est à simple cercle au diamètre de 21 mm. 5 Il semble avoir été mis en service au 1-6-1861 dans quelques bureaux pour l'annulation directe des timbres des imprimés et mis hors service le 1-1-1864. A Binche cette mise en service a été plus tardive (après septembre 1861).- (Collection R. Luctkens)

1855. Marque de départ double cercle "BINCHE 9 OCT 3-4s 1855" sur lettre en franchise de Binche à Waudrez.



Fig. 48.

Cette lettre du 9-10-1855 par laquelle l'Entreprise générale du Chemin de fer du Centre (ligne devant joindre Manage à Erquelines) informe les membres des administrations de l'Eglise et des Pauvres de la Commune de Waudrez que la mort de Mr Wanderpepen apporte des retards dans la conclusion des actes cédant les terrains des dites administrations à l'entreprise. Le bureau de Binche de cette entreprise était situé rue des Orphelins. C'est le 2-8-1857 que le duc de Brabant, le futur Léopold II, inaugurerà à Binche la mise en service de cette ligne. Aucune mention de port dû ne figure sur la lettre.

La franchise postale a été rétablie sous le Consulat par la loi du 25 Frimaire de l'An VIII.

Elle a été modifiée par l'ordonnance du 17 novembre 1844.

La question de la récupération des ports insuffisants va empoisonner l'utilisation des timbres-poste.

La France, avant l'utilisation de ceux-ci, avait appliqué des "vignettes-taxe" qui frappaient d'une double taxe les plis de service contenant à tort de la correspondance personnelle. Elles servaient également de bordereau de décompte de taxe dans le cas de lettres réexpédiées de l'étranger.

Il existait deux séries de vignettes de double-taxe. L'une, imprimée sur papier vieux-rose en vertu de l'ordonnance royale du 14 décembre 1825, était employée soit entière, soit par moitié avec la seule mention: "Taxe à percevoir". Une seconde série éditée le 12 février 1845 présente le même aspect général sous trois couleurs différentes : rouge, bleu au jaune.

Quant aux vignettes "bordereaux de taxe", elles étaient imprimées sur papier jaune et réglementairement employées pour la taxe à percevoir des lettres réexpédiées de l'étranger en vertu des "Instructions des Postes", de juin 1832.

L'émission des premiers timbres-taxe en France aura lieu en 1859, soit 10 ans après le premier timbre-poste. Elle suit de peu l'abandon définitif du "port dû" par le destinataire en cas d'absence d'affranchissement. Après cet aparté français, revenons en Belgique.

La loi du 22 avril 1849 sur la réforme postale stipulait ceci:

"...Lorsque la valeur représentative des timbres appliqués sur une lettre sera inférieure au prix légal d'affranchissement, cette lettre devra être taxée du montant de la différence constatée en y ajoutant le port fixe de 10 centimes, dont il est fait mention ci-dessus..."

"....., le perceuteur qui aura appliqué la taxe complémentaire devra indiquer à l'un des angles supérieurs de la lettre le poids en grammes destiné à justifier cette taxe, qui sera acquittée en argent par le destinataire,"

Le poids autorisé pour une lettre simple était de 10 grammes. La circulaire n° 206 du 23 septembre 1849 concernant les correspondances pour la France complète cette première instruction. Elle prescrit l'inscription manuelle en rouge de : "Timbre insuffisant"

Pour les autres lettres dont le port est suffisant pour le poids, il faut y faire figurer la marque "P.D.", une notion également empruntée aux postes de France (fig 49).

Le gag, c'est que l'abréviation P.D. est née avec la "Petite poste" de Paris, qui a fonctionné entre 1760 et 1795. Elle s'y présente sous quelques formes différentes accompagnées d'une lettre désignant le facteur et non encadrée, mais en signifiant exactement le contraire de sa nouvelle affectation. En 1760, elle signifie "Port dû par le destinataire" et en 1849 "Port payé jusqu'à destination"

Bientôt apparaissent des cachets encadrés portant la mention: "Timbre insuffisant", mais à partir du 1er janvier 1855, une ordonnance impose

1843. Lettre de Paris à Hornu.



Fig. 49.

Marque de départ Paris C 60- 29 DEC 53 (erreur de millésime)
Marque PD dans un cadre : le port a été payé préalablement jusqu'à destination- L'adresse barrée en est un second témoignage

Marque manuscrite: 2

Au verso: Marque d'arrivée 30 DEC 1843

: Marque frontalière: *France par Quiévrain-Chemin de fer*
30 DEC (en vert)

Manuscrit: port payé par l'expéditeur.

Près de la marque rouge PD, un 2 manuscrit semble indiquer que un double port a été réclamé, à l'expéditeur.

un modèle unique. Dans un cadre, les mots : "Affranchissement insuffisant", entourent le n° du bureau de perception, et pour Binche, rappelons que c'est le n° 18.

Le cachet sera rouge pour les bureaux de perception et noir après le 31-12-1857 (même pour Bruxelles qui a utilisé l'encre bleue jusqu'au 31-12-1857).

L'emploi des timbres entre dans les habitudes pour les lettres, mais il reste les imprimés pour lesquels il n'existe pas de figurines permettant l'affranchissement. (fig 50)

L'utilisation du cachet P. P. (=port payé) reste anachronique pour la comptabilisation des recettes postales, du moins, à l'époque, car 135 ans plus tard, on y reviendra sous une forme très voisine! (fig 50 A)

Aussi le 1er juin 1861, un 1 centime vert à l'effigie de Léopold Ier est émis. (fig 51)

Une note de service prescrit qu'à partir du 1er juin 1861, l'annulation de ce timbre se fera directement avec le timbre à date du bureau expéditeur, au lieu de l'annulation à barres prescrite pour le courrier ordinaire. On peut comprendre la raison de cette modification: chaque envoi recevait deux marques au départ : le timbre à date et l'annulation, on économise la moitié du travail et la faible valeur du timbre-poste à 1 centime ne justifie plus les mesures précédentes prévues pour éviter le rempli éventuel des autres valeurs si elles ne sont pas suffisamment maculées.

25. L'Union Postale Universelle

On entre dans une période où les accords bilatéraux qui régissaient les relations postales entre les différents pays ne sont plus adaptés aux échanges postaux internationaux, qui avaient considérablement augmenté parallèlement au développement industriel de ce milieu du 19^e siècle.

Ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui prirent l'initiative.

Le 7 août 1862, un rapport du Postmaster General, Mr Montgomery Blair visant à l'amélioration des relations postales et proposant des conférences qui se tiendraient dans ce but, fut transmis par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères aux différentes administrations postales. (fig 53)

Cette première conférence fut tenue à Paris du 11 mai au 8 juin 1863, et réunit des délégués des Postes d'Autriche, de Belgique, de Costa-Rica, de Danemark, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, des Iles Sandwich, de Suisse et des villes hanséatiques ainsi que ceux des U.S.A. (fig 52)

La première conséquence pratique qui en découlera sera de ramener de 40c à 30 c le port de la lettre simple comme tarif international entre les états participants.

1859. Marque d'arrivée double cercle "BINCHE 2 MARS 5-6s-1859"
sur bande-adresse de Binche venant de Mons.



Fig. 50.

L'instruction du 11-12-1857 prescrit l'abandon de l'encre rouge pour les bureaux de perception, dont Binche, et son remplacement par l'encre noire. Malgré la mise en vente des premiers timbres belges le 17-6-1849 pour les envois dont le port est payé par l'expéditeur, ce système n'a pas été étendu aux imprimés.

Pour ceux-ci, un cachet "P.P." (port payé) atteste de ce paiement par l'expéditeur.

Remarquons celui de Mons au type 19 où seule la date est mentionnée. Ni l'heure, ni l'année ne sont mentionnées.

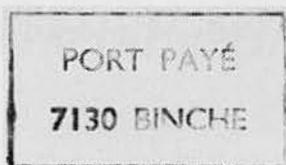


Fig. 50A.

1861. Marque d'arrivée double cercle "BINCHE 13 SEPT 6-7M 1861" sur bande-adresse de Mons à Binche dévoyée par Péruwelz.

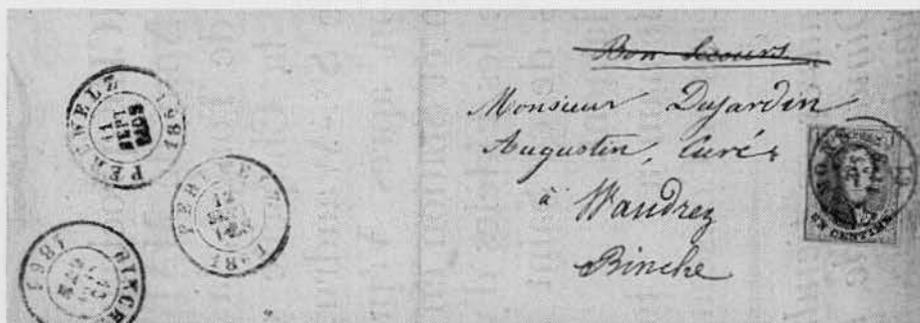


Fig. 51.

Le 1-6-1861, les Postes ont mis en vente un 1c vert correspondant au port des imprimés.

Celui-ci devra être annulé directement par le timbre à date du bureau de départ, alors que pour les autres valeurs, c'est l'annulation à barres qui reste prescrite.

La marque "Mons 3S-11-9-61" est à simple cercle au type 20a.

Nous trouvons deux marques: "Péruwelz 11 SEPT 9-10S" et Péruwelz 12 SEPT 1-2S".

En cause, l'indication "Bon-Secours" (qui est le nom du journal envoyé sous bande) qui a été interprétée par le postier comme la localité de Bonsecours près de Péruwelz.

Ce journal a donc mis 6 heures pour parvenir de Mons à Péruwelz, est resté 16 heures à Péruwelz pour constater l'erreur et est revenu à Binche en 17 heures.



Fig. 52.

La façade de l'hôtel des Postes de Paris où se tint du 11 mai au 8 juin 1863, la première conférence postale internationale.

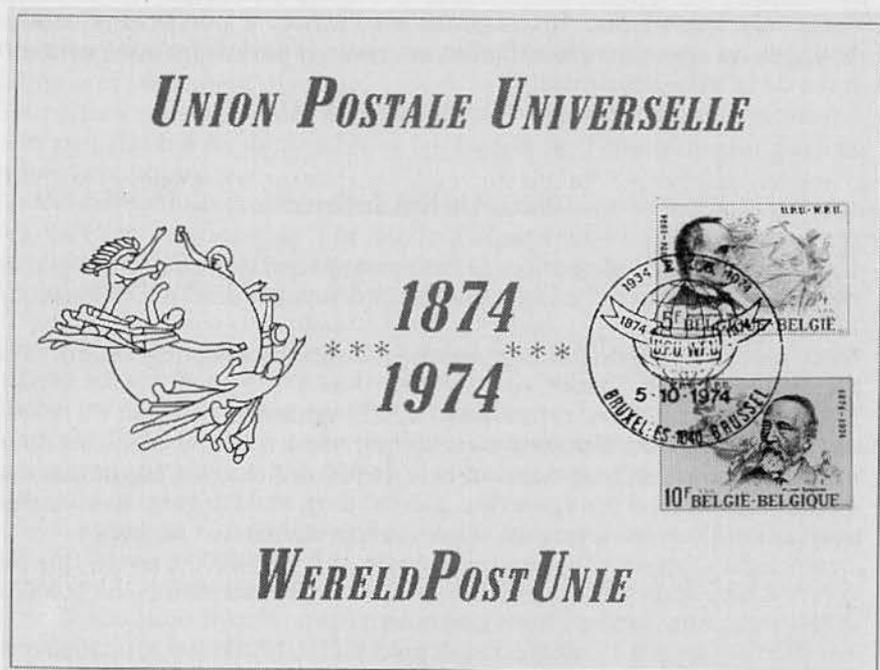


Fig. 53-54.

Les deux promoteurs de l'Union Postale Universelle:

- Le Postmaster général des Postes des Etats-Unis Montgomery Blair
- Le Directeur des Postes Allemandes Heinrich von Stephan.

Après une pause imposée par la guerre franco-allemande de 1870, cette action aboutira le 9 octobre 1874: l'Union Générale des Postes deviendra l'Union Postale Universelle (U.P.U.).

A l'initiative du Directeur des Postes allemandes, Mr Heinrich von Stephan, 22 pays dont la Grèce y adhéreront. (fig 54)

Une des premières mesures sera de ramener le port de la lettre simple de 30c à 25c entre les pays de l'U.G.P., cette mesure prenant effet au 1-7-75. Mais la France n'adhérant à cette convention de l'Union Générale des Postes que le 1-1-76. le courrier avec ce pays restera au port de 30c durant ce semestre.

Jusqu'alors, les énormes disparités entre les différents tarifs postaux des pays participants compliquaient singulièrement le trafic international.

Sans entrer dans tous les détails, citons par exemple les droits de recommandation. Ils sont de 20 pfennig en Allemagne, 10 kreuzer en Autriche et en Hongrie, 20 centimes en Belgique, 16 öre au Danemark, 8 cents aux Etats-Unis, 50 centimes en France, 4 pence en Grande-Bretagne, et cette recommandation ne couvrait parfois qu'une partie du trajet de la lettre concernée.

Un siècle plus tard, 153 pays auront adhéré à l'U.P.U.

26. L'Union latine

Une organisation internationale intéressante qui marqua cette époque fut la fondation de l' "Union latine" le 23 décembre 1865 à l'initiative de la Belgique.

Cette association monétaire groupait la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse.

En cette année, le franc représentait 0,3225 grammes d'argent ou 0,0204 d'or soit un bi-métallisme avec un rapport de 1 à 15 1/2 entre les deux étalons monétaires, tous deux au titre de 900 millièmes. Chaque pays se déclara d'accord d'accepter les pièces d'or et d'argent des autres partenaires dans la mesure où celles-ci répondaient aux normes.

La Belgique porta le titre de ses pièces de 5F à 900/1000e, tandis que les pièces d'argent de 2F, 1F et 0F50 restaient émises au titre de 835/1000e et ne pouvaient circuler dans l'Union latine.

Les pièces d'argent à l'effigie de Léopold II (5F, 2F, 1F et 0,50F) ainsi que la pièce d'or de 20 F ont été dessinées par Léopold Wiener à qui nous devons déjà les marques postales utilisées dès 1840.

Ainsi, dans les pays de l'Union latine circulaient sans contrainte à parité de cours les pièces de divers pays: franc français, franc belge, franc suisse ou la lire.

Mais s'y adjoignirent bientôt le lei roumain et la drachme grecque, la Roumanie et la Grèce ayant rejoint l'Union latine respectivement en 1867 et 1868.

Hélas, ce bi-métallisme était basé sur un rapport constant des valeurs de l'or et de l'argent de 1 à 15,5 alors que les lois du marché donnaient un rapport variable favorisant la spéculation.

Dès 1873, la forte baisse du prix de l'argent mit l'Union latine en difficulté et la Belgique retire de la circulation ses pièces de 5F en argent.

Par contre les pièces de 2F, 1F et 0F50 ne sont pas concernées et restent en circulation au titre de 835 millièmes. Les pièces dessinées par Léopold Wiener resteront en circulation jusqu'en 1901, date à laquelle une nouvelle série dessinée par Thomas Vinçotte les remplacera.

La guerre de 1914, en retirant de la circulation 2500 millions de francs en napoléons/or portera le coup fatal à cette mini-Europe monétaire.

Elle substituera au franc-or, le papier-monnaie malgré le triste précédent des assignats de la révolution française que, même les mendiants, refusaient. Ils n'ont plus trouvé refuge qu'auprès des collectionneurs.

C'est en 1927, après de vaines tentatives de redémarrage que l'Union latine sera réellement dissoute.

Souhaitons plus de chance à l'E.C.U.(!) ou à l'EURO !

On peut même se demander si les leçons de l'Histoire sont parfois prises en compte.

L'idée même d'un système basé sur le bi-métallisme était boîteuse, car les valeurs relatives de l'or et de l'argent n'ont jamais connu de constante durable. Une lettre envoyée le 11 août 1719 par Madame Lepage de Givet à Monsieur Mascart demeurant "au pomreux" près de Thuin, illustre bien ce problème (fig 55/55 bis).

Chargée de collecter des fonds qui lui sont dûs, elle l'informe de ce qu'elle a reçu et qu'elle a fait accepter des "escus" d'or par Madame Catherine Mulquin pour réaliser un paiement demandé par Monsieur Mascart. Elle ajoute au texte quelques considérations réalistes : "C'est une grâce qu'on vous fait quand on vous change un Louis d'or" ... "la rareté de l'argent est fort grande"" on parle encore d'une diminution le 18 courant"... C'était une époque où le renchérissement de l'argent a fait disparaître celui-ci des transactions monétaires, et cela gêne fortement le commerce privé ainsi de ses monnaies divisionnaires .

C'est la situation inverse qui se produira en 1873, mais avec les mêmes conséquences: la faillite du bi-métallisme.

Pourtant, nos régions bénéficiaient d'une longue tradition pour la circulation des monnaies: Fernand Braudel dans son ouvrage "L'identité de la France-Tome 2" signale qu'aux Pays-Bas en 1614, le centre du monde commercial de l'époque, circulaient 400 types de monnaie, ce qui assurait le gagne-pain des changeurs, un métier très rémunérateur à l'époque! A titre de comparaison, en France il n'y en avait que 82, mais c'était un assainissement récent car en 1577, on en dénombrait 180 différentes issues d'une vingtaine de souverainetés.

a tout le monde cependant vous pouvez encore
 faire vos affaires avec la dite cathedrale en cas qu'elle
 veuille recevoir quelque chose dor car c'est une
 trace qui en vous fait quand on vous change
 un Louis dor araison aussi que les escus non
 vaient demorer, ce ne scay si vous ne trouvez
 rez pas a propos de dire que j'etait mot a
 malheureux les bon d'on n'a quelle que ne parle
 jamais de rien, tout au long tous jours a
 vous, mais la parole de l'argent est fort
 grande et me retournement ne leur fait
 point de plaisir, cependant a me particulier
 et vous ennuie d'avoir l'honneur de vous
 voir mais ne scissions si vous etes encore
 au monde de n'avoir aucun de vos nouvelle
 ce vous effraye monneur qui me amuse mais
 d'avo tel que vous si vous ne trouvez point
 lieu de m'envoyer de l'argent ce ne sera jamais
 possible en un fait vous me ferez plaisir
 de m'envoyer de la paille que vous amuse a fin
 que tache de me faire donner quelque argent

car je suis si ne sçavez
 non n'avez vous fait les
 u portés sçavoir de vous et demande quand vous voudrez
 n attendant honneur de vous voir & à quelle de me
 un tres parfaitement

Monsieur

Vos tres humbles & tres obéissants
 serviteurs M^{rs} de Bage

1719

Fig. 55/bis.

27. L'Internationale Socialiste

Le monde du travail qui s'est développé avec l'industrialisation était également en pleine effervescence, et tentait de s'organiser.

Le 28 septembre 1864, au St. Martin's Hall à Londres fut fondée l'Internationale Socialiste, et cette initiative entraîna un vent de panique chez tous ceux qui craignaient une modification de l'ordre social existant.

Sur les cartes de membre, aux côtés de la signature du délégué belge Bernard, on trouve celles des délégués des U.S.A., de France, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne, de Suisse et de Grande-Bretagne (fig. 56)

Malheureusement pour elle, cette première Internationale ouvrière empêtrée dans ses grandes idées, mais sans organisation solide, périt après 12 années d'existence. L'A.I.T., l'Association Internationale des Travailleurs" avait vécu. Ce sont surtout les divergences entre Karl Marx et les anarchistes qui eurent raison de cette organisation. Le P.O.B., le Parti Ouvrier Belge fondé dans un café de la rue du Cygne à Bruxelles en 1885 prendra la relève sur de nouvelles bases en créant un parti national légal. Mais la solide implantation des idées anarchistes de Blanqui, créateur du Journal: "Ni Dieu, ni Maître", freine son implantation en Wallonie.

Une manifestation ouvrière décisive débute le vendredi 26 mars 1886 à Gilly, et s'étend vers Lodelinsart, les puits du Mambourg et Acoz. Elle tournera à l'émeute, saccageant les verreries de Roux, et atteint son paroxysme quand les Chasseurs à cheval de Tournai chargent la foule à Acoz.

A Roux, ce sont les Chasseurs à pied, débordés, qui tireront faisant quatre morts et sept blessés.

Devant tant de misère étalée au grand jour, le chef du gouvernement Auguste Bernaert fera voter des lois sociales limitant la durée du travail, interdisant le travail des enfants dans les mines, et créant une première forme de sécurité sociale.

A Binche eut lieu en 1894 une première tentative pour implanter une formation sociale démocrate sans le moindre succès. Une dizaine d'années plus tard " Binche-Socialiste" sous la plume de Sévère, se fait l'ardent défenseur de la journée de huit heures, malgré l'opposition des ouvriers à domicile qui préféraient leurs journées de 11 heures, seules capables d'assurer leur subsistance.

Il faudra attendre 1903 pour voir la création d'une coopérative ouvrière à l'initiative du boucher Elie Hainaut. Elle se nommait: "En Avant".

1864. - Le 28 septembre à St Martin's Hall à Londres, fondation de l'Internationale Socialiste.



Fig. 56.

28. La poste à Binche (1861)

Revenons en Belgique, et particulièrement à Binche. Au plus tôt vers octobre 1861, un timbre à date à simple cercle, au diamètre de 21,5mm, a été mis en service. Dans les bureaux plus importants, son utilisation a débuté au 1-6-1861, mais il aura une durée de service assez courte. (fig 47)

Il porte "BINCHE" en couronne, et le millésime est indiqué par deux chiffres.

Au centre, l'heure est suivie des lettres M ou S (matin ou soir), ce qui marque l'abandon de l'indication de l'heure par deux valeurs consécutives.

Le mois est indiqué en chiffres au lieu d'une abréviation comme précédemment.

Au 15 février 1864, d'après l'Almanach royal publié à cette date, c'est Mr P.J. Rosette qui est le percepteur de 4^e classe du bureau de Binche.

Son nom apparaît également sur la page consacrée à Binche de l'Almanach du Commerce et de l'Industrie publié à Bruxelles en 1867, mais avec un prénom abrégé par un C.

En vertu de l'ordre de service n° 219 du 21 décembre 1863, au 1^{er} janvier 1864, le timbre à date du bureau postal de Binche est renouvelé et modifié. Il sera à double cercle comme dans tous les bureaux de Belgique. (fig 57, 58)

Les lettres formant le mot "BINCHE" sont plus hautes et plus minces que dans le type abandonné en 1861. Les deux cercles ont respectivement 23 et 13 mm de diamètre. Le bloc-dateur comporte la date, le mois et l'année, au lieu de la date, le mois et l'heure.

L'heure est reportée dans le bas de la couronne, et ne comporte plus qu'un seul nombre suivi de M ou S comme pour le type précédent.

Une variante complémentaire permet de repérer immédiatement cette nouvelle marque: l'abréviation du mois est en lettres capitales inclinées.

L'année 1864 sera marquée le 15 avril par une autre modification importante: l'annulation "à barres" inspirée de certaines marques anglaises est abandonnée. Elle sera remplacée par une annulation "losange de points" inspirée des marques françaises (fig 57, 58)

Au centre de ce losange, un n° permet de repérer le bureau de départ des timbres sur plis ainsi annulés: pour Binche, c'est le n° 41.

Cette nouvelle numérotation a enteriné la suppression de la distinction entre "bureau de perception" ou "bureau de distribution", ce qui explique ce décalage du bureau de Binche dans la liste alphabétique des bureaux. Depuis le 1-1-1864, les timbres à date servaient déjà d'estampilles de départ ou d'arrivée dans les chef-lieux des provinces, et dans neuf autres grandes villes. A partir du 10 mars 1873, ils serviront de cachets oblitérants pour l'annulation des timbres sur lettres dans tous les bureaux du royaume, et non plus seulement pour

1872. Lettre de Binche à Charleroy

Marque de départ: Binche 28 MAI 72 - 8 M (matin)

Affranchissement: timbre 10c.

Annulation: losange de points n° 41 (Binche)

Au verso: marque d'arrivée: Charleroy 28 MAI 72 - 1S (Soir)

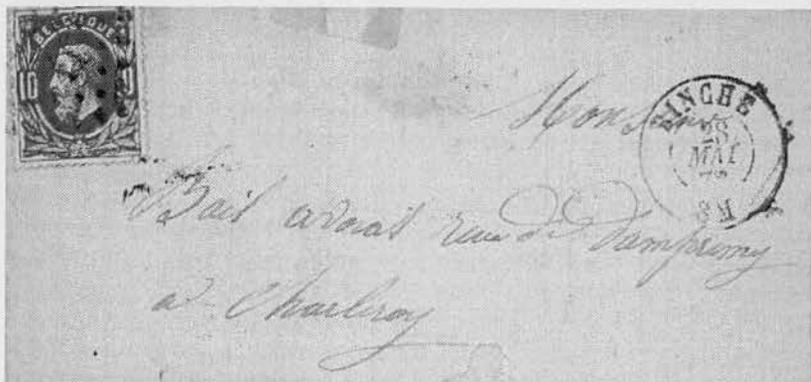


Fig. 57.

1872. Lettre de Binche à Toulouse

Expéditeur: Lefebvre et fils. Cuirs tannés et corroyés à Binche

Destinataire: Firme Mazelié et Cie, à Toulouse.



Fig. 58.

Marque de départ: "Binche 27 sep 72- 5hs" double cercle. Annulation des

timbres: losange de points n° 41 (à l'envers). Port 30 centimes

Bureau d'échange frontalier: Belg à Erquelinnes 27 sept 72 (peu lisible)

Marque de passage: Erquelinnes 27 sept 72 - 8h s

Marque du postier ambulant: Bordeaux à Agen: 29 sept 72

Marque d'arrivée à Toulouse; 29 sept 72- 3h - Département n° 60

(utilisé de 1868 à 1874).

l'annulation des timbres pour imprimés. Ceci en vertu de l'ordre de service de cette même date du 10 mars 1873, qui étend ainsi l'application limitée aux seuls imprimés prescrite par la note de service du 1er juin 1861 (fig 59)

Au 1er juin 1864, conjointement à l'annulation "losange de points", une nouvelle marque "Affr. insuffisant" complétée par le n° du bureau (41 pour Binche) en forme de demi-cercle remplace la marque précédente mise en service le 1er janvier 1855.

Il semble qu'une anomalie d'interprétation a fait parvenir au bureau de Binche, le cachet portant le n° 18 de l'ancienne numérotation limitée aux bureaux de perception, au lieu du n° 41 qui lui était normalement destiné. Il reste à découvrir un pli concrétisant cette anomalie, avant de conclure à la véracité de cette erreur. Et même, si elle a existé, il est probable que ce cachet a été retourné sans avoir été mis en service. Il ne faudrait pas confondre cette anomalie potentielle avec la situation normale qui a existé entre le 15 avril et le 1er juin 1864, où le losange de points n° 41 a pu normalement coexister avec la marque rectangulaire "Affranchissement insuffisant n° 18" mise en service le 1er janvier 1855.

Un pli expédié de Binche à Toulouse illustre partiellement les errements en usage à l'époque. (fig 58)

Cette lettre est envoyée par la firme "P. Lefebvre et fils, à Binche, producteurs de cuirs tannés et corroyés, et est adressée à la firme "Mazelié et Cie", rue Peyrolières, 43 à Toulouse. Curieusement, cette firme "P. Lefebvre et fils" n'est pas reprise dans l' "Almanach du Commerce et de l'Industrie" publié en 1867. Seul P. Lefebvre y est signalé comme boutiquier. Elle a trait à un litige sur le prix de certaines peaux fournies à 16,50f et 9,50f, par erreur du délégué de la firme, Mr Herbert, ce qui serait trop cher.

Le prix du port de l'envoi de ces marchandises est de 397,15F, ce qui donne lieu à un second litige, car ce port est très élevé, et la firme Mazelié est informée qu'à ces conditions, la firme binchoise refuse les peaux fournies. Ce pli a été posté le 27 sept 1872 au bureau de Binche à 5h du soir comme l'atteste le timbre à date.

Le port est de 30 centimes, et les timbres sont annulés par le losange de points portant en son centre le nombre 41 (à l'envers), n° du bureau de Binche.

3 heures plus tard, il était à Erquelinnes où il a reçu deux marques:

- le timbre à date : Erquelinnes 27 sept 1872 - 8h du soir au verso.
- et au recto, la marque frontalière peu lisible sur le timbre à 20c.: "Belg. à Erquelinnes - 27 sept 72. C'est au bureau frontalier d'Erquelinnes qu'incombait la tâche de la répartition des ports perçus entre les deux administrations postales concernées.

Une quatrième marque a été apposée au départ de Bordeaux par le postier desservant le bureau ambulante de la ligne ferroviaire de Bordeaux à Agen le 29 sept 72.

1874. Lettre de Binche à Bruxelles.

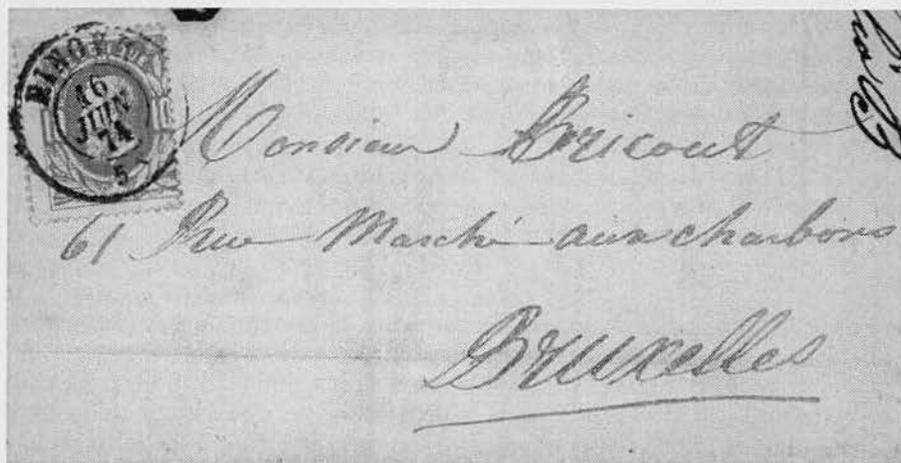


Fig. 59.

Marque de départ: Oblitération double cercle "Binche 16 juin 74-5s"

Au verso, marque d'arrivée: "Bruxelles 16 juin 74-9s"

Au verso, cachet de facteur: 40 dans un cercle

Ce pli est parvenu à Bruxelles en 4h de bureau à bureau.

Une cinquième marque, celle d'arrivée a été apposée à Toulouse le 29 sept 18/2 à 3h. Cette marque de Toulouse porte en plus le n° de département, le n° 60.

Voici ce texte :

Cuirs tannés et corroyés
Fournitures de cordonniers
Lefebvre et fils à Binche
le 27 septembre 1872

Binche,

Messieurs Mazelié et Cie
Rue Peyrolières 43
Toulouse - France

Répondant à votre honorée du 23 courant, nous regrettons devoir vous informer que nous ne pouvons garder les peaux jaunes à f 16,50 et 9,50 malgré le rabais que vous nous proposez, il doit certainement avoir erreur dans le prix de ces deux sortes de peaux . M. Herbert nous a promis visite dans la huitaine et il nous écrira lorsqu'il aura vu ces deux lots peaux.

Nous devons vous faire observer que le port que nous aurons payé est beaucoup plus élevé que d'habitude, nous en avons écrit à M. Herbert qui nous a promis les accepter vu le haut prix réclamé (f 397,15) et il nous a prié de ce chef une bonification.

Nous attendons donc la visite de M. Herbert à qui nous l'espérons, vous aurez donné vos instructions pour terminer cette affaire.

Entretiens recevez nos sincères salutations.

Pr. Lefebvre et fils
(s) P. Lefebvre

A partir du 1er janvier 1876, date de l'entrée de la France dans l'Union Générale des Postes (U.G.P.) le port de la lettre ordinaire sera de 20 centimes au lieu de 30 entre la Belgique et la France, et ce montant sera réduit à 15 centimes pour les envois ne dépassant pas le rayon de 30 km. depuis la frontière.

Il reste un domaine difficile à résoudre à Binche, c'est la localisation correcte des bureaux de poste successifs.

Nous savons qu'il était d'usage que ceux-ci soient installés dans la maison du maître de poste ou du directeur.

Jusqu'en 1794, c'est Mr Nicolas Flamine qui en est le directeur.

Entre 1795 et 1806, c'est M^e Marie-Antoine Lachapelle qui est la maîtresse des postes, et sa maison est sise *Grand-Place* (à son décès).

Entre 1815 et 1851, c'est Mr Nicolas Flamme qui en est à nouveau le directeur et son fils Victorien lui succède comme percepteur. Ils habitent 271, *rue des Trois Escabelles* (suivant l'acte de décès de l'épouse en 1834). Le n° 271 ne doit pas étonner : les immeubles de Binche disposaient à l'époque d'une numérotation continue.

En 1866, le "Rapport du collège des Bourgmestre et Echevins" signale que le percepteur des postes doit se loger dans un local non adapté loin du centre-ville. En 1931, Mr Paul Meurisse signale qu'il s'agissait d'un immeuble de la *rue de Biseau* qui sera acquis plus tard par le secrétaire communal Gustave Buisseret.

En 1868, la Ville acquiert l'immeuble de feu Mr François Derbaix au n° 6 de la *rue de la Hure* pour y installer un bureau de poste et un bureau télégraphique, immeuble qui sera loué à l'administration des postes après aménagement.

Vers 1870, la Poste s'installe rue de la Hure.

En 1896, le nouvel hôtel des Postes, *rue Carlo Mahy* est terminé et occupé jusqu'à nos jours.

29. La carte postale.

Le 26 janvier 1869, le Dr Emmanuël Hermann, professeur d'Economie nationale à l'Académie de Wiener Neustadt, fit paraître dans le "Neuen Freien Press", de Vienne un article intitulé : "Sur un nouveau moyen de correspondance par la Poste".

L'auteur y calculait en économiste, le prix de revient d'une lettre et démontrait le gain de temps et d'argent que représentait l'emploi d'une carte postale jouissant d'un tarif réduit. Quelques jours plus tard, le Dr Hermann était convoqué chez le Directeur général des Postes d'Autriche, Mr. de Maly pour lui développer son projet.

L'administration des Postes hongroises souleva quelques difficultés. Dès qu'elles furent aplanies, une ordonnance en date du 25 septembre 1869 créait la première carte postale avec texte imprimé. Elle fut mise en vente par décret le 1er octobre 1869 en Autriche-Hongrie au prix de 2 Kreuzer.

Trois millions d'exemplaires furent vendus en 3 mois, mais il n'en reste qu'une qui fait rêver plus d'un collectionneur: elle a été oblitérée à PERG le 1er octobre 1869, à destination de KIRCHDORF. C'est le seul exemplaire connu utilisé le 1er jour de la vente. En Allemagne, ce sera le 1er juillet 1870 que sera vendue la première carte postale: le succès fut immédiat, 45.000 exemplaires furent vendus à Berlin le 1er jour. Cette innovation fut bientôt imitée en Grande-Bretagne dès le 1er octobre 1870, 75 millions de cartes postales furent vendues en un an. La Suisse suivit aussitôt.

En Belgique, le "Journal de Gand" du 18 janvier 1870 mit l'accent sur l'ingéniosité de ce nouvel objet de correspondance, et malgré

1872. Carte correspondance de Mariemont à Houdeng-Goegnies
 expédiée le 16-10-72. Le texte limitant la circulation à la
 commune de dépôt a été coupé. Ce dernier est sans objet
 depuis le 1-1-1872.



Fig. 60.



Fig. 61.

1876. Carte-correspondance ayant circulé à Charleroy.
 Type avec encadrement utilisé de 1873 à 1876.

1879. Carte-correspondance vers Maastricht.



Fig. 62. Carte-correspondance sans encadrement avec port complémentaire vers les Pays-Bas: 5 centimes.

1878. Carte-correspondance de Leval-Trahegnies à Bruges
 Oblitération du bureau de Binche du 18 Févr. 1878- 5h du soir
 Marque d'arrivée à Bruges le 19 Févr. à 7 h du matin
 Marque de facteur : 10 dans un cercle.



Fig. 63. L'encadré a été abandonné. Ce type sera utilisé de 1877 à 1879.

l'opposition de certains députés qui craignaient les suites fâcheuses d'éventuelles indiscretions, le 1er janvier 1871 paraît une carte sur laquelle était imprimé un timbre de 5c, et un texte rédigé dans les deux langues nationales, (Une première, car jusqu'alors le français seul était utilisé) : "*La circulation de ces cartes s'étend aux localités desservies par un bureau de poste, formant un canton postal. Ces cartes pourront toutefois circuler dans tout le royaume moyennant l'adjonction d'un timbre-poste de 5 centimes.*"

(Loi du 16 mai 1870 - Arrêté royal du 24 décembre 1870 - Arrêté ministériel du 25 décembre 1870)

Dès le 1er janvier 1872, l'aire de circulation de la carte-correspondance fut étendue à tout le royaume, et le texte ci-avant devenu sans objet fut supprimé. Sur les cartes déjà vendues, ce texte fut découpé. Le tarif restait ainsi au montant de 5 centimes, soit la moitié du timbre d'une lettre. (fig 60)

Dès le 1-11-1873, les cartes-correspondances venant de Belgique furent admises aux Pays-Bas, le 7-5-1874 en Suisse et le 11-12-1874 au Brésil. (fig 62)

L'Union Générale des Postes de Berne par son traité constitutif en 1874, admit définitivement la carte-correspondance dans les relations internationales et fixa le port à la moitié de celui d'une lettre.

C'est au congrès de l'Union Postale Universelle (U.P.U.) de Paris en 1878 que la dénomination "*carte postale*" remplaça celle de "*carte-correspondance*". (fig 61,63)

Au 1er novembre 1879, les cartes fabriquées par des particuliers (fig 64) furent admises en circulation en Belgique et au 1er avril 1886 en service international.. Elles se distinguent des cartes de la poste par l'absence de timbre pré-imprimé, et ouvrent la voie à la carte-vue. Une autre initiative de l'U.P.U. sera de remplacer les marques d'"Affranchissement insuffisant" par une lettre "T" haute de 17 mm à dater du 1er juillet 1875. Cette lettre "T" toujours en usage a servi également à transformer en timbres-taxe ceux de l'émission de 1915 pour faire face en 1919 à une pénurie de ces timbres-taxe, et parfois occasionnellement en d'autres circonstances analogues. (fig 65)

En 1971, une carte postale commémorative du centenaire de la première carte postale belge fut mise en vente au tarif en vigueur à cette date (fig. 66). Ceci permet une comparaison rapide sur l'évolution de ces tarifs :

En 1871:la lettre	10c	et la carte	5c
En 1971:la lettre	3,F50		2, 50F
Aujourd'hui	17,F		17,F

Il faudra attendre 1880 pour que la décision de l'U.P.U. remplaçant le terme "*Carte-correspondance*" par celui de "*Carte postale*" devienne



Fig. 64.

Carte postale de fabrication privée, admise par l'U.P.U. dès le 1-11-1879.



Fig. 67.

1884. Carte postale de Bruges à Binche.
 Texte: "ce côté est réservé...." sur une seule ligne.



Fig. 65.



Fig. 66.

effective en Belgique. On peut constater que le format de 123x87mm a été maintenu, ainsi que le texte bilingue "Ce côté est réservé à l'adresse" (fig 67)

En 1886, un modèle modifié portant le texte "Carte postale - Postkaart" toujours au format 123 x 87 mm, est mis en circulation. L'indication "Ce côté est réservé à l'adresse", a disparu. (fig 68)

Entre 1888 et 1903, cette indication sera de nouveau reprise sur une carte postale complètement bilingue dont le format est maintenant de 140 x 90mm. (fig 69)

Entre 1894 et 1903, la création du timbre avec bandelette "Ne pas livrer le dimanche" est répercutée sur les cartes postales. Cette bandelette peut être biffée si l'on désire une distribution immédiate (fig 70)

Les améliorations sont poursuivies. En 1904, on ajoute les noms et adresses des expéditeurs. (fig 71)

Depuis 1897, on utilisait également des cartes avec "Réponse payée" par l'expéditeur (fig 72) ainsi que des cartes au port de 10 centimes valables dans les pays de l'Union Postale Universelle (fig 73).

En 1912, les timbres à l'effigie de Léopold II décédé en 1909 sont remplacés par la première émission à l'effigie du roi Albert Ier dont les petites valeurs sont au type "Lion belge"

Ce sera l'occasion de donner la même importance aux deux langues nationales. (fig 74)

30. L'expansion économique

Parallèlement à l'extension des services postaux, le chemin de fer poursuit la création de lignes. Ceci sera développé au chapitre 36.

1872 marque la fin d'une épopée à Bruxelles, on démolit l'hôtel des Postes de la famille des Tour et Tassis. A Binche comme dans les autres bureaux, à partir de 1875, le timbre à date à double cercle est abandonné au profit d'une marque plus simple qui connaîtra un long usage (fig 75)

On y trouve en couronne "Binche" et l'année en quatre chiffres: au centre, la date, le mois et l'heure suivies des lettres M ou S (matin ou soir), et son diamètre est de 22mm. On la trouve notamment sur une lettre envoyée par Mr Félix Vray, fabricant de tuyaux de drainage, de pannes et carreaux, et vendeur de bois pour houillères à Leval-Trahegnies. Elle est adressée au notaire Maître Lyon à Thy-le-Château. C'est une demande d'estimation d'un lot de bois mis en vente par ce notaire au bois Jacque près de Cerfontaine.

Il est intéressé par la quantité de gros bois pour houillère, et de bois pour houblon avant de faire offre.

Cette lettre est écrite sur une facture raturée.

Elle est postée à Binche, car Leval Trahegnies ne dispose pas encore d'un bureau postal.



Fig. 68.



Fig. 69.



Fig. 70.



Fig. 71.



Fig. 72.

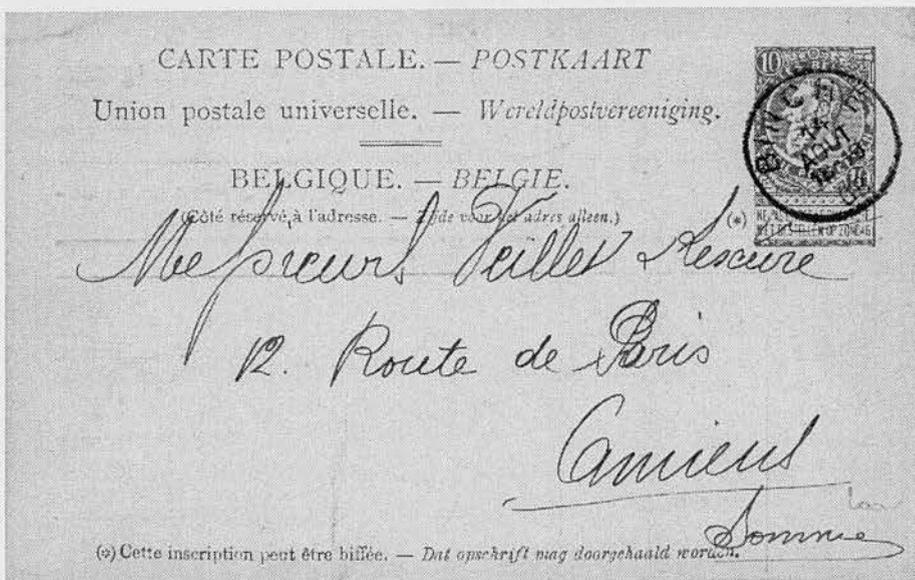


Fig. 73.

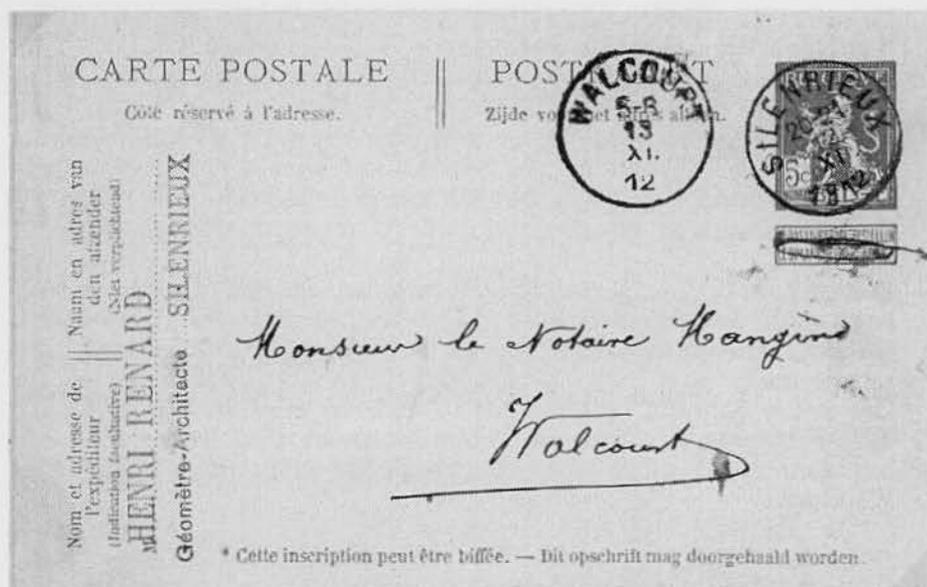


Fig. 74.

1881. Lettre de Binche à Thy-le-Château fig 75

Expéditeur: Félix Vray à Leval-Trahegnies

Destinataire: Maître Lyon, notaire à Thy-le-Château

Le timbre à date à simple cercle a été mis en service le 1-4-1878.

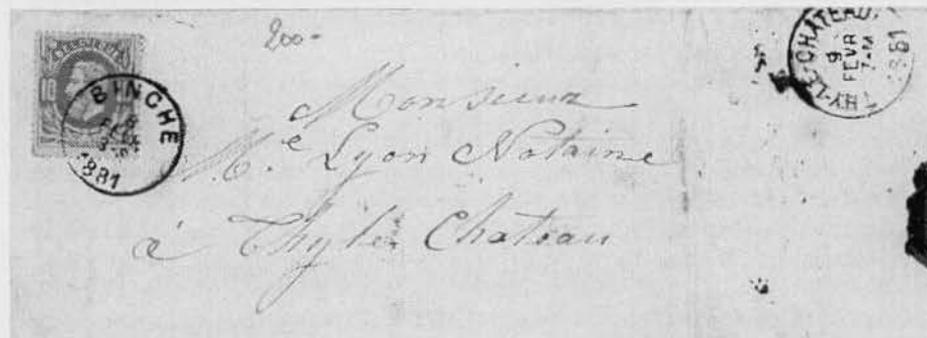


Fig. 75.

Timbre à date de départ: Binche 8 février 1881- 3h du soir

Timbre à date d'arrivée: Thy-le-Château 9 février 1881 - 7h matin

Le cachet de départ est daté du 8 février 1881 à 3h du soir. Le cachet d'arrivée à Thy-le-Château est le 9 février à 7h du matin.

Cette lettre était cachetée à la cire sur laquelle apparaît le nom de la firme Vray.

Au point de vue économique, cette lettre apporte des indications intéressantes sur la nature des besoins de l'époque: le bois pour les houillères devait déjà être exploité à une grande distance de celles-ci. Ceci confirme que le déboisement de la région binchoise est déjà important.

D'autre part, on y parle de bois pour houblon. Cette culture demandait l'utilisation de longues perches qui ne devaient plus être disponibles sur place. Elle implique aussi que l'activité brassicole locale devait être importante.

Une petite note qui en témoigne : l'ancienne cure de Waudrez qui disparut après le départ de l'abbé Smitz en 1842, contenait une houblonnière dans ses dépendances, près de l'actuelle église de Waudrez.

Félix VRAY

Leval-Trahegnies, le 8 février 1881

Fabrique de Tuyaux de drainage, pannes et carreaux

Bois pour houillères

Monsieur Maître Lyon, Notaire à Thy-le -Château

Je vient par la présente vous connaître que je serais amateur si je connaissait l'estimation de sapin que vous avait à vente au bois Jacque près de Cerfontaines toute fois ci ces sapains ne sont pas encore vendu.

Veillez m'envoyer votre stimation de chacune de cathégorie, 1° la grosseur de bois de houillères et 2°, de houblons, leur longueur pas catégorie, si votre stimation ne pas trop élevée, je me rendrais sur le lieux pour voir et vérifier, dite moi en même temps la quantité de chacune de catégorie afin que je puissent voir s'il y auez moyens de traiter. Si vous jugé écrire deux mots, je je vous répondrai a cette efet.

Recevez Me Lyon me salutation

à Mr Vray-Leval-Trahegnies près Binche.

En vertu de la loi publiée le 9 août 1881, c'est le 1er janvier 1882 que la ville de Binche sort de ses murs en annexant la commune de Battignies.

Le 1er juin 1893, deux innovations conjointes apparaissent sur les timbres-poste: le bilinguisme et l'adjonction d'une bandelette détachable: "Ne pas livrer le dimanche-Niet bestellen op zondag" (fig 76/78).

Après la carte-correspondance de 1871 qui comportait déjà une texte explicatif en flamand dans la marge latérale gauche, c'est le second témoignage de la reconnaissance de la langue flamande comme langue nationale dans l'Etat belge par l'administration postale.

Ce texte est également une marque d'une importante évolution sociale. C'est une première tentative pour assurer le repos dominical des

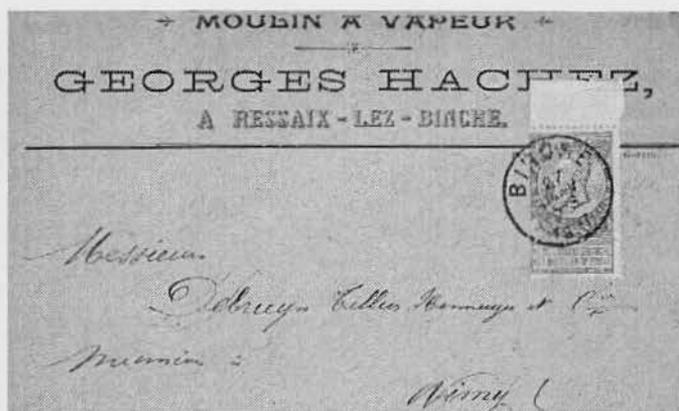


Fig. 76.



Fig. 76/bis.

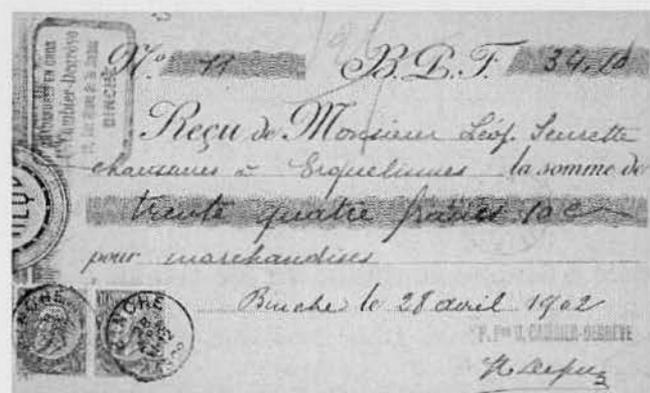


Fig. 77.

postiers, en limitant leur travail aux seuls messages signalés "urgents" par l'enlèvement de cette bandelette.

Comment fut accueillie cette innovation?

On peut en avoir une idée en consultant un article publié dans le journal "Les Nouvelles" du jeudi 23 août 1900.

"Quand le ministre capucin Vandenpeereboom inventa son grotesque timbre "Niet bestellen op zondag", il promit solennellement à la Chambre que ce serait une simple expérience, et que l'avenir déciderait si l'essai serait rendu définitif, ou si l'on y renoncerait.

Il ajouta même, sur une interpellation, que le public serait toujours libre de faire enlever les souches par les employés en achetant les timbres.

Cette dernière affirmation, que la Chambre a avalé sans sourciller, était simplement colossale. Nous voudrions voir l'audacieux acheteur de timbres qui demanderait pareille chose au malheureux employé. Il serait bien reçu!...

Quant à la première affirmation, elle constitue une fumisterie.

Mais en attendant, le ministre est tombé, et les timbres dominicains restent. Ils continuent à nous rendre ridicules aux yeux des étrangers. D'autant plus ridicules que la recommandation "niet bestellen" s'étale au bas des timbres de vingt-cinq centimes que nous collons sur nos lettres pour l'étranger.

Pourquoi le nouveau ministre des Postes laisse-t-il subsister cette sottise invention!

Celui qui ne veut pas que sa lettre soit distribuée le dimanche, ne la mettra pas à la Poste le samedi soir.

C'est tellement simple que M. de la Palisse aurait à peine osé le dire.

Quant à la fameuse expérience imaginée par Mr Vandenpeereboom, elle est maintenant bien concluante, car on peut dire sans exagération que sur mille timbres appliqués, il y en a neuf cent cinquante dont on a enlevé la souche. (fig 76 bis, 77, 79)

Des "niet bestellen" délivrez-nous, Monsieur le Ministre!"

Une telle diatribe ne pouvait émaner que d'un opposant politique!

Il faudra quand même attendre le 3 octobre 1914, en pleine première guerre, pour qu'une émission de timbres-poste abandonne cette bandelette. Ce sera la série "Croix rouge" qui ne sera utilisée que dans la petite zone restée belge derrière les inondations de l'Yser, sur le courrier du gouvernement belge replié à Ste-Adresse au Havre, et également ne l'oublions pas dans la petite enclave belge de Baarle-Hertog (Bar-le-Duc) en Hollande qui restera à l'abri de l'invasion allemande.

31. La poste à Binche au début du 20e siècle

En 1896, Binche inaugure son Nouvel "Hôtel des Postes", celui que nous connaissons aujourd'hui au n°2 de la Rue Carlo Mahy.

D. P. Frs. *77*

Reçu de M. *Mme L. Lantette*
Corquhennes

la somme de *Cent cinquante francs*
 pour solde facture du *27 Mars* et
1902 Binche, le *2* *avril* 1902 *L. Lantette*



B. P. F. *21*

N° *21*

Binche, le *21* *Mars* 1902. *Julius Deprez*

pour *Solde de l'Avril*

Mme Lantette la somme de
Cent cinquante francs



Maison Deprez-Pauwels
 Avenue Winderpepen
 JULIUS DEPREZ SUCCESSEUR
 BINCHE

Fig. 78-79.

Sur ce sujet, voici un entrefilet paru dans le journal "L'Indépendance" du lundi 12 octobre 1896.

"Binche- Le nouvel hôtel des postes.

Depuis longtemps, les habitants de Binche demandaient un nouvel hôtel des postes, le bureau existant étant loin de répondre aux exigences du service, d'autant plus qu'à Binche, vu l'absence de comptoir de la Banque Nationale, toutes les opérations commerciales doivent se faire par l'intermédiaire de l'administration des postes. On s'est mis résolument à l'œuvre et Binche possède maintenant un nouvel hôtel des postes monumental, répondant à toutes les exigences de la situation présente. Situé en plein centre de la ville, à l'angle de la chaussée de Charleroi et du rempart de Bon-Secours, le nouveau bâtiment a bel aspect. L'aménagement de l'intérieur est des plus réussis. Rien n'a été négligé pour faire de cet hôtel des postes un bâtiment réunissant toutes les perfections. L'auteur des plans est M. Emile Janlet."

En complément à cette information, signalons que M. Janlet est à l'époque un architecte renommé dont les projets ont été retenus notamment pour la réalisation des pavillons de la Belgique en style "renaissance flamande" lors des expositions internationales.

Une carte-vue de l'époque nous montre que l'actuelle rue Carlo-Mahy n'était alors qu'une étroite ruelle que la suppression de la maison d'angle a permis depuis d'élargir.

L'ancien bureau des postes était situé rue de la Hure, à l'actuel n° 8. Il y a quelques décennies, la borne permettant aux messagers d'enfourcher leurs montures était encore en place. Quant au terrain sur lequel fut bâti le nouveau bureau, il faisait partie des biens aliénés de l'ancien couvent des Récollets et a été cédé par la ville de Binche contre une somme de 16.000 F.

Le rapport du Conseil communal de Binche pour l'année 1900 donne dans son "Titre VII" les statistiques de la Poste pour les années 1894 à 1899 qui montrent que le montant des fonds transitant par la Poste va de 10 à 12 millions par an. Le nombre de facteurs assurant le service qui était de 9 passe à 10 dès 1897.

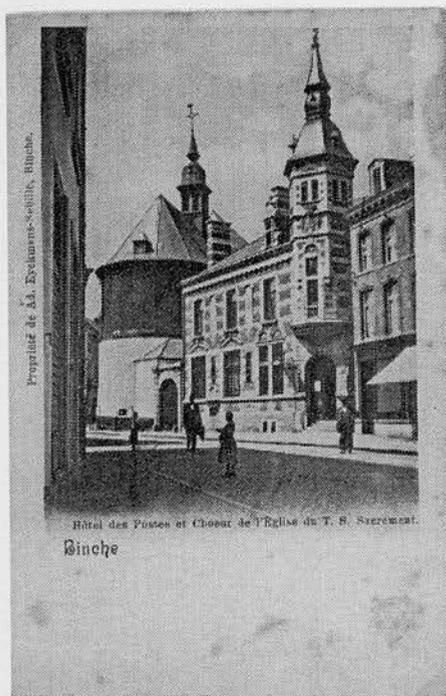
En 1900, c'est M. Lansen, qui est nommé percepteur de 2e classe.

En 1907, M. Berger le remplace, il a été promu percepteur de 1e classe le 30-12-1906, et le bureau de Binche est élevé en 1e classe.

En 1910, nous trouvons M. Renson comme percepteur de 1e classe et en 1913, M. H.J. Buytaert, percepteur de 2e classe est promu percepteur de 1e classe le 30-12-1913 pour occuper le bureau de perception de Binche. Revenons aux marques postales:

Le 1er mai 1897, le timbre à date en service est modifié: les lettres M et S (matin et soir) (fig. 75 et 76) disparaissent, et les heures sont désormais comptées de 1 à 24. Elles groupent deux heures consécutives. Exemple : 13-14 (fig. 81).

Le déménagement du bureau des postes correspond également à une augmentation du trafic postal local.



Chœur des Récollets peint en blanc.



Même vue agrandie.



Vue élargie et déformée.



Mur du porche des Récollets rehaussé.

1904. Lettre recommandée de Binche à Liège



Fig. 81.

Affranchissement : 35c (10c + 25c) Léopold II

Marque de départ : BINCHE simple cercle 11 OCT 14-15-1904

Étiquette de recommandation BELGIQUE R 895 + griffe BINCHE

Cachet de facteur hexagonal : n° 204

Au verso : marque de passage : BRUXELLES (MIDI) 11 OCTO 19-20 - 1904

marque d'arrivée : LIEGE 12 OCTO - 0-1- 1904

Il semble qu'au moins trois timbres à date furent mis en service simultanément durant les années qui suivirent, ce que l'on pourrait interpréter comme l'ouverture conjointe de trois guichets pour le public.

Premièrement, nous avons l'ancien timbre à date où l'on trouve l'année notée par 4 chiffres dans le bas de la couronne. (a)

Au bloc-dateur central, nous avons en 1^e ligne, la date; en 2^e ligne, le mois en lettres (5 au maximum) et en 3^e ligne deux nombres consécutifs donnant l'heure.

On rencontre deux versions légèrement différentes de ce timbre à date.

Une des différences est la distance plus petite entre le filet extérieur et les lettres du mot "BINCHE" (a et b) (fig. 82, 83, 85, 86).

Ces deux versions sont en service simultanément.

Un second type de timbre à date se distingue des deux variantes précédentes en ce que l'année n'est plus notée que par deux chiffres. (c)

La date la plus haute rencontrée à ce jour est le 14 mars 1900 où l'année est notée par 00 (fig. 87).

La date la plus basse rencontrée est le 30 mars 1909 (fig. 88, 90).

Une quatrième variante se rencontre: elle comporte l'année en deux chiffres comme le type précédent, mais la distance entre le filet extérieur et le mot "BINCHE" est réduite comme dans la première variante du type à 4 chiffres pour la date. (d)

La date la plus haute rencontrée est le 20 février 1908 et la date la plus basse le 6 avril 1910 (fig. 89 et 91).

Pendant ce temps, la ville de Binche est maintenant desservie par deux lignes vicinales construites en 1903 et 1909.

C'est en 1909 que Léopold II décède à Laeken âgé de 74 ans.

La poste publie de nouvelles instructions.

Le 19 octobre 1910, l'une d'entre-elles prescrit le remplacement des indications permettant d'identifier les différents bureaux de poste d'une même ville par un numéro. Ceci afin d'éviter les traductions difficiles et trop longues.

Cette décision reste sans effet pour Binche qui ne dispose que d'un seul bureau.

Le 1^{er} novembre 1910, une seconde étape vers le bilinguisme intégral est franchie. Les cachets à date unilingues français sont mis hors service.

Dans les communes flamandes, les cachets à date bilingues sont généralisés, ainsi que pour toutes les communes, qui ont une traduction connue.

Binche échappe une nouvelle fois à cette instruction, sauf sur un détail: l'indication française du mois dans le bloc-dateur du cachet à date.

L'instruction est simple: ce mois sera dorénavant indiqué par un chiffre romain.



Fig. 82. 1907. Entier postal d'Anderlues à Binche (a)
 Marque d'arrivée à Binche.
 Carte urgente, car "Ne pas livrer le dimanche" est barré.



Fig. 83. 1908. Entier postal de Marchienne-au-Pont à Binche (b)
 Marque d'arrivée à Binche. Cachet de facteur 5 dans un cercle.
 Ces marques sont au diamètre de 23 mm. L'année est en quatre chiffres. L'heure est conforme à la modification du 1er mai 1897. L'écart entre BINCHE et le filet voisine le mm. Les lettres de BINCHE sont plus étroites sur la seconde marque.

Fig. 85.

1907. Entiers postaux d'Anderlues à Binche (b)
 Marques d'arrivée à Binche
 Cachets de facteur 5 dans un cercle.



Fig. 86.

Ces marques sont au diamètre de 22 mm.
 L'année est en quatre chiffres
 L'heure ne comporte plus les lettres M et S (matin et soir) et
 sont comptées de 1 à 24 (modification du 1er mai 1897)
 L'écart entre BINCHE et le filet est environ 1/2 mm

1900. Entier postal en service local à Binche (c)



Fig. 87.

Diamètre 23 mm.

L'écart entre BINCHE et le filet est d'environ 1,5 mm.

L'heure est conforme à la modification du 1er mai 1897

(abandon des lettres M et S pour matin et soir)

La longueur du mot MARS dépasse 9 mm.

L'année est indiquée par les deux chiffres 00

Cachet de facteur n° 4 dans un cercle.

1906. Entier postal en service local à Binche (c)



Fig. 88.



Fig. 89

1908. Entier postal en service local à Binche (d)
 Diamètre de ces marques: 23 mm
 Ecart entre Binche et le filet: environ 1 mm.
 Année indiquée par deux chiffres
 Comparée avec l'oblitération similaire de 1900, la lettre C de BINCHE est moins circulaire.
 Cachet de facteur n° 5 dans un cercle

1909. Carte postale de Binche à Houdeng - Fabrication privée
 Tarif réduit à 1c pour absence de correspondance (c)
 (La longueur du mot "mars" est inférieure à 9 mm.)



Fig. 90.



Fig. 91.

1910. Entier postal de Binche à Epinois. Marque d'arrivée à Ressaix (d).
 Année en 2 chiffres.

L'adaptation des timbres à date existants est possible, mais la disposition des indications est également modifiée:

- En 1e ligne: l'heure toujours notée par deux nombres consécutifs.
- 2e ligne: la date
- 3e ligne: le mois en chiffres romains

Il semble que la date officielle a bien été respectée pour cette adaptation, car on rencontre déjà un 7 novembre 1910 où le mois est noté par XI, et l'année par 10. (e) (fig. 92, 93, 94).

On trouve toutes les marques précédentes avec adaptation aux nouvelles données.

Le 1-10-1911 verra l'inauguration par les ministres LEVIET et HUBERT de la nouvelle gare, œuvre de l'arch. Pierre LANGEROCK, celle que nous connaissons toujours aujourd'hui. Nous sommes en plein régime bilingue, et toutes les inscriptions gravées dans la pierre le sont dans les deux langues nationales (illustration de la couverture).

En 1912, Binche sera doté d'un premier cachet au diamètre de 23 mm comme les marques précédentes, mais où figure la lettre A, une première mesure pour différencier les guichets dans l'utilisation du timbre à date, et responsabiliser son utilisateur. (f) (fig. 95, 96).

Elle semble éphémère, car toutes les dates rencontrées se cantonnent dans le second semestre de l'année 1912. Sur les autres cachets, on retrouve toutes les dates avec l'année indiquée par quatre chiffres.

Ce n'est qu'à partir du 24-12-1913 que Binche appliquera une mesure promulguée en 1910 et déjà appliquée à Bruxelles en 1911: le remplacement de tous les timbres à date et l'emploi généralisé de cachets de 28 mm de diamètre avec inscriptions bilingues. (h) (fig. 100, 101, 102).

Pour les communes qui comme Binche ne possèdent pas de traduction officielle, l'application de cette mesure ne posait aucune urgence. Il est quand même permis de penser que c'est bien le 24-12-1913 que cette mesure fut appliquée, car c'est la date la plus basse du type précédent, et la plus haute présentement rencontrée pour ce nouveau type. (g) (fig. 98, 99).

Comme Binche ne possède pas de traduction, l'emplacement réservé à celle-ci a été rempli par 7 points disposés en quinconce. Ils équilibrent la surface de contact avec le tampon encreur et évitent l'écrasement trop rapide du filet extérieur.

La répartition de ces 7 points n'est pas identique dans tous les cachets où elle existe, et certains bureaux de la région ont été dotés de cachets disposant de 13 points au lieu de 7. On les rencontre notamment à Bray, Ghlin, Feluy, Houdeng, Leval-Trahegnies.

Nous trouvons aussi la confirmation que Binche disposait au moins de 3 cachets précédemment, car les nouveaux venus se différencient par les lettres A, B et C.

Le bloc-dateur central comporte désormais quatre lignes reprenant :



Fig. 92.

1910. Entier postal de Binche à Epinois.

Binche utilise l'indication du mois en chiffres romains, tandis que Ressaix ne respecte pas encore cette directive.

1911. Entier postal de Binche à Epinois
 Marque d'arrivée à Ressaix - Marque usée à Binche (e)



Fig. 93.



Fig. 94

1912. Entier postal de Binche à Epinois (e)
 Marque d'arrivée à Ressaix-Marque usée à Binche

1912. Entiers postaux de Binche à Epinois (f)
 Marque d'arrivée à Ressaix
 Marque "BINCHE A" - La plus ancienne notation sur la différenciation des guichets à Binche.



Fig. 95.



Fig. 96.



Fig. 97.

Sur cette bande-adresse caritative, postée un 1er janvier, l'indication du mois est en chiffre romain.

L'année illisible ne peut être que 1911 ou 1912.



1912. L'année est indiquée par 4 chiffres (g)
24-4-1912 12-13 h : la date la plus haute.

Fig. 98.

Cachet de facteur : 1

16-9-1913 13-14 h : Marque d'arrivée.



Fig. 99.

12-9-1913 5-6 h : Marque d'arrivée.

Cachet de facteur : 9

24-12-1913 13-14 h :

La date la plus basse.



1914. Introduction généralisée du bilinguisme des oblitérations (h)
 Pour les communes qui n'ont pas de traduction, l'emplacement
 de celle-ci est remplacée par 7 points pour Binche,
 parfois plus pour d'autres communes.



Fig. 100.

24-12-1913 17-18h 10-1-1914 11-12h 24-6-1914 13-14h
 Date la plus haute Date la plus basse
 Toute ces oblitérations proviennent du guichet A

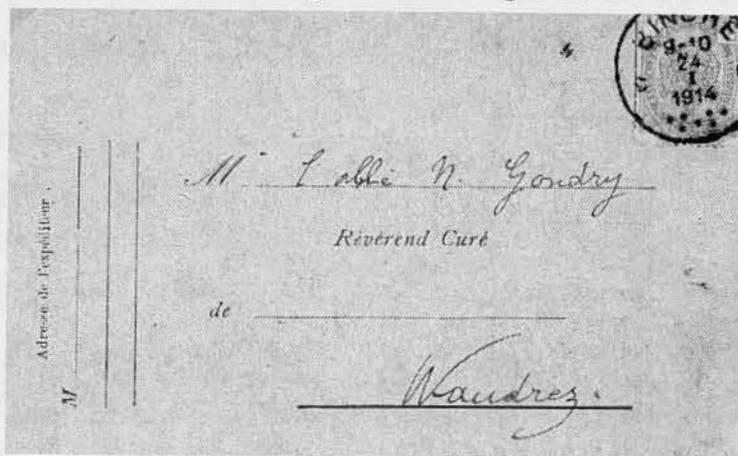


Fig. 101. — 24-1-1914 9-10 h



Fig. 102.

13-3-1914 19-20 h

Oblitérations du guichet C

10-4-1914 16-17 h



1. l'heure indiquée par 2 valeurs consécutives comprises entre 1 et 24.
 2. le jour.
 3. le mois en chiffres romains.
 4. l'année indiquée complètement en quatre chiffres
- Malheureusement, la situation internationale se détériore et la Belgique vit ses dernières heures de liberté.
La poste à Binche sous l'occupation allemande fera l'objet du chapitre suivant.
- Les premiers timbres à l'effigie du Roi Albert Ier seront émis le 15 avril 1912. Cette série dessinée par E. Pellens sera mise hors cours le 15-10-1915.

Bibliographie

- Histoire de la Ville de Binche, Th. Lejeune, 1887.
- A la découverte des châteaux de Binche, Cophab, 1989.
- Fêtes républicaines et mentalité populaire à Binche par A. Milet, Cahiers Binchois, n° 5, 1982.
- Binche, la cité des Gilles par Jh. Delmelle, 1972.
- Les enceintes urbaines en Hainaut, Hannonia, 1983.
- Bulletins du "Cercle Hennuyer de Marcophilie et d'Histoire Postale", Binche.
- Dépliants postaux de l'Administration des Postes.
- La "Philatélie Française", bulletin mensuel de la Fédération des Sociétés philatéliques françaises.
- Bulletins mensuels du Club philatélique du Centre, La Louvière.
- Bulletins mensuels de SNCB Philatélie, Bruxelles.
- Les chemins de fer concédés, SNCB, Bruxelles.
- Les marques postales du Hainaut par le Colonel Lucien Herlant, 1949.
- "Sporwegfilatelie", Collection L. Sauer, Mortsel.
- "La Poste des Tour et Tassis", Catalogue des expositions aux Archives générales du Royaume et au Musée postal, Bruxelles, 1992.
- Collections J.L. Conreur, Waudrez
- Collections R. Luctkens, Leval Trahegnies.
- Collections A. Goret, Waudrez.
- La Poste rurale dans le Hainaut (Cercle Hennuyer de Marcophilie et d'Histoire postale) par A. Limelette, 1987.
- Jemappes 1792-1992 par André Depasse, 1991.
- Collection G. Wespes, Neufvilles.

L'étude publiée n'a pas la prétention d'être exhaustive. Tout document pouvant contribuer à son amélioration est le bienvenu.

Les textes anciens cités en référence le sont avec l'orthographe utilisée par leurs auteurs.

Les documents dont l'origine n'est pas précisée font partie des collections de l'auteur.

HENRI II ET LA DESTRUCTION DU PALAIS DE "BINCH"

Second fils de François 1er et de Claude de France, le futur Henri II est né à St-Germain-en-Laye en 1519.

A l'âge de 7 ans, malgré ses pleurs, il est emmené comme otage en Espagne en compagnie de son frère aîné pour obtenir la libération de son père. Il y restera 3 ans 1/2 dans des conditions éprouvantes. Sa propre libération interviendra contre une énorme rançon, et le mariage en secondes noces de François 1er avec Eléonore d'Autriche, veuve de Manuel 1er de Portugal depuis 1521. Elle est la sœur de son ennemi de toujours, Charles-Quint et de Marie de Hongrie, régente de nos provinces.

Délaissant rapidement sa nouvelle épouse pour une nouvelle maîtresse, Anne de Pisseleu, qui supplantait elle-même Françoise de Chateaubriant, François 1er préfère à Eléonore la compagnie de la belle Diane de Poitiers, dont il fait sa confidente.

Mais cette dernière qui dispose du château de Folembray en Picardie, est plutôt attirée par le jeune Henri qui le lui rend bien. Lui non plus n'a pas oublié le baiser qu'elle lui a donné avant qu'il ne rejoigne les géôles espagnoles.

François 1er meurt le 31 mars 1547 dans d'atroces souffrances, et dès qu'il monte sur le trône de France, Henri II, négligeant sa propre épouse Catherine de Médicis, fait de Diane de Poitiers, sa favorite, malgré qu'elle fut de 21 ans son aînée.

Eléonore, veuve pour la seconde fois, rejoint sa sœur Marie de Hongrie.

Ensemble, elles viendront notamment à Mons admirer les œuvres de Jacques du Broeucq. Ce dernier immortalisera cette visite par un bas-relief en albâtre toujours visible dans la chapelle de N-D de la Toute-puissance en la Collégiale Ste-Waudru à Mons. Bizarrement, on l'a intitulé: "La Résurrection".

Pour le fougueux Henri II, les Habsbourg, Charles-Quint qui l'a tenu enfermé durant 3 ans 1/2 dans une infâme forteresse et a humilié son père, sa marâtre Eléonore ne sont qu'une même clique qu'il haïssait, et dont il voulait tirer vengeance.

Les hostilités débutèrent sur un mode mineur: Henri II fit saisir les vaisseaux des Pays-Bas relâchant dans les ports français.

Marie de Hongrie qui se trouvait à Augsbourg au moment des faits rentre chez nous en mai 1551. Elle emprunte 300.000 livres avec la garantie de la ville d'Anvers, la riche métropole qui comptait déjà 100.000 habitants à l'époque, et qui lui était toute dévouée.

Cette somme lui permettra de renforcer en hommes, munitions et vivres toutes les places fortes de la frontière avec la France.

Au mois d'octobre, elle fait transférer à Bruxelles les vaiselles d'or et d'argent, les tentures, les tapisseries et les meubles précieux de son palais de Binch. Il fallut trois chariots qui firent chacun quatre voyages.

Dès 1552, Henri II occupe la Lorraine et l'Alsace malgré les 80.000 hommes déployés par Charles-Quint au départ de Namur. Le duc d'Albe secondé par les seigneurs de Boussu et d'Egmont, tente de reprendre les évêchés de Metz, Toul et Verdun. De son côté en octobre 1552, Marie tente une diversion. Ses troupes pénètrent dans le Boulonnais et la Picardie, ravageant 800 villages jusqu'à 16 lieues de Paris, et subtile vengeance pour l'honneur bafoué de sa sœur Eléonore, fait détruire le château de Folembroy. De son côté, Emmanuel de Savoie prenait les villes et les châteaux de Théroüanne et de Hesdin. Puis, Marie revint savourer sa victoire en son palais de Binche enfin terminé.

Avoir osé s'en prendre aux biens de sa favorite rendit Henri II fou de rage, et sa vengeance suivra bientôt.

Au début de l'année 1554, trois armées "francoises" passent à l'attaque.

L'une pénètre en Ardenne, prend et détruit le château d'Orchimont, puis s'avance en pays de Liège ravageant de nombreux villages, châteaux et places fortes au long de la Meuse.

La seconde assiège Mariembourg, prend le château d'Agimont, détruit Bouvignes et pille Dinant malgré la neutralité officielle de la ville.

La troisième, commandée par le prince de la Roche sur Yonne en Vermandois, fonce vers l'Artois. Elle passe la Sambre à Chatelet, incendie Fosses, Florennes et le château de Staves. Elle se joint alors à l'armée précédente sous les ordres du duc de Nevers pour pénétrer en Hainaut, prenant Maubeuge et Bavai.

La place forte de Mariembourg tombe le 26 juin.

Les messagers habituels de la ville de Mons étant débordés, les veilleurs de nuit sont mis à contribution pour de multiples tâches. En voici quelques exemples:

- Jehan Sauveau est envoyé ce 26 juin "porter lettres" donnant les instructions et informations aux capitaines des cavaleries logées à Baudour et Tertre. Il recevra 8 sols pour cette tâche.
- Jehan Rompret, autre veilleur de nuit, conduit deux enseignes de troupes allemandes en renfort pour les milices de Philippe de Blois qui défendent Binch à une date voisine du 30 juin. Il reçoit 8 sols pour cette tâche.
- Nicolas Joseph conduit le 26 juin des gens d'armes à Boussoit, Maurage et Mignault, et reçoit 10 sols.
- Simon Bende conduit 10 enseignes de troupes allemandes de Quaregnon à St-Symphorien (pour 6 sols) puis les ramène à Boussoit (pour 2 sols).

Le 5 juillet 1554, un total de 79 personnes de métiers divers sont envoyées par les échevins de Mons pour rompre le pont sur la Sambre à Merbes-Pottrie, afin d'enrayer l'avance française (dont coût: 54 livres 11 sols 6 deniers).

En cette année 1554, c'est Estievane Wandart qui est le massart (trésorier) de ville de Mons, et c'est en la Maison de la Paix (Hôtel de ville) de cette ville qu'est préparée l'organisation des courriers, du ravitaillement, du recrutement des troupes en cette période critique.

De grandes quantités de vivres ont été achetées dans tout le comté, et les moulins ont fonctionné de nuit pour faire face aux demandes. L'examen des comptes du massart est assez révélateur:

- "A Jehan de la Saulch, messagier, pour avoir porté lettres de la Reyne à la loy de Binch, contenant qu'ils eussent a envoyer bon nombre de farines en ceste ville (de)Mons, a esté payé pour son voiage: 10 sols;"

- "A Pierre de Marbaix, porteur de lettres, pour avoir porté semblables lettres aux mayeurs et eschevins de la ville d'Ath, Chievre, Lessines, luy a esté payet pour deux jours: 20 sols"

Sans comparaison avec le coût de la vie, il est difficile d'apprécier la valeur relative de ces indemnités.

A l'époque, un tonneau de bière valait 36 "solz"

- les petits pains: 4,6 ou 12 deniers

- le pain ordinaire: 2 sols

- la viande de porc: en moyenne 3 sols la livre

- la canne de vin: de 10 à 24 sols

On peut aussi apprécier les précautions prises par Marie de Hongrie: dans l'ouvrage "Jacques Dubroeuq de Mons" rédigé par R. Hedicke, on trouve des notes d'archives citées par A. Pinchart:

"Pour avoir vacquié en la semaine finye le derrenier jour dejuing XVeLIIII, quatre jours avecq les coffres, tapisseries et autres meubles de Sa Majesté quilz furent transportez de Binche en la ville de Mons, lorsque Mariebourg fut rendue franchoise a cause que l'on craindroit la venue de l'ennemy franchois au dit Binch...."

- le 23 juin, le veilleur de nuit de la ville (de Mons) est requis pour "porter lettres" au poste de Casteau de la part du Commissaire des Allemands. Le massart de Mons lui verse 10 sols.

Un autre personnage célèbre sera récompensé le 15 juillet 1554, c'est le commandant des lansquenets Scramme qui a défendu Binche lors du siège de 1543, et qui a crié aux assaillants: "Je ne cède pas la ville au dauphin, je ne connais pas les lys de France, je ne connais pas les rois de Seine, je ne veux suivre que les aigles du Kaiser".

Séjournant à Mons, il se voit offrir par les "eschevins" de la ville: "syx kannes de vin". Ce don est porté en note dans les comptes du massart de la ville.

Le danger se précise.

En suivant la Chaussée Brunehault, les troupes françaises arrivent en vue de Binche le 21 juillet 1554. 37 pièces à feu et 12 canons

sont mis en batterie, et leur tir provoque le dimanche 22 juillet à 8h du matin une brèche dans les remparts entre la porte Neuve et la porte de Melion.

C'est l'assaut irrésistible. Après avoir forcé la population à évacuer la ville afin qu'il n'y eut pas de sang versé, après avoir rançonné les bourgeois et les capitaines, ce fut le pillage suivi de la mise à feu de toute la cité.

La haine de Henri II s'acharna principalement sur le château, où il laissa en guise de signature, cette inscription vengeresse: "Souviens-toi de Folembrey, Royne insensée!"

Dépouillés de leurs armes et de leur argent, les gens d'armes allemands refluèrent vers Mons: 268 d'entr'eux y furent recueillis, et chacun d'eux reçut 6 sols du massart de la ville.

Les Sœurs noires de Binch, dont le couvent était ruiné, se réfugièrent également à Mons. Elles y reçurent 40 sols pour acheter du pain.

Le 22 juillet 1554, jour de la destruction de Binche était-il un dimanche. Cela reste à vérifier, car la coupure du pont de Merbes qui eut lieu le 5 juillet est signalée dans les comptes comme ayant eut lieu un dimanche également.

Celui qui a le mieux gagné sa vie dans toute cette affaire, il semble que ce soit Franchois Bracquegnier, messenger à cheval de la ville de Mons, qui a compté deux jours pour "porter lettres" de la Reyne au capitaine Blois dans la ville de Binch durant la nuit du 18 juillet 1554. Au montant de 48 sols par jour, sa prestation lui a valu une paie de 4 livres 16 sols.

Ce fut peut-être le dernier message royal reçu par les défenseurs de Binche, c'était risqué de le remettre, mais ce fut bien payé.

Quant à Marie de Hongrie réfugiée à Arras, c'est le 25 juillet que l'évêque d'Arras eut la pénible tâche de lui apprendre la destruction de ses résidences de Binch, Mariemont et Trazegnies ainsi que de tous les villages environnants.

La famine qui suivit et la peste naissante eurent tôt fait de vider la région de ses envahisseurs, mais aussi de décimer la population et de ne laisser qu'un spectacle de désolation.

Quant à Henri II, il mourra en 1559 des suites d'un coup de lance reçu au cours d'un tournoi de Gabriel de Montgomery. Il avait 40 ans.

Bibliographie:

Madame et son temps - J.M. Spingart
Chronique du temps de Charles-Quint - H. Léonard
(A.C.A.M. - tome 62 - Mons 1955)

LOUIS-JEAN-ANTOINE-MARIE-JOSEPH, COMTE DE ROBIANO

Louis de Robiano est né à Tervueren le 16 août 1807. Il est le fils aîné du Comte François-Xavier-Jean-Marie-Joseph de Robiano d'Hougoumont et de Marie-Christine-Joseph Gillès, qui ont acquis le domaine de Bruille au baron de Coppens le 21 juin 1829 devant le notaire Wanderpepen à Binche pour la somme de 85050 florins des Pays Bas. Le 30 avril 1829, il épouse à Paris, Marie-Louise-Ida de Beaufort née à Tournai le 22 juin 1810.

Son père, François-Xavier de Robiano décède le 6 juillet 1836 et sa mère le 1er décembre 1840. Tous deux furent enterrés dans le caveau funéraire de la famille attendant au chœur de l'église de Waudrez.

En 1831, alors âgé de 24 ans, il n'était encore que vicomte, mais devient le bourgmestre de Waudrez.

Il le restera durant 54 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1885. Il devient également sénateur, et décède le 30 avril 1887. Cette courte biographie du comte Louis de Robiano est connue par la remarquable étude: "Waudrez, un village, inconnu" que le R.P. S. GOOVAERTS de la Congrégation des Sacrés-Cœurs a publiée en 1933.

Parmi les principaux apports dont le comte de Robiano dota la commune de Waudrez, citons:

- le 27 octobre 1843, une terre de 72 ares 82 cent. dont les revenus seront à partager par moitié entre le bureau de bienfaisance et l'église. Elle provient de l'héritage du comte Adrien-Marie de Robiano décédé à Bruxelles à l'âge de 24 ans, et frère du comte Louis. Il repose également au caveau de famille de Waudrez.

- trois tableaux représentant de Résurrection, la Sainte-Famille et l'Adoration des Mages.

Ils sont concédés à l'église de Waudrez, par le ministre de l'Intérieur Van den Peereboom les 17 juin et 24 juillet 1867 sur demande de la Commission de Musée royal de Bruxelles provoquée par la pétition de Mr le comte de Robiano, sénateur et bourgmestre du Waudrez.

- le révérend père Goovaerts donne peu de renseignements sur le presbytère. Ce bien appartenait également à la famille de Robiano. Il était venu en sa possession par suite d'un échange de biens passé entre le comte de Robiano, et l'ancien propriétaire Mr le baron de Royer le 5 mai 1830. Dans l'acte de l'échange, les bâtiments sont signalés comme étant de construction récente.

Auparavant, la cure de Waudrez était située près de l'église. Le dernier prêtre à l'avoir occupé d'octobre 1837 jusqu'en 1842, est l'abbé Smitz natif de Meyen aux Pays-Bas.

Pour les prêtres qui suivent, la cure actuelle fut louée au comte de Robiano.

1855. Marque de départ double cercle 'BINCHE 9 oct 3-4 S 1855'
sur lettre en franchise de Binche à Waudrez.



Fig. 103.

Cette lettre du 9-10-1855 par laquelle l'Entreprise générale du chemin de fer du Centre (ligne devant joindre Manage à Erquelinnes) informe les membres des administrations de l'Eglise et des Pauvres de la Commune de Waudrez, que la mort de Mr Wanderpepen apporte des retards dans la conclusion des actes cédant les terrains des dites administrations à l'entreprise. Le bureau de Binche de cette entreprise était situé rue des Orphelins. C'est le 2-8-1857 que le duc de Brabant, le futur Léopold II, inaugurerà à Binche la mise en service de cette ligne. Aucune mention de port dû ne figure sur la lettre. La franchise postale a été rétablie sous le Consulat par la loi du 25 Frimaire de l'An VIII. Elle a été modifiée par l'ordonnance du 17 novembre 1844.

Chemins de fer du Centre.

STATION DE BINCHE
—
DIRECTION CENTRALE

N^o 5118

ANNEXE

Tournois, le 24 Avril 1861

Monsieur L. Fournier,

J'ai l'honneur de vous informer que la
C^o du Centre accepte les conditions qui font
l'objet de votre lettre du 25 du m^e mois
à vos engagements. Le 25 avril, pour la vente
des arpents à faire pour le r^èglement
de la ligne de Tournois à Marchiennes sur les
parcelles n^{os} 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Très respectueusement,
G. Fournier

Monsieur Fournier, Tournois, le 24 Avril 1861

Fig. 104.

Ce dernier avait accepté de la vendre à la commune de Waudrez contre un capital lui assurant un revenu similaire à la location qui était de 200F l'an. (ce qui donnerait un capital de 4000F environ aux conditions de l'époque).

Après expertise de l'architecte Emile Mahieu, la décision d'achat a été prise lors d'une réunion du Conseil communal de Waudrez le 26 juillet 1870, pour un montant de 17000F. L'administration communale sollicitait un subside de l'Etat et de la province pour un montant couvrant les deux tiers de la somme, soit 11333F33, la commune couvrant elle-même le tiers restant.

L'acte d'achat a été dressé le 3 octobre 1872, et ici se place un épisode curieux: le comte Louis de Robiano reconnaît avoir reçu le montant de la vente des mains du receveur communal, Mr Désiré Bertrand, en dehors de la présence du notaire, soit 12500F payés en espèces et le surplus en bons d'épargne.

On peut se demander comment ce paiement a pu être réalisé, car le subside sollicité le 16 juillet 1870 n'a toujours pas été versé. Il ne le sera que plus tard, et sera alors affecté par la commune à d'autres constructions, notamment deux maisons en face de la chambre communale.

Il semble bien qu'il s'agisse ici d'un don indirect à la commune par le comte de Robiano.

Parmi les autres éléments de la vente, citons le maintien de l'écurie dans le cour. Elle reste une servitude à l'usage du comte de Robiano, et citons les noms des échevins qui ont signé l'acte de vente, Jean-Baptiste Everbecq et Valentin Sébille.

C'est sous le mayorat du comte de Robiano que le chemin de fer est installé dans notre entité et traversera le territoire de la commune de Waudrez.

Un arrêté royal du 3 septembre 1853 approuve les statuts de la "Compagnie du Chemin de fer du Centre" visant à la construction et l'exploitation d'une ligne joignant Ecaussinnes à Erquelinnes (fig. 103).

Et dans le premier conseil d'administration, nous avons notamment :

- le comte Louis de Robiano, sénateur et bourgmestre de Waudrez.
- Gustave Wanderpepen, bourgmestre de Binche.

Après des débuts difficiles, des retards, des procès et quelques démissions, on retrouve:

- Gustave Wanderpepen, administrateur et ff. de directeur
- Louis de Robiano, vice-président du conseil d'administration.

La ligne de Baume à Erquelinnes sera inaugurée par le duc de Brabant, le futur Léopold II, le 2 août 1857, et le service aux voyageurs débutera le 17 septembre 1857. Il faudra attendre 1860 pour la mise en service du tronçon de Baume à Ecaussinnes.

Et la même compagnie entreprendra la construction de la ligne de Baume à Marchienne dès 1857. Cette dernière sera mise en service le 1er juin 1865 (fig. 104).

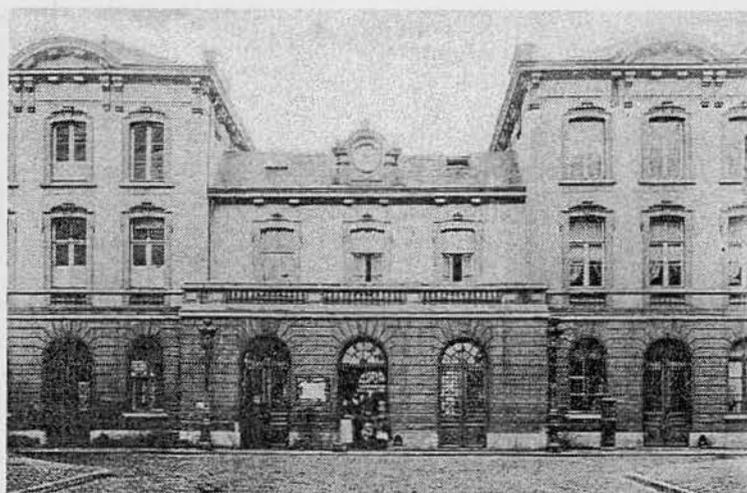


Fig. 105. La première gare de Binche.

Décision d'achat du conseil communal du 26-7-1870.

de y emploiera jusqu'à concurrence :

A L'excédant du budget de l'exercice courant ;

B Trois mille francs placés actuellement à la caisse d'épargne ;

C Deux mille francs environ provenant du rachat de droits d'usage, recus de Monsieur Rosolphe Laloyaux de Buorinnet, et à recevoir de Monsieur Fernand Bourgmestre à Court-Saint-Jacques ;

D Deux mille cinq cents francs environ à recevoir de la société des bassins houillers du Hainaut pour emprunts faits le 10id des communes, par suite de l'établissement du chemin de fer de Bonne-Espérance à Lobbes ;

Fig. 106.

Vente du presbytère de Waudrez par le comte Louis de Robiano à la commune le 3-10-1872.



Fig. 107.

Envoi de 1000 F à M. Seghin, greffier de justice de paix à Binche pour couvrir les frais des élections (réussies!)

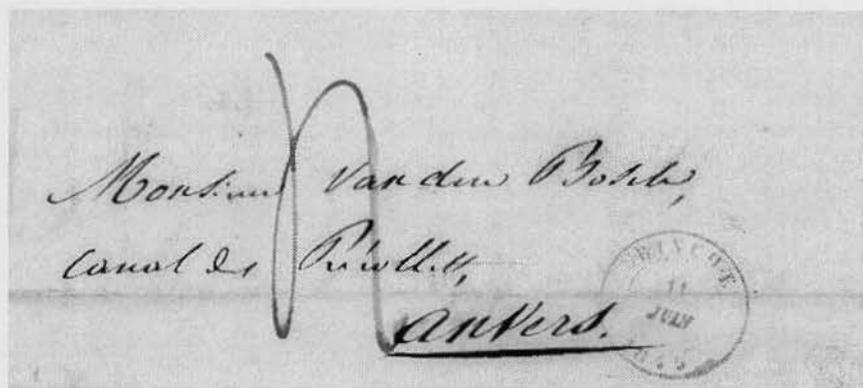


Fig. 108.

Pli adresse par le comte de Robiano le 10 juin 1845
 oblitération double cercle, mois incliné: Binche le 11 juin 1845
 Port 4 décimes manuscrit-
 Au verso, marque d'arrivée: Anvers 2 - 12 juin 1845

Cette même année 1865, la "Compagnie du Chemin de fer du Centre" reçoit également la concession du chemin de fer de Piéton à Leval.

C'est le 30 mars 1867 que les "Bassins Houillers du Hainaut" reprennent à bail la "Compagnie du Chemin de fer du Centre" sous l'égide de son administrateur-délégué, Simon Philippart. Une "Société Générale d'Exploitation", s'occupe de l'exploitation et du matériel et installe ses bureaux à Binche, ce qui justifie l'importance monumentale de la gare où sont gérés plus de 1000 km de voies (fig. 105).

Dans la délibération du Conseil communal de Waudrez du 26 juillet 1870, il est signalé que la commune de Waudrez doit recevoir environ 2500F des "Bassins Houillers du Hainaut" pour les emprises faites dans les bois des communes pour l'établissement du chemin de fer de Bonne-Espérance à Lobbes. Dans le cas précis de Waudrez, il ne peut s'agir que d'un élargissement de l'assiette de la voie existante construite en 1857 (fig. 106). Mais cette recette espérée reste aléatoire. En 1873, la "Société Générale d'Exploitation" disparaît. Fin 1875, les "Bassins Houillers" cessent toute activité et sont déclarés en faillite en 1877, tandis qu'au 1er janvier 1871, l'Etat belge a repris à son compte 601Km de lignes exploitées par la S. G. E., et dans lesquelles sont comprises toutes nos voies locales.

Revenons au centre du village de Waudrez bien différent de sa disposition actuelle sous le mayorat du comte de Robiano.

Nous avons à l'angle de la rue de Clerfayt et de la rue de l'Enfer (qui s'appelaient "chemin" à l'époque) la chambre communale et l'école des garçons.

En face, deux maisons construites avec les subsides reçus après l'achat du presbytère.

Non loin, au 33, rue de Clerfayt, la partie centrale du couvent des Filles de Marie, construite en 1869, et qui comprend une école pour filles sur un terrain offert par le comte de Robiano.

Plus loin, le presbytère. La salle des fêtes attenante à l'école n'est encore qu'un terrain appartenant toujours au comte de Robiano.

La maison communale que nous connaissons, Place de l'Europe, est une construction plus tardive. (1900).

La perpétuation de la mémoire de la famille de Robiano reste tangible. Outre le caveau funéraire adossé au chœur de l'église St Remi à Waudrez, la ville de Binche a doté de son nom une artère commerçante (fig 107).

Au point de vue religieux, la famille a constitué une fondation gérée par l'Evêché de Tournai, qui assurait des messes en faveur des défunts de la famille inhumés à Waudrez. Cette fondation génère un revenu annuel de 75F, bien suffisant au moment du décès du comte Louis de Robiano en 1887, mais qui ne permet plus, inflation aidant, que d'assurer une messe tous les 5 ans en faveur des défunts de la famille. Cette dernière a été programmée en 1995.

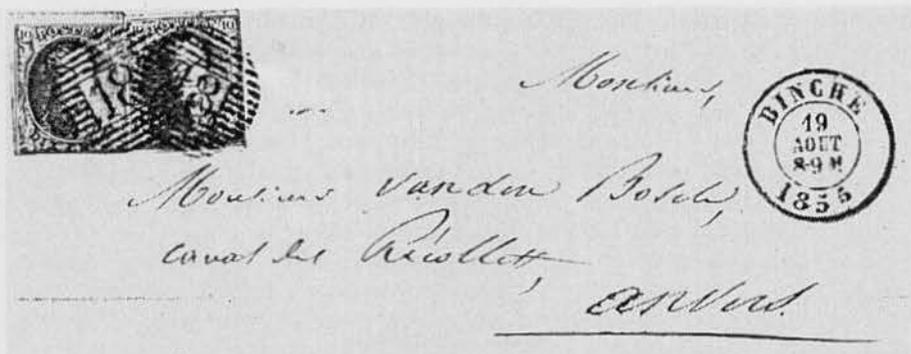


Fig. 109.

Pli adressé par le Comte de Robiano le 19 août 1855
 Port 20c - posté au bureau de Binche
 Annulation n° 18- 17 barres horizontales

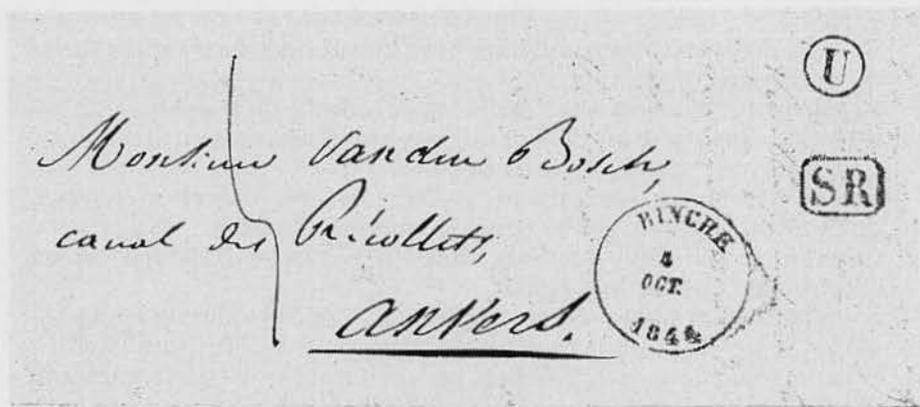


Fig. 110.

Pli adressé par le Comte de Robiano le 4-oct. 1844
 Port en service rural : 5 décimes dont 1 en service rural.
 Boîte U = Bonne Espérance.



Fig. 111.

Pli adressé par le comte de Robiano le 9 août 1848

Oblitération double cercle: Binche 10 août 1848

Littéra R de la boîte rurale d'Estinnes-au-Mont.

Pas de marque SR (service rural) ni de supplément de 1décime pour ce service.

Port manuscrit : 4 décimes.

Au verso, marque d'arrivée à Anvers illisible.

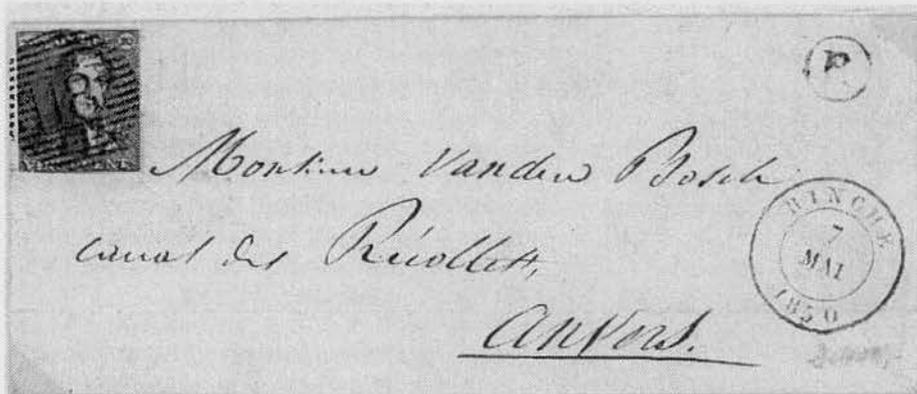


Fig. 112.

1850. Lettre de Binche à Anvers - boîte rurale R (Estinnes-au-Mont)

Port 2 décimes: tarif réduit depuis l'introduction du timbre-poste.

En 1864, le comte Louis de Robiano brigue le siège de Sénateur de l'arrondissement de Thuin sur la liste Catholique. Un journal, l'"Abeille" soutiendra sa candidature. Il aura la vie aussi courte que celle de son opposant, "L'Ephémère" (bien nommé) journal soutenant le candidat libéral, le Colonel Georges d'Epinois. Dès l'automne de cette même année, ils sont remplacés par des hebdomadaires : "le Progrès de Binche" et "La Sambre"

Pour les personnes qui s'intéressent à la marcophilie, c'est-à-dire l'étude des marques postales, la grande question que l'on se pose est: "Où le comte de Robiano postait-il son courrier?"

La majeure partie des lettres qu'il a expédiées porte logiquement le seul timbre à date de la poste de Binche, ce qui n'aide guère pour cette recherche. (fig 108, 109).

Selon une décision ministérielle du 1-9-1836, toutes les communes de Belgique doivent disposer d'une boîte rurale. Cette réalisation est signalée terminée en Hainaut le 31-10-1836.

Le bureau postal de Binche, dessert alors 29 communes, et le courrier déposé dans les boîtes rurales reçoit une marque encadrée "SR" qui indique que le port à réclamer au destinataire doit être augmenté d'un décime (le décime rural).

Les boîtes rurales ne seront levées quotidiennement qu'à partir du 6-8-1841, et chacune est dotée d'un "littera" une lettre entourée d'un cercle qui permet de les identifier.

Si le comte de Robiano veut poster son courrier en son château de Bruille, il dispose de deux possibilités: soit le faire porter par un messenger, soit le remettre au facteur rural en tournée. Celui-ci appliquera alors sur la lettre le littéra de la boîte rurale suivante qu'il va lever.

Nous disposons d'une lettre du 4 octobre 1844. A cette date, (fig 110) l'organisation des tournées des facteurs n'est pas encore connue. La lettre porte le littéra U qui est celui de la boîte rurale de Bonne-Espérance. Si elle a été remise au facteur rural, celui-ci desservait dans l'ordre Waudrez, Bonne-Espérance et Vellereille-les-Brayeux.

En 1845, Waudrez est desservi par la 4ème tournée d'un facteur rural qui dessert dans l'ordre Vellereille-les-Brayeux, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Bray et Waudrez, soit un parcours de 25 km 500 pour lequel il est rétribué par un traitement annuel de 500F.

En 1848, cette tournée s'inverse et devient: Waudrez, Estinnes-au-Mont, Haulchin, Vellereille-les-Brayeux, Buvrines, soit un parcours de 25 km, selon l'Almanach royal de Belgique de Tarlier.

Une lettre remise au facteur en tournée par le comte de Robiano recevra alors le littéra de la boîte rurale d'Estinnes-au-Mont qui est la lettre R dans un cercle (fig 111-112).

En 1850, la tournée desservant Waudrez sera ramenée à un parcours de 22 km 500 par la suppression de Buvrines.

En 1857, Haulchin est détaché de cette tournée et desservi par Givry.

En 1872, ce sont les Estinnes qui sont détachées du district postal de Binche pour former avec Haulchin un nouveau district postal.

Dès lors, à partir de cette date, le courrier du Comte de Robiano, même remis au facteur en tournée doit recevoir le littéra de la boîte rurale de Waudrez.

Si les instructions ministérielles du 1-9-1836 ont été respectées cette boîte ne peut se trouver qu'à proximité de la chambre communale ou de l'église.

L'emplacement de la boîte actuelle sise au n° 29 de la rue de Clerfayt semble répondre aux critères imposés.

Elle remplace celle qui se trouvait précédemment dans le mur extérieur côté rue de l'Enfer de l'ancienne maison communale.

Ce mur fut démolé car il empiétait par trop sur le chemin qui se révéla vite trop étroit.

Une seconde boîte pourrait entrer en ligne de compte: celle qui se trouvait sur la façade côté église de l'ancienne ferme Degueldre qui est occupée présentement par M. Vélinaire. Mais Monsieur Degueldre ne fut bourgmestre de Waudrez qu'après le comte de Robiano, et la probabilité que la boîte aux lettres située sur sa maison soit la boîte rurale initiale de Waudrez reste très faible.

Une lettre expédiée le 9 août 1881 par le comte de Robiano pourrait provenir de la boîte rurale de Waudrez (fig. 113).

Elle porte les lettres S. V. dans un parallélogramme, une marque d'une boîte auxiliaire mise en place assez tardivement, (à partir de 1847), et qui est vraisemblablement celle de Waudrez.

Il reste à examiner son activité dans le "Chemin de fer du Centre", qui a sa direction centrale à la station de Binche.

Le courrier est généralement signé par l'administrateur-directeur G. Wanderpepen (fig. 104).

Le père de ce dernier décédé en 1855 était notaire et faisait partie des promoteurs de cette ligne de chemin de fer. Son décès avait d'ailleurs amené de nombreux retards administratifs dans l'élaboration des dossiers de vente des terrains nécessaires à l'établissement de la ligne. Le siège social de la société était à Bruxelles, et les bureaux de Binche de ce "Chemin de fer du Centre" ont été installés rue des Orphelins à côté de l'ancienne "Banque de Binche" avant de rejoindre les nouveaux locaux mis à sa disposition à la station de Binche dès l'inauguration de la ligne le 2 août 1857.

Il reste à rechercher des documents complémentaires susceptibles d'affiner les dates présentement connues. Aussi tout renseignement en ce sens est toujours le bienvenu.

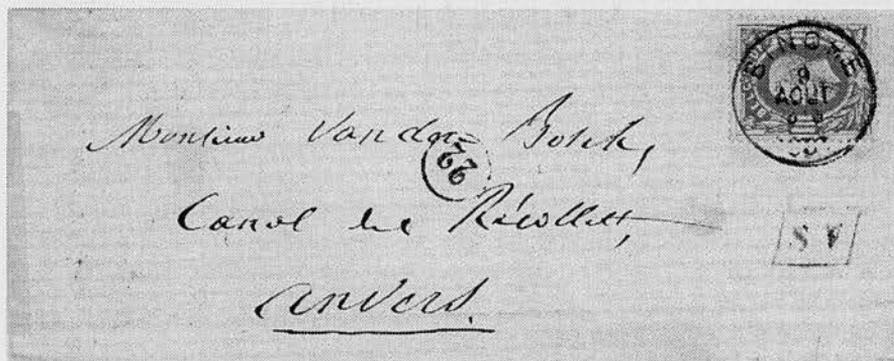


Fig. 113.

Pli adressé par le Comte de Robiano le 9 août 1881
Port 30c - posté à la boîte rurale auxiliaire S.V. (=Waudrez?)
Cachet de facteur n° 22 (Anvers)
Au verso, marque d'arrivée - Anvers 9 août 1881

UNE MARQUE POSTALE ÉPHÉMÈRE UTILISÉE À BINCHE

A Binche, au début de l'année 1794, la situation est tendue.

Depuis novembre 1793, les troupes royalistes de la Légion Bourbon composées d'émigrés français y stationnent.

Viennent s'y adjoindre le corps autrichien du général-baron de Schröder, et le prince d'Orange y fait aménager au couvent des Sœurs Noires un hôpital pour son armée issue de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Le général-baron de Schröder quitte Binche le 22 février 1794, non sans s'être plaint du prix exagéré des denrées vendues à ses soldats.

Le 5 avril 1794, le comte de Metternich ordonnait à tous les émigrés français de se retirer endéans les trois jours à cinq lieues au moins de la nouvelle frontière de France, mais le peu d'empressement de ceux-ci à obtempérer provoque la plainte du prévôt de Binche, le baron François de Stassart, le 20 avril, pour les retards apportés à l'exécution de cette mesure par lettre auprès du Magistrat de Binche.

Les hostilités reprennent avec la France quand le 14 avril, les troupes autrichiennes investissent Landrecies qui capitule le 30.

La contre-attaque française du 10 mai s'empare de Thuin, de l'abbaye d'Aulne, de Bienne-lez-Happart et le 11 mai, la jonction entre les armées du Nord et des Ardennes s'effectue à Fontaine-l'Évêque.

C'est la panique à Binche, et le 13 mai, la division Mayer entre à Binche. Immédiatement, sous la signature de l'adjudant-général-chef de Brigade de l'Etat-major Ortollan, 1200 paires de chaussures, de la bière et du pain sont réquisitionnés. Mais dès l'aube du 14 mai, les Français repartent, car la contre-attaque autrichienne sur Grand-Reng leur avait infligé un grave échec. C'est lors de ce recul précité que seront incendiées les abbayes de Lobbes et d'Aulne.

Le 20 mai, les Français reprennent Fontaine l'Évêque et Binche, et les réquisitions pour les besoins de l'armée suivent. Une nouvelle contre-attaque autrichienne sur Peissant le 24 mai verra la 6ème bataillon de Paris entièrement décimé, et les troupes autrichiennes reprennent possession de la ville de Binche tandis que 15 escadrons alliés renforcent le camp de Battignies.

Ce sera un répit de courte durée : le 26 juin, la perte de la bataille de Fleurus ouvre la porte aux envahisseurs.

Le 28 juin, les trois divisions de l'Armée du Nord commandés par Kléber se portent sur Binche, et le général Montaignu occupe Bonne-Espérance.

Cette Armée du Nord avait été créée par le roi de France le 14 décembre 1791. Elle avait participé à la bataille de Jemappes sous les ordres de Dumouriez aux côtés des Armées du Centre et de Belgique.

A la fin de 1792, elle a été scindée en trois divisions postales.

La 1ère était à Liège en novembre 1792, à Tirlemont en 1793, puis après la défaite de Neerwinden, se replie sur Guise en 1794, puis Valenciennes et Maubeuge.

On trouve la deuxième à Le Quesnoy, puis à Lille et au camp de la division du général Macdonald à Bergues. Elle s'installe à Binche le 29 juin 1794 avant de gagner Tongres.

La troisième division est postalement, restée cantonnée à Bréda.

Durant cette période, on trouve dès janvier 1792 des marques postales "Armée du Nord", "de l'armée du Nord" ou "Déb. de l'armée du Nord".

A la fin de 1792, les divisions postales apparaissent sur les marques. Elles dureront jusque fin 1794.

Comme Binche était rattaché à la 2ème division postale de l'Armée du Nord, on a pu utiliser sur le courrier militaire en franchise les marques à l'encre rouge :

2^E DIV. ARMÉE DU NORD

ou pour les déboursés : "2^E DIV. DEB. ARMÉE DU NORD".

La période durant laquelle on peut trouver un pli daté de Binche et revêtu d'une de ces marques semble très courte : l'Armée du Nord arrive à Binche le 29 juin 1794, et on la retrouve à la prise de Bruxelles le 10 juillet 1794 après être passée par Tongres.

On connaît une lettre de Kléber adressée au général en chef Jourdan datée du "Quartier général de Binch" et conservée à Vincennes (A.D.N.) où il signale que "Binche est gardée par deux bataillons, et la cavalerie occupe les "cettes" des hauteurs; au delà de Binche, nos vedettes sont faces à faces avec l'ennemi et se sont tirillés toute la soirée."

Une seconde lettre datée de Binch, le 12 messidor (30 juin 1794) est écrite également par le général Kléber :

"Le désordre paraît à son comble. Il faut à quelque prix que ce soit, l'arrêter; il faut surveiller les coupables et n'en ménager aucun, faire une abnégation entière de tout sentiment de faiblesse et poursuivre le crime partout où il se rencontre et quel que soit celui qui le commet. L'ordre, la discipline, l'exemple de vertus, voilà ce qui distingue une armée d'hommes libres. Le pillage les déshonore. Ceux qui s'y livrent sont des lâches qui fuient leur devoir. Il faut donc les conduire tous au glaive vengeur de la loi."

La décision de Kléber ne restera pas sans effet : le 15 messidor, cinq chasseurs à cheval du 23e régiment, convaincus de pillage, furent passés par les armes.

Reste-t-il d'autres lettres datées du quartier général ou d'unités de cette 2e division établie à Binche ? C'est possible, mais le nombre ne peut être que restreint.

Documentation :

"Les marques postales de l'armée française de 1792 à 1815", par G. Maréchal et H. Clérisse publié dans les "Annales de Philatélie" de janvier-mars 1937.

"Binche au début de la seconde occupation française (1794)", par A. Millet, publié dans "Les Cahiers binchois", n° 8 de 1987.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Deuxième partie : de 1830 à 1914	12
21. La poste à Binche et l'Indépendance	13
22. Le bureau de distribution de Fayt	36
23. Le Service rural dans le canton de Binche	41
La boîte postale	51
L'organisation des tounées	53
Le transport des messageries par diligence	56
24. Les premiers timbres-poste	58
25. L'Union Postale Universelle	68
26. L'Union latine	72
27. L'Internationale Socialiste	76
28. La poste à Binche (1861)	78
29. La carte postale	83
30. L'expansion économique	89
31. La poste à Binche au début du 20ème siècle	96
Bibliographie	114
Addenda I : Henri II et la destruction du Palais de "Binch"	115
Addenda II : Louis-Jean-Antoine-Marie-Joseph, comte de Robiano	119
Addenda III : Une marque postale éphémère utilisée à Binche	131
Table des matières	135

TABLE OF CONTENTS

1. Introduction

2. Theoretical background

3. Methodology

4. Results

5. Discussion

6. Conclusion

7. References

8. Appendix

9. Bibliography

10. Index



17 FEB. 2004

**COMITÉ de la SOCIÉTÉ d'ARCHÉOLOGIE
et des AMIS du
MUSÉE DE BINCHE**

- Président d'honneur : M. Joseph CASSART, Grand' Place, 36, 7130 Binche
- Président : M. Paul DEMARET, av. Wanderpepen, 94, 7130 Binche
- Vice-Présidents : M. Samuel GLOTZ, av. Wanderpepen, 88, 7130 Binche
M. Michel REVELARD, rue St-Fiacre, 12, 7134 Epinois
- Secrétaire : Melle Annette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18,
7131 Waudrez
- Secrétaire adjointe : Melle Paulette RASSEAUX, rue Georges Haumont, 18,
7131 Waudrez
- Trésoriers : M. Léon DURIAU, rue de la Victoire, 14, 7130 Binche
M. Jacques THOMAS, rue de Merbes, 39, 7130 Binche
- Membres : M. Emile CLERBOIS, rue de Clerfayt, 22, 7131 Waudrez
M. Guy DURIEUX, rue Marguerite d'York, 17, 7130 Binche
M. Alain GRAUX, Faubourg de Mons, 21, 1400 Nivelles
M. Louis MENESTRET, rue Marie de Hongrie, 2,
7130 Binche
M. Etienne PIRET, rue Z. Fontaine, 182, 7130 Binche
Le Docteur Jean-Marc SPLINGART, Quai de la Sambre, 62,
6560 Erquelinnes
M. Jean STONE, Grand' Place, 13, Binche
-

Montant de la cotisation annuelle : 400 fr. donnant droit à :

— l'entrée gratuite aux conférences et à la participation aux excursions et visites guidées organisées par le SAAMB;

— la gratuité, en sus du bulletin mensuel, des "Cahiers Binchois", revue annuelle éditée par le SAAMB.

Versez votre cotisation **UNIQUEMENT** au compte n° **001-12 28 685-62**
de la SAAMB, c/o M. Jacques Thomas, rue de Merbes, 7130 Binche.





Publié avec le concours du
Ministère de la Communauté Française,
de la Province de Hainaut
et de la Ville de Binche

